

TROISIEME PARTIE

**LE FRONT NATIONAL DEPASSE LE CADRE PARLEMENTAIRE
ET SE FIXE UN NOUVEL ENJEU: LA CANDIDATURE
PRESIDENTIELLE**

CHAPITRE VII
ANNONCE DE LA CANDIDATURE LE PEN A LA PRESIDENCE
seconde session ordinaire 1987 (2 avril au 30 juin 1987)

Le Front national entrait dans sa deuxième année au Parlement. Il avait atteint son premier objectif, qui était d'être reconnu comme part intégrante de la vie politique française et d'obtenir légitimité. Il ambitionnait maintenant de dépasser le statut d'opposition et d'accéder à celui de parti de gouvernement. Les élections présidentielles semblaient le meilleur des tremplins. Le Parlement était inclus dans cette stratégie renouvelée, le FN utilisant l'Assemblée nationale comme relais dans son plan d'action politique. Cette fois-ci, il ne s'agissait plus de gagner respectabilité. Elle était acquise. Il s'agissait d'exploiter au mieux le forum institutionnel qu'était le Palais-Bourbon pour répandre ses idées, élargir son audience et consolider son implantation locale et nationale. L'Assemblée nationale était non seulement une excellente caisse de résonance pour les thèmes que voulait exploiter J.-M. Le Pen dans sa campagne présidentielle; elle élargissait encore son champ d'action en lui permettant de s'approprier certains des problèmes discutés au Parlement et de les intégrer à son propre combat. L'Assemblée donnait au FN une réduction de la scène politique qu'il pouvait marquer effectivement de sa présence et d'où il pouvait diffuser l'image qu'il voulait présenter à l'opinion publique. Il y jouissait d'une certaine position de force car le gouvernement Chirac avait besoin de l'appui total de sa faible majorité parlementaire pour mettre son programme en application, et était ainsi ouvert à toute attaque. Quelques uns des députés FN pouvaient être des adversaires redoutables au sein de l'hémicycle, exploitant les scissions qui se faisaient jour dans les rangs de la majorité.

Fidèle à sa stratégie d'aiguillonner le gouvernement Chirac vers une radicalisation de sa politique, il persistait dans une critique virulente de la politique gouvernementale, qu'il axait essentiellement sur ses thèmes de prédilection, mais qui savait aussi prendre dans la foulée les problèmes du moment. Un des atouts du FN est son opportunisme. Il sait détecter le problème actuel, le saisir et l'utiliser à ses propres fins. Début 1987, trois thèmes dominaient: immigration et code de la nationalité, sécurité, protection sociale et médicale à laquelle s'ajoutait l'actualité du sida. Ne pouvant attaquer l'action gouvernementale, efficace aux yeux de l'opinion publique, dans le domaine de la sécurité, le FN concentra son action sur le code de la nationalité et le sida. Derrière ces incitations à une action plus énergique, qui romprait définitivement avec le socialisme, se profilait un but second, qui était de prouver à la droite majoritaire RPR-UDF, et aux électeurs, qu'une alliance avec le FN, à défaut une attitude conciliante à son égard, lui étaient indispensables pour assurer sa victoire à l'élection présidentielle. Le FN obligea les personnalités politiques de droite à prendre position pour ou contre lui. Ce faisant, l'aiguillon devint le coin qui divisa la majorité et la menaça d'implosion.

Pour la commodité de mon exposé, j'examinerai successivement la période de la pause parlementaire, puis le lancement de la campagne présidentielle et l'activité parlementaire. Dans la réalité, ces trois phases forment un tout, se relayant et s'épaulant.

7.1 La pause parlementaire: le FN regarde vers les présidentielles

a) Les difficultés du gouvernement Chirac et le durcissement de la cohabitation

J. Chirac et son gouvernement affrontaient un hiver d'agitation sociale et de confrontation politique, d'autant plus difficile qu'ils ne disposaient pas de l'appui de la majorité parlementaire. La période d'état de grâce n'était plus. Les difficultés avaient commencé en novembre 86: révoltes estudiantines qui avaient entraîné le retrait de la loi Devaquet, mécontentement général provoquant le gel des Lois Chalandon, qui auraient dû être débattues au cours de la session extraordinaire de janvier 1987, annulée par J. Chirac le 9 décembre au cours d'une réunion des députés RPR et UDF au Palais-Bourbon. Les réformes de société auxquelles le gouvernement tenait particulièrement: code de la nationalité, lutte contre la drogue, prisons privées, avaient été reportées à la session de printemps. Le gouvernement cédait aux pressions de la rue. Il reculait, en fait, devant le risque d'éclatement de sa majorité. Au cours de janvier-février, les problèmes s'intensifièrent: nouvelle prise d'otages au Liban, malaise dans les relations franco-allemandes, attaque du franc, grèves dures à la SNCF, à la RATP, à l'EDF, à l'Education nationale. Les accrocs politiques s'ajoutaient aux difficultés sociales. Le 23 janvier, le Conseil constitutionnel déclara contraire à la Constitution l'amendement Séguin sur l'aménagement du travail. Il tranchait un conflit institutionnel entre le président de la République et le premier ministre, au détriment de ce dernier, affaiblissant encore la position de J. Chirac. F. Mitterrand remportait une nouvelle manche dans l'affrontement de la cohabitation. La tension entre président de la République et premier ministre était allée crescendo. Les "réserves" faites par le chef de l'Etat devant les projets de loi qu'il ne pouvait endiguer (réforme de l'audiovisuel) étaient passées aux "extrêmes réserves" (conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, création de prisons privées) pour devenir ensuite des refus institutionnels sur les ordonnances qu'il n'acceptait pas de signer (privatisations, découpage électoral, temps de travail). Le chef de l'Etat avait prouvé qu'il pouvait bloquer à son gré le processus des ordonnances, et même des lois, dans la mesure où il était maître de la convocation des sessions extraordinaires. Il pouvait réduire à néant un processus normatif qui avait duré plusieurs mois et exigé le vote d'une loi d'habilitation, son contrôle par le Conseil constitutionnel, la rédaction d'une ordonnance, l'avis du Conseil d'Etat et plusieurs délibérations du Conseil des ministres.

Le gouvernement, bien qu'en position de faiblesse, ne pouvait se permettre de marquer une pause législative. Le temps pressait. J. Chirac n'avait plus qu'un an pour remplir les promesses qu'il avait faites à son électorat avant de le solliciter à nouveau. Il lui fallait également regalaniser ses troupes pour s'en assurer la fidélité,

démontrer l'union de la majorité et sélectionner leurs objectifs immédiats. Dès le 4 février, J. Chirac annonça qu'il engagerait la responsabilité de son gouvernement à l'ouverture de la session du Parlement le 2 avril prochain. Quasiment un an, jour pour jour, après le premier vote de confiance du 9 avril 1986. Une quinzaine de textes importants seraient soumis au Parlement à la session de printemps. Six relevaient du secteur du ministre des Affaires sociales, P. Séguin: projets en faveur des handicapés, sur l'apprentissage, sur les chômeurs de longue durée et les chômeurs en fin de droit, sur diverses mesures d'ordre social, y compris la réforme hospitalière. Les autres portaient sur l'encouragement à l'épargne, la réforme de la concurrence, le pouvoir d'achat, la protection sociale, la participation, la loi de programmation militaire, le référendum sur la Nouvelle-Calédonie, la fonction publique territoriale, la fiscalité. Les réformes Chalandon resteraient dans l'ombre, étant encore susceptibles d'éveiller de violentes réactions dans l'opinion publique.

La mise en sommeil des mesures les plus radicales suscita bien évidemment les critiques de J.-M. Le Pen qui s'érigait en champion du régime parlementaire qu'il estimait menacé par la pusillanimité de J. Chirac et la cohabitation:

En retirant ses projets, le projet Devaquet mais aussi et surtout celui sur le code de la nationalité, J. Chirac a cédé à la pression de la rue. C'est mettre en cause le principe général de la république parlementaire dont le fondement est la délégation totale du pouvoir à une assemblée élue. C'est la porte ouverte à une contestation permanente du Législatif [...] Le gouvernement a cédé également aux admonestations élyséennes; cela pose le problème de la cohabitation. Un débat sur les institutions est nécessaire. Il y a longtemps que nous l'avons ouvert. Nous nous sommes déclarés depuis plus de dix ans en faveur d'une république présidentielle dans laquelle le Parlement jouerait un rôle beaucoup plus important de contrôle et de législation. L'Assemblée ne pourrait pas être dissoute et le président de la République, bien qu'en première ligne, puisque la fonction de premier ministre serait supprimée, ne pourrait, bien sûr, être renversé. Cela supprimerait le bicéphalisme que nous connaissons aujourd'hui¹.

Pour l'heure, le FN concentrait son action sur le projet de loi sur la réforme du code de la nationalité, faisant d'une pierre deux coups: saper le gouvernement dans l'opinion publique et mettre à jour les divisions de la majorité. Son statut de groupe parlementaire renforçait l'impact qu'il pouvait avoir sur la politique gouvernementale.

¹Interview recueillie par Jean-Marie Touzé, "Trois questions à Jean-Marie Le Pen", *National-Hebdo*, 18-24 décembre 1986.

b) Le projet de loi sur le code de la nationalité

[i] Genèse.

Promis dans la plate-forme UDF-RPR, "la nationalité devra être demandée et acceptée; son acquisition ne saurait résulter de mécanismes purement automatiques"¹, le projet de loi avait été constamment reporté. A l'origine, la préoccupation du gouvernement était triple: donner à l'acquisition de la nationalité française un caractère volontaire et non plus automatique; ne plus accepter que des étrangers deviennent français uniquement pour se procurer un certain nombre d'avantages financiers et sociaux ou pour éviter d'être expulsés; contrôler un flux migratoire qui risquait, s'il se poursuivait à un rythme trop important, de bouleverser l'équilibre de la société française.

Le projet de loi pour la réforme du code de la nationalité s'articule sur des points très précis:

- fin de l'acquisition automatique de la nationalité avec la modification de l'article 44 et l'abrogation de l'article 52 du code. Cela concerne les enfants nés en France de parents étrangers qui sont automatiquement français à leur majorité après cinq ans de résidence en France, sauf s'ils refusent cette nationalité à 17 ans ou, si dans l'année précédant leur majorité, le gouvernement s'y oppose par décret pour cause d'"indignité". Cet automatisme concerne chaque année quelques 17 500 étrangers. Avec la réforme Chalandon, le jeune devrait de lui-même demander la nationalité française par une déclaration devant le tribunal d'instance de son domicile. Il disposerait, pour cela, de sept ans, entre 16 et 23 ans, afin de mieux prendre conscience de son engagement et de ne plus être sous la tutelle de sa famille. Tous les délinquants, quelle que soit leur condamnation, ne pourraient plus devenir français sauf, par mesure exceptionnelle, ceux condamnés à des peines inférieures de six mois de prison pour vol simple ou coups et blessures volontaires simples.
- acquisition de la nationalité française par le mariage avec un Français. Dans le système en vigueur, l'acquisition était automatique, en France ou à l'étranger, par une simple déclaration après six mois de mariage et si il y avait communauté de vie. Cela concernait chaque année environ 13 000 personnes. Le Conseil d'Etat pouvait s'opposer par décret à une telle naturalisation mais ne le faisait pratiquement jamais (11 oppositions en 1984 sur 10 279 dossiers). Les fraudes étaient difficiles à quantifier. Elles concernaient non seulement les mariages blancs entre étrangers et françaises pour régulariser des situations irrégulières

¹Plate-forme pour gouverner ensemble, programme commun RPR-UDF, p. 14.

mais aussi des terroristes demandant un titre de séjour. Désormais, l'étranger devrait déposer une demande de naturalisation. Le gouvernement introduirait un délai de dix-huit mois au terme duquel l'administration devait avoir donné son accord ou son refus. Si elle ne l'avait pas fait, la naturalisation devenait automatique.

- caractère solennel de l'acquisition de la nationalité française. Cette disposition était nouvelle. A l'issue des procédures de déclaration ou de naturalisation, l'intéressé se présenterait devant le juge d'instance qui lui remettrait un certificat de nationalité ou le duplicata de son décret de naturalisation. Le magistrat rappellerait de façon solennelle les obligations qui s'attachent à sa nouvelle nationalité. L'idée du serment, un moment envisagé, avait été abandonné pour répondre aux souhaits du Conseil d'Etat.
- mesures anti-fraudes. Il s'agissait d'exercer un meilleur contrôle lors des demandes de naturalisation. Le parent qui acquiert la nationalité française l'acquiert pour lui et ses seuls enfants résidant en France.
- clarification des procédures. Les acquisitions relèveraient, comme précédemment, du ministère des affaires sociales et pourraient donner lieu à un contentieux administratif. L'ensemble du système déclaratif serait désormais régi et contrôlé par la seule autorité judiciaire sans intervention du pouvoir central, ce qui simplifierait les procédures et rapprocherait l'administration des usagers.

Avant même d'être publié, le projet de réforme avait fait l'objet d'une condamnation sans appel et d'une exigence de retrait définitif de la part de ceux, de tous horizons politiques, entendaient manifester leur horreur de la xénophobie et du racisme. Pour d'autres, il était encore insuffisant. Mais il ne laissait pas indifférent. L'objection majeure: le projet de réforme du code de la nationalité excluait de l'acquisition de plein droit de la nationalité française les enfants d'étrangers nés en France et qui y résident. Il revenait sur un principe très ancien du droit français, le droit du sol, constamment réaffirmé par le législateur républicain et dont l'expérience avait montré depuis plus de cent ans qu'il constituait un puissant facteur d'intégration des jeunes d'origine étrangère. Le projet rejoignait les thèses maurrassiennes reprises par le Club de l'Horloge, et par Jean-Yves Le Gallou, qui refusent le droit du sol au profit du droit du sang. Il s'était effectivement instauré entre la droite traditionnelle et le Front national "un rapport de dépendance et de compétition"¹ sur certaines questions, comme l'identité française. Jean-Yves Le Gallou et Eric Raoult, député RPR, soulignaient que les deux partis étaient d'accord pour défendre le principe de

¹Catherine Withol de Wenden, *Les immigrés et la politique*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1988, p. 332.

l'identité française mais qu'ils divergeaient sur la stratégie à suivre, la faille se situant à la délinquance ¹. Albin Chalandon estimait que "ce n'est pas parce que quelqu'un a été condamné à trois ou cinq ans de prison qu'il ne doit pas devenir français"², alors que cette position était anathème pour le FN.

L'application du projet comportait des risques car il ne se limitait pas à prévoir une démarche volontaire. Il soumettait les jeunes concernés à une procédure restrictive qui pouvait être ressentie comme vexatoire. Pour devenir français, ils devraient répondre pratiquement aux mêmes conditions de recevabilité que les candidats à la naturalisation, mais avec des délais moindres. La mesure proposée pouvait créer de nouveaux étrangers, les jeunes visés restant étrangers jusqu'à dix-sept ans, puis soumis à une sélection. L'application du projet pouvait avoir un effet extrêmement déstabilisateur sur la seconde génération, les Beurs, et risquait de mettre le feu à la poudrière. Le climat social contraignit le gouvernement à faire marche arrière.

La première reculade eut lieu en septembre 1986. Albin Chalandon, au cours de l'élaboration du projet gouvernemental, abandonna la procédure du Serment solennel. Le 7 novembre, le Conseil interministériel remaniait le projet après l'avis négatif du Conseil d'Etat, avis seulement consultatif, qui critiquait la philosophie même de la réforme présentée par le ministre de la justice. Il décidait l'assouplissement des dispositions sur le mariage entre un Français et un étranger, la prolongation du délai pour les jeunes immigrés nés en France qui désirent obtenir la nationalité française, et stipulait que le refus de nationalisation en raison d'un casier judiciaire n'interviendrait plus qu'à partir de peines supérieures à six mois. Le projet, considéré comme prioritaire par le gouvernement, fut présenté le 12 novembre au Conseil des ministres par Albin Chalandon, devant F. Mitterrand qui faisait connaître ses réserves par l'entremise de son porte-parole de l'Elysée, estimant que "ce projet s'inspirait d'une philosophie qu'il ne partageait pas et qu'il déplorait plusieurs des mesures prévues"³. Cette désapprobation avait déjà eu l'occasion de s'exprimer lors de l'expulsion des 101 Maliens, en séjour irrégulier, reconduits en avion charter par la police française sur les ordres de Charles Pasqua en octobre 1986. Le projet aurait dû être ensuite discuté au Sénat puis à l'Assemblée nationale où les affrontements risquaient d'être violents, l'opposition de gauche menant une campagne virulente contre les nouvelles dispositions alors qu'un certain nombre de députés de la majorité ne les trouvaient pas assez contraignantes et adoptaient

¹Propos recueillis par François Colombier, "Le débat de Gallou, FN, et Eric Raoult, RPR, sur le code de la nationalité", *Minute*, 17 mars 1987.

²Joseph Massé-Scaron, "Le Front national contre la naturalisation clandestine", *Le Figaro*, 13 novembre 1987.

³Propos cités par Xavier Marchetti, éditorial, *Le Figaro*, 13 novembre 1986.

ouvertement les thèses FN. Situation propice que Jean-Marie Le Pen s'empresse d'exploiter.

[ii] Campagne du Front national sur la réforme du code de la nationalité

Jean-Marie Le Pen partit en campagne pour une réforme du code de la nationalité. Il dénonçait "le grand virage d'Albin Chalandon"¹ et, une fois de plus, les méfaits de l'immigration. Selon lui, une majorité de Français avait conscience des "menaces que l'immigration massive fait peser sur la cohésion et l'identité de notre peuple"². L'immigration s'accroît chaque année de deux cent mille personnes, "cent mille par naissance, cent mille par entrée au titre du travail, du regroupement familial ou comme demandeur du statut de réfugié politique"³, ceci sans tenir compte de l'immigration clandestine. L'immigration se poursuivrait et se diversifierait en raison de "la pression du lobby immigré et des autorités morales"⁴ sur le gouvernement; une pression que le député de Paris dénonçait vigoureusement à la veille de la manifestation organisée par S.O.S. Racisme: "jusqu'à nouvel ordre, il n'y a qu'une seule légitimité, celle émanant des députés et des sénateurs"⁵. Aussi Jean-Marie Le Pen réclamait-il une véritable discussion au Parlement, à défaut d'un référendum d'initiative populaire.

Son argumentation reposait sur trois postulats qui reprenaient la proposition de loi déposée au Palais-Bourbon en avril dernier:

- "Est Français celui qui naît de parents français, c'est la règle et la seule règle".
- "Deviens Français celui qui le demande et le mérite".
- "L'accession à la nationalité française est limitée à ceux qui renoncent à l'autre nationalité qu'ils peuvent détenir par ailleurs".

En bref, il s'agissait de supprimer les cas d'accession automatique à la nationalité française, d'appliquer plus strictement la législation sur la naturalisation et la compléter, de faire opter les bi-nationaux franco-maghrébins.

Le FN demandait également la fermeture de l'accès à la nationalité française à tout délinquant. "Les condamnations pénales doivent rendre impossibles la naturalisation"⁶ déclarait Jean-Yves Le Gallou tandis que Jean-Pierre Stirbois voulait militer pour le maintien de la procédure du serment qui permettait de "s'assurer du loyalisme du candidat à la nationalité française qui n'est pas une maladie honteuse;

¹*Mimute*, 26 janvier 1987.

²"Le Front national part en campagne", *Le Figaro*, 7-8 mars 1987.

³*Ibid.*

⁴*Ibid.*

⁵*Ibid.*

⁶"Le Pen à Lyon", *Le Figaro*, 10 avril 1987.

elle ne doit pas être attribuée clandestinement. Elle ne doit pas bénéficier aux délinquants et à ceux qui refuseraient de prouver leur loyalisme par un serment"¹.

Le FN comptait utiliser le Parlement pour faire connaître ses vues. Ses députés espéraient bien qu'une majorité d'idées pourrait se constituer à l'Assemblée nationale. A défaut de cette majorité, le groupe parlementaire demanderait que le peuple soit directement saisi par la voie du référendum.

Les passions, attisées par les déclarations du Front national, se mobilisèrent. Le 16 mars, les partis de gauche et près de deux cent organisations, dont la Ligue des droits de l'homme, la CFDT, S.O.S. Racisme, la Ligue communiste révolutionnaire, manifestèrent de la Bastille à Richelieu-Drouot, demandant le retrait total du projet de loi sur la réforme du code de la nationalité. Le gouvernement capitula et retira le projet de la session parlementaire de printemps. Albin Chalandon, cependant, persistait à déclarer que

le projet de loi n'a pas été abandonné. Il a été déposé à l'Assemblée nationale et il le reste. Une réforme du Code de la nationalité est nécessaire et elle devrait aboutir².

Jacques Chirac décida alors de soumettre le projet de loi à l'examen d'une commission de sages qui examineraient chaque point litigieux et décideraient si le texte de loi devait être amendé ou totalement remanié. Fallait-il, ou non, imposer une démarche volontaire pour devenir français? Le service militaire devait-il être considéré comme un critère de nationalité française? Comment lutter contre les fraudes? Explication officielle: un texte d'une telle symbolique devait faire l'objet d'une large adhésion et ne devait pas donner aux Français d'origine étrangère le sentiment d'être rejeté. Mais pourquoi, alors, avoir voulu réformer un code qui faisait l'objet d'un consensus et avait suscité, jusqu'ici, peu de grands affrontements politiques? Pourquoi, sinon pour répondre à une demande électorale exacerbée par l'action du FN? Jean-Marie Le Pen ne désarmait pas. Il reprit sa campagne le 2 avril 1987 par une réunion publique tenue à Paris au Zénith. La date, choisie délibérément pour frapper un coup médiatique, selon la tactique adoptée l'année précédente, était celle de la rentrée parlementaire. Les députés FN y participèrent. G.-P. Wagner expliqua les données juridiques et historiques du code de la nationalité, B. Mégret défendit l'identité française tandis que J.-P. Stirbois évoquait l'action du FN. Des manifestations dans le reste de la France prirent la relève. Marseille le 4 avril sur le thème "Etre français, ça se mérite", Lyon le 9 avril "La France aux Français. Chômage et immigration, ça suffit. Les Français d'abord". Dénonciation de

¹Ibid.

²Interview recueillie par Catherine Delsol, *Le Figaro*, 14-15 mars 1987.

l'immigration qui serait responsable de tous les maux, y compris les déséquilibres de la sécurité sociale qui pourraient être en partie réglés par une réduction du nombre des prestataires étrangers qui profitent de la Sécurité sociale. Jean-Pierre Stirbois persistait dans ses déclarations:

L'immigration est comme une voie d'eau qui envahit le navire et l'alourdit avant de la faire couler [...] Sans la réforme du code de la nationalité approuvée par 55% des Français, cela revient à appliquer le programme de la gauche pour donner le droit de vote aux immigrés. Le droit de vote aux étrangers dans notre pays doit être refusé inconditionnellement [...] En ce qui concerne la réforme du Code de la nationalité, c'est comme pour le reste. Le gouvernement fixe des objectifs qu'ensuite il change au gré des événements. On s'aperçoit de plus en plus de la distortion qui existe entre le pays et ses institutions, entre la volonté populaire et le compte qui en est tenu par les dirigeants politiques¹.

La campagne présidentielle était lancée.

A partir de ce moment, campagne présidentielle et activité parlementaire furent menées de front, l'une étayant l'autre et se soutenant réciproquement. Pour la commodité de cet exposé, je les analyserai séparément, alors qu'en fait elles sont inséparables et ne peuvent être appréhendées dans leur totalité que complémentirement. L'objectif était de faire accréditer l'idée que le FN pouvait être un mouvement de gouvernement et que son président était un homme d'Etat apte à exercer le pouvoir.

¹Jean-Marie Le Pen, "L'appel au peuple français", *National-Hebdo*, semaine du 30 avril au 6 mai 1987.

7.2 La première vague de la campagne présidentielle (26 avril - 30 juin 1987)

a) Le discours lepéniste: déclaration du 26 avril 1987 à La Trinité-sur-Mer et thèmes de la campagne

Jean-Marie Le Pen se porta officiellement candidat à la présidence de la République le dimanche 26 avril, trois semaines après la rentrée parlementaire. "Décision grave" qu'il annonça à La Trinité-sur-Mer dans sa maison natale, avant de se rendre en procession déposer une gerbe aux monuments aux morts, entouré des députés FN ceints de leur écharpe tricolore. Dans cet appel officiel, qui se voulait "simplement une déclaration de guerre à la décadence et au renoncement, et une déclaration d'amour à la France et aux Français"¹, le candidat de la droite sociale, populaire et nationale se présentait en "enfant du peuple, pupille de la nation, élevé par une mère dans l'amour de Dieu et du pays"².

On retrouve des réminiscences boulangistes et gaulliennes dans les thèmes qui sous-tendent la déclaration de candidature:

- mythe de l'homme présidentiel:

La patrie est en grand danger car les Français sont menacés d'être ruinés, submergés et asservis. Les partis politiques traditionnels, les institutions elles-mêmes sont impuissants à faire échec au destin sinistre. Les périls portent pour nom: crise démographique, immigration, chômage, insécurité, étatisation bureaucratique et fiscalisme, dégradation des mœurs... autant de signes cliniques d'une décadence mortelle. Dans une démographie qui n'est plus une façade, il faut que le peuple parle, qu'il dise clairement sa volonté, son choix majoritaire, et quel est le chef qu'il s'est choisi pour construire son sursaut³.

- Défense de la terre natale et de l'identité française:

Je suis revenu à mes racines. Je suis un enfant du peuple né dans une vieille province; j'ai voulu commencer par mon commencement, au milieu de ceux qui me connaissent... Les hommes et les peuples ont besoin de rites. La vie sociale est un code avec des signes de reconnaissance qui se transmettent de génération en génération et

¹Jean-Marie Le Pen, "Appel au peuple français", *National-Hebdo*, 30 avril-6 mai 1987.

²Ibid.

³Ibid.

constituent une seconde nature. Ce sont ces signes qui font l'identité nationale. la solennité de l'annonce de ma candidature a eu cette signification¹.

- Lutte contre l'affaiblissement de la France:

Ce qui me conduit à agir, c'est la décadence. Nos difficultés sont dûes à un relachement de nos disciplines familiales, nationales, sociales, intellectuelles. Les symptômes de cette décadence sont l'immigration, le désordre des moeurs, l'insécurité, l'étatisme bureaucratique et fiscal, les désinformations [...] J'engage une guerre contre le renoncement².

Respect des institutions:

Je me bats pour gagner dans le cadre des Institutions. Il y a deux tours. Au premier tour, il faut se faire sélectionner. Au second, il faut gagner. L'alternative, c'est la droite ou la gauche. C'est pourquoi je propose aux différents candidats de la majorité de s'engager dès maintenant à soutenir celui qui sera le mieux placé pour battre la gauche... Le but est toujours le même, nous faire connaître, nous et nos idées, d'une façon directe, sensible, exacte. Ensuite, il s'agit d'agir, d'écouter, de regarder et de débattre des problèmes qui nous sont communs, en commençant par ceux qui sont liés à la défense et à la paix dans le monde³.

Derrière l'affirmation de grands principes se profilent les motifs réels: mettre à profit les effets de la campagne pour la réforme du code de la nationalité et élargir l'électorat tout en consolidant la mobilisation du mouvement FN, continuer à aiguillonner la droite et obliger la majorité gouvernementale à se positionner par rapport à la démarche FN.

Le ton donné à la campagne est important. Il s'agit de promouvoir l'image d'un Le Pen homme d'Etat de stature présidentielle à l'adresse d'un électorat populaire, et de convaincre cet électorat des convictions démocrates du candidat. Le discours électoral FN est axé sur l'appel populaire et veut gommer l'image totalitaire de Jean-Marie Le Pen, comme l'expliquait Bruno Mégret:

¹Propos recueillis par Michel de Jaeghere, *Valeurs Actuelles*, 4 mai 1987.

²Ibid.

³Ibid.

Jean-Marie Le Pen sera le candidat du peuple contre la bureaucratie, contre les oligarchies, les syndicats ou les partis qui ont confisqué le pouvoir et qui agissent contre ses intérêts et ses aspirations. C'est parce qu'elle est celle du peuple que la candidature de le Pen est la plus légitime et que sa victoire est, à terme, inéluctable¹.

Jean-Marie Le Pen reaffirmait ses convictions démocrates:

Je suis entré en politique il y a vingt et un ans en me faisant élire, et, depuis, je me suis régulièrement présenté aux élections. Je n'ai jamais prôné la prise du pouvoir par la force. Je me suis même félicité que les événements passés aient levé l'hypothèse stérilisante pour la droite d'un recours à l'armée. J'ajouterais même que je suis aujourd'hui l'un des seuls vrais démocrates. Pour en finir avec notre système où l'Etat bureaucratique demande un blanc-seing tous les cinq ans, je demande qu'on rende le pouvoir au citoyen par le biais du référendum, comme en Suisse².

La communication, écrite et audiovisuelle, doit faire passer ce message. Le directeur de la communication, spécialement nommé dans ce but, Jean-Jacques Mourreau, était chargé de transmettre le juste discours aux médias. Le FN développa également ses propres publications. *La Lettre de Jean-Marie Le Pen*, jusqu'alors bimensuelle, devenait hebdomadaire, passait à huit pages et était promue au statut d'organe officiel de la campagne. Une seconde lettre mensuelle, *Europe et Patrie*, diffusait la doctrine FN à l'échelle européenne, notamment en ce qui concerne la défense, la monnaie, le commerce, l'immigration. Affiches électorales (fond de mer agitée et slogan "1988, les Français à l'Elysée"), brochures et plaquettes soignées, comme le petit livre rouge *Passeport pour la Victoire* répandaient le message électoral.

Les médias nationaux radio-télévisés avaient créé le premier Effet Le Pen. Le candidat présidentiel s'efforça donc de participer aux émissions les plus connues pour faire passer ses thèmes essentiels. Dix jours après avoir annoncé sa candidature officielle, le mercredi 6 mai, il était l'invité de l'émission télévisée L'Heure de Vérité et s'affirmait une nouvelle fois maître dans l'art de la communication. En début d'émission, 17% des téléspectateurs se disaient favorables à Jean-Marie Le Pen, 38% en fin d'émission. Il se présentait sous un jour sobre et bienveillant, "je suis modéré et tolérant" répétait-il, avec toutes les qualités nécessaires à un chef d'Etat, "la grâce

¹Interview de Bruno Mégret, *Minute*, 30 avril 1987.

²Entretien de Jean-Marie Le Pen avec Patrick Buisson, *Minute*, 23 avril 1987.

aidant"... Il reprenait les mêmes thèmes: défense de la démocratie, principe de la préférence nationale en matière d'emploi, de politique familiale, versement d'un revenu maternel aux mères de famille, le tout sur fond de critique virulente du gouvernement. La trouvaille: le thème du sida dont il s'empara en moitié d'émission, confirmant qu'il souhaitait la création de centres spécialisés pour accueillir les "sidaïques". Les thèmes les plus porteurs étaient repris par la suite dans les interviews données à la presse écrite: le sida, le chômage, l'immigration, suivis de l'accord de désistement pour le deuxième tour des présidentielles, l'extension de la pratique du référendum d'initiative populaire, l'accroissement de la fonction législative¹.

Le discours FN voulait toucher une tranche d'âge jeune et une audience traditionnellement de gauche, susceptible d'être sensible à ses arguments. Il restait fidèle aux thèmes traditionnels du mouvement tout en bâtissant sur ses récents développements ainsi que sur les problèmes d'actualité. Il commençait par un éloge de l'action parlementaire menée par les députés FN, positive car "responsable et constructive, le groupe parlementaire ayant adopté quarante-sept projets de loi qui allaient significativement dans le bon sens, notamment les lois de libéralisation économique, les quatre lois sécuritaires, celles sur la Nouvelle-Calédonie, la presse et l'audiovisuel"². Il continuait en soulignant l'importance d'aller beaucoup plus loin en matière sociale, surtout pour tout ce qui touche l'emploi. "Le chômage n'est pas une fatalité"³. Les mesures d'urgence reprenaient deux des thèmes connus, la préférence nationale permettant la priorité d'embauche aux Français ainsi que le renvoi des étrangers sans emploi, et la préférence familiale, proposant aux mères de famille un revenu maternel. La libération de l'embauche devait permettre une meilleure adaptation des contrats de travail aux besoins des particuliers et des entreprises. Les mesures à plus long terme comprenaient la diminution des prélèvements obligatoires et une "politique du savoir" envisageant de décentraliser la formation professionnelle aux régions et de développer la formation en apprentissage. Le groupe parlementaire FN avait voulu influencer la politique gouvernementale en ce sens en déposant une centaine d'amendements aux mesures préconisées par P. Séguin mais ils avaient été tous repoussés.

L'essentiel de ce discours fut repris par les lieutenants de Le Pen, chacun insistant sur les points qui correspondaient le mieux à son tempérament. Bruno Mégret travaillait sur la priorité "Assurer l'avenir de la France": redressement démographique

¹Jean-Marie Le Pen, "Mon but, c'est de battre le candidat de la gauche", *Le Figaro*, 7 mai 1987.

²*Valeurs Actuelles*, 4 mai 1987.

³Conférence de presse du lundi 25 mai, *Le Figaro*, 26 mai 1987.

par une politique familiale réservée aux nationaux, solution du problème de l'immigration par le départ des immigrés, reconstruction de l'école à partir du travail, du savoir, du mérite, création d'une Europe fondée sur le développement de sa puissance, mise en oeuvre de ce programme par un retour du pouvoir au peuple et l'exercice de la démocratie directe du référendum¹. Jean-Pierre Stirbois concentrait son action sur l'immigration et la réforme du code de la nationalité. Pour tous, le fil conducteur était une dénonciation acerbe du bilan négatif du gouvernement dans sa lutte contre le chômage, l'immigration, l'insécurité. Trois échecs essentiels: le projet Devaquet sur la réforme de l'université, le recul sur le code de la nationalité, l'échec de la sécurité sociale, gouffre où se perdait l'argent qui aurait dû financer l'investissement nécessaire à la reprise économique. La faute majeure de J. Chirac était de ne pas avoir su rompre avec le socialisme et, plus encore, d'avoir collaboré avec lui dans le cadre de la cohabitation.

b) L'appareil de campagne

L'appareil de campagne, soigneusement mis au point, associait étroitement les parlementaires FN. Très tôt, Jean-Marie Le Pen avait confié la direction de la campagne présidentielle à Bruno Mégret qui, dès le 27 janvier 1987, en avait défini les grandes lignes au cours d'un séminaire réunissant Olivier d'Ormesson, Jean-Marie Le Chevallier, Pierre Durand, Jean-Pierre Stirbois, tous les membres du Bureau politique ainsi que les trente-trois députés. B. Mégret était assisté d'un bureau de campagne restreint qui ne comprenait que cinq membres seulement (Le Pen, Stirbois, d'Ormesson, Le Chevallier, Durand). Le comité directeur (cinquante membres) comprenait les trente-trois députés.

La décision de nommer Bruno Mégret directeur de la campagne avait soulevé bien des mécontentements, accentuant le malaise créé par l'attribution des circonscriptions de Marseille et les dissensions entre les "fidèles" et les nouveaux-venus. Un large noyau, formé de notables, de militants, de sympathisants, n'approuvait pas les manières dictatoriales de Jean-Pierre Stirbois. Entre la rue du Général Clergerie, où se trouvait le secrétariat général, et l'avenue Marceau, où siégeait l'état-major de campagne du candidat le Pen, les relations étaient quelque peu guindées.

L'objectif immédiat étant d'assurer la crédibilité de la candidature Le Pen, il fut décidé de lui donner une équipe prête à gouverner, un 'shadow cabinet' à la Le Pen. Des structures liant plus étroitement les députés à l'appareil du mouvement furent mises en place. Le FN bâtit sur les acquis de sa présence au Parlement. Lors d'un

¹Interview de Bruno Mégret, *Mimute*, 30 avril 1987.

conseil national tenu le 9 mai 1987 à Paris, il recomposa l'organisation du mouvement et désigna trente cinq secrétaires généraux, parmi lesquels trente et un des trente trois députés, les autres étant choisis parmi les cadres traditionnels du Front. Les tâches étaient réparties à l'intérieur du gouvernement Le Pen. Treize secrétaires étaient chargés de l'organisation du parti, vingt et un avaient la charge d'un secteur politique. L'intitulé des porte-feuilles en dit plus long sur la politique proposée par le FN et ses priorités que n'importe quel programme. François Bachelot était ainsi secrétaire à la santé des Français et aux affaires sociales, Christian Baeckeroot à l'emploi des Français, Jacques Bompard à la défense de l'agriculture française, Michel Collinot à la défense de l'identité nationale, Jean-Claude Martinez à la réforme fiscale, Yann Piat à la défense de la famille française¹. Douze comités se répartirent les tâches, du financement aux contacts internationaux. L'organisation centrale était relayée, au niveau local, par un système de réseaux qui s'avèrent aptes à mobiliser rapidement un électorat populaire, comme le prouvaient les manifestations de Paris et de province.

Les étapes de la campagne électorales furent soigneusement préparées. 10 mai, fête de Jeanne d'Arc suivie du banquet républicain de dix mille couverts où Jean-Marie Le Pen devait prononcer son premier discours-programme, tournée des plages programmée par Bruno Mégret, cinq cent dîners-débats, dix mille réunions vidéo, cinq mille réunions contact, deux mille meetings, université d'été, fête traditionnelle des Bleus-blancs-rouges au Bourget, convention nationale à Nice en octobre.

L'état-major du FN se montrait confiant dans les chances de son candidat, misant sur la forte personnalisation de l'élection et sur ce que Jean-Yves Le Gallou appelait "le vide idéologique laissé par la coalition UDF-RPR". Les sondages créditaient Le Pen de 10 à 11 points. Or, d'après les calculs FN, on lui en donnait 6 aux dernières législatives et Le Pen en avait obtenu 10. En extrapolant, il devrait atteindre, après un an de campagne, 20%. Le scrutin présidentiel est un scrutin plébiscitaire qui convient à l'électorat populaire et à Le Pen. Le second tour devrait amener une vague de fond de rejet du socialisme qui mettrait le candidat Le Pen en position de battre le candidat socialiste.

Certains signes étaient encourageants. Pascal Arrighi, candidat à la vice-présidence de l'Assemblée nationale avait reçu l'appui de soixante sept députés de la majorité gouvernementale (se reporter à la section 7.3 du même chapitre 7). Le président du Centre National des Indépendants et Paysans, Philippe Malaud ainsi que Jean-Louis Masson, député RPR de Moselle, et Jacques Médecin, député RPR des Alpes-

¹*Passeport pour la victoire*, supplément à *La lettre ouverte de Jean-Marie Le Pen*, 15 mars 1987.

Maritimes, apportèrent ouvertement leur soutien au FN. L'image publique du FN s'était bonifiée.

c) L'électorat FN

L'objectif du Front national était de consolider et d'élargir son électorat en s'adressant à une tranche d'âge jeune et à une audience traditionnellement de gauche, susceptible d'être sensible aux arguments lepénistes et de rejoindre le mouvement.

Un sondage Sofres-Le Figaro, réalisé du 5 au 9 mars 1987¹, confirmait la stabilité de l'audience de J.-M. Le Pen. L'influence des idées défendues par le FN restait stable. 67% des personnes interrogées étaient contre tandis que 24% (légère hausse sur 23%) leur étaient favorables. Parmi ces dernières, 33% étaient des sympathisants RPR et 14% des sympathisants de gauche. Les jeunes de 18 à 24 ans se montraient les plus attirés, tendance qui persistera encore aux législatives de mars 1993. 26% d'entre eux se déclaraient "tout à fait" ou "assez" d'accord avec lui. Il y avait ancrage solide du FN. Son entrée au Palais-Bourbon lui avait permis de consolider son capital politique. Il disposait également d'une marge de manoeuvre et la stabilité de sa situation ne paraissait pas de nature à simplifier la démarche des formations de droite.

Quelques semaines plus tard, un sondage semblable de la Sofres, réalisé du 23 au 27 avril 1987, cette fois pour *Le Monde*², confirmait l'ancrage du Front national, qui devenait l'un des points majeurs de polarisation de la vie politique, mais lui déniait toute avance.

Et pourtant, selon les responsables départementaux FN, les adhésions se multipliaient, 500 en quatre mois. D'où venaient-elles? Le profil du militant FN se dérobait toujours à toute classification. L'électorat FN était un nouvel électorat qui ne s'inscrivait véritablement dans aucune tradition politique pré-existante. Comme tout électorat protestataire, il se formait à partir de multiples courants. Très peu de déçus du RPR ou de l'UDF à partir de mars 1987. Il s'agissait de jeunes chômeurs ouvriers ou de cadres qui n'avaient généralement pas eu d'engagement politique auparavant. Ils venaient en majorité de villes reprises au parti communiste en 1983, où la droite devait conforter ses positions (La-Queue-en-Brie, Joinville-le-Pont, Villeneuve-Saint-Georges ou le Kremlin-Bicêtre). Le parti communiste se mobilisa contre le FN. "Nous sommes les mieux placés pour disputer à Le Pen les couches

¹Sondage Sofres-*Le Figaro* réalisé du 5 au 9 mars 1987, Dossier "Chirac, un an de pouvoir", *Le Figaro*, 13 mars 1987.

²Sondage Sofres-*Le Monde* réalisé du 23 au 27 avril 1987, "L'effet Le Pen, toujours répulsif, pèse sur la vie politique", *Le Monde*, 6 mai 1987.

populaires"¹. Une fraction non négligeable de l'électorat communiste avait rejoint celui du FN. Dans le département des Bouches du Rhône, le PC chutait de 25,6% à 14,5%, dans le Vaucluse, 19% à 10,8%, dans le Var, 18% à 10,3%. Dans ces mêmes départements, le FN "explosait" avec respectivement 22,5%, 19,2%, 18% des voix. Même analyse dans la région parisienne, le FN progressait dans les villes communistes de Bobigny, Villejuif, Saint-Denis, Bagnolet, Ivry, Bagneux, Stains². Le décrochage de l'électorat communiste, pour un temps allant à l'abstentionisme (1981-1984), profitait pour le moment au FN. Ni l'alliance RPR, ni le parti socialiste ne bénéficiaient de cette érosion communiste. Cependant, il n'y avait pas transfert définitif, mais mouvement d'un électorat instable. Au fil des consultations, l'électorat FN ne provenait plus uniquement du réservoir de la droite modérée et classique. Il ne recrutait plus seulement les déçus de l'alliance RPR-UDF mais s'adressait aussi à un électorat jeune et populaire. L'électorat Le Pen "cessait d'être droite extrême pour devenir un électorat protestataire"³ et reprenait ainsi la fonction tribunicienne traditionnellement réservée à la gauche et plus particulièrement au PC, selon l'analyse de Jérôme Jaffré.

Les nouvelles recrues provenaient de secteurs d'activité différents: fonction publique surtout, avec un nouvel appel parmi les femmes, jusqu'à présent les plus réticentes aux thèmes FN, et les jeunes. Lycéens et collégiens ne répugnaient plus à se classer extrême droite. Les nouveaux-venus étaient "toujours en contact avec les difficultés concrètes et quotidiennes", associations d'usagers et de contribuables, architectes, professionnels du bâtiment. S'ajoutait la montée du régionalisme. L'Alsace, en particulier le Bas-Rhin, terre traditionnellement modérée, n'échappait pas au phénomène Le Pen. Avec les trois manifestations de 15.000 personnes à Paris au Zénith, 50.000 à Marseille et 9.000 à Lyon, Le FN prouvait qu'il pouvait rassembler des foules impressionnantes. Bruno Mégret s'en réjouissait:

Désormais, nous avons fait la preuve que l'on ne pouvait pas nous réduire à un simple feu de paille. On voit qu'il n'y a pas d'électorat flottant du Front national mais un noyau dur important. J.-M. Le Pen est le candidat du peuple, il synthétise les aspirations nationales, démocratiques et sécuritaires⁴.

¹Propos de André Lajoinie rapportés dans *Le Monde*, 15 juin 1987.

²Joseph Massé-Scaron, "Surenchère à gauche contre le Front national", *Le Figaro*, 16 juin 1987.

³Jérôme Jaffré, *Le Monde*, 26 mai 1987.

⁴Propos de Bruno Mégret recueillis par Joseph Massé-Scaron, "Le Pen en lice le premier", *Le Figaro*, 18-19 avril 1987.

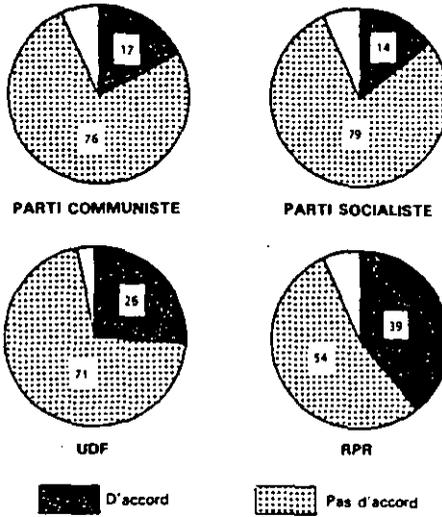
C'est parce qu'elle est celle du peuple que la candidature de Le Pen est la plus légitime et que sa victoire à terme est inéluctable¹.

Il est difficile d'analyser les raisons d'un tel succès. Indéniablement le charisme de J.-M. Le Pen était un facteur essentiel. Tribun redoutable, il exerçait sur ses partisans une véritable emprise. Dans une société déstabilisée, les sympathisants FN, venus pour la majorité de la droite traditionnelle UDF et RPR mais se recrutant de plus en plus parmi socialistes et communistes (tableau 7.1), étaient motivés par les thèmes traditionnels de sécurité et d'immigration, mais ils retrouvaient aussi avec joie tout un système de valeurs sûres et rassurantes, l'éloge de la patrie, de la famille, de la religion, des racines, du travail, de la loi, de l'ordre, tout un appareil familial et traditionaliste, comme le montre le tableau 7.2.

L'appel de La Trinité-sur-Mer, aux accents populistes conservateurs et respectables, diffusait une aura semblable à celle de Margaret Thatcher et du retour aux bonnes valeurs victoriennes traditionnelles. Le champion de la droite nationale et populaire jouait aussi sur des sentiments plus primitifs, s'adressant à une France pauvre et angoissée, malheureuse et crédule. Il jouait des peurs, des frustrations, des rancœurs, des insécurités. Il rapprochait les immigrés et le chômage, les partis politiques et la décadence de la nation et la dégradation des mœurs, les oligarchies et l'impuissance des institutions. Jean-Marie Le Pen a du talent. La crise blesse, effraie, fait écouter: "il dit tout haut ce que vous pensez tout bas". On gouverne mieux les hommes par leurs vices que par leurs vertus, disait Napoléon. La règle de Le Pen est d'entretenir les réflexes de peur et d'agressivité. Ses contradictions ne l'embarrassent pas: renforcer les pouvoirs du Parlement tout en revendiquant l'exercice du référendum populaire pour faire pression sur les parlementaires, réduire l'Etat à ses prérogatives strictement régaliennes, défense, monnaie, justice et loi tout en défendant le régime présidentiel renforcé. Désengagement du secteur économique, réduction des interventions sociales, y compris l'Education nationale. Il apparaissait le cousin germain du reaganisme ou du thatchérisme ultra-conservateur. La droite modérée réagissait mal à cette concurrence d'un type inhabituel. L'ultracisme démagogique de Jean-Marie Le Pen la prenait à contre-pied et la divisait. Les uns défendaient âprement leur système de valeurs; les autres acceptaient plus ou moins obliquement de se situer sur le terrain du FN qui continuait à jouer le rôle d'aiguillon qu'il avait assumé au début de la législature, jouant sur tous les thèmes de la droite traditionnelle que celle-ci n'avait pas voulu, ou n'avait pas pu, mettre en oeuvre: sécurité, immigration, chômage, famille, santé, identité nationale.

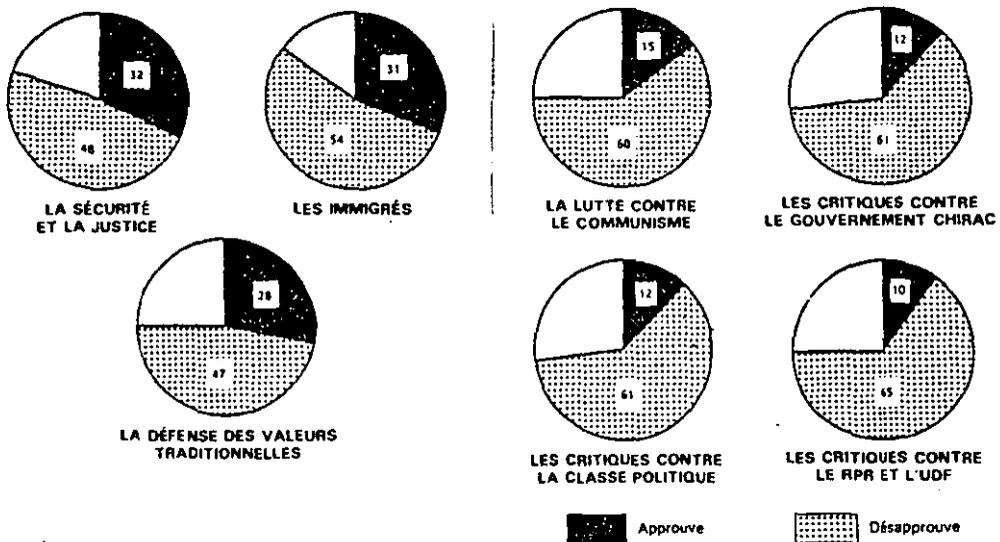
¹Interview de Bruno Mégret, *Minute*, 30 avril 1987.

Tableau 7.1 L'adhésion aux idées de Jean-Marie Le Pen selon la préférence partisane.



Source: Sondage Sofres-*Le Monde*, *Le Monde*, 6 mai 1987.

Tableau 7.2 L'adhésion aux thèmes de Jean-Marie Le Pen dans l'ensemble de l'électorat.



Source: Sondage Sofres-*Le Monde*, *Le Monde*, 6 mai 1987.

Ce faisant, il hypothéquait les chances de la droite, comme le parti communiste hypothéquait hier les chances de la gauche. Il faisait peser sur la droite classique de dangereuses menaces d'implosion.

d) Le Front national divise la droite traditionnelle

La droite se trouvait coincée dans un difficile dilemme. Avec 10% d'intentions de vote, le FN était dans la situation du parti communiste vis-à-vis de la gauche à la fin du septennat de Valéry Giscard d'Estaing: difficile pour la droite de réunir une majorité présidentielle sans lui. L'alliance avec les extrêmes semblerait aller de soi dans un régime où la gauche et la droite s'affrontent à 45-45, la différence se jouant sur les marges et à quelques centaines de milliers de voix, mais elle est contraire à la tradition et aux habitudes de la droite classique. En partant dès à présent dans la course présidentielle, Jean-Marie Le Pen forçait la droite traditionnelle à se positionner par rapport à son mouvement. La droite le voyait-il comme force d'appoint, renfort, partenaire avoué ou dissimulé, adversaire déclaré? Le Pen n'avait jamais caché qu'il cherchait, dès le début de la législative, un partenariat avec la droite traditionnelle. Rejeté par celle-ci, il s'était défini comme l'opposition de droite de la droite traditionnelle qui pouvait se permettre de l'ignorer dans les débats parlementaires puisqu'elle n'avait pas besoin de son appui, sa majorité, courte, étant néanmoins suffisante. Par contre, les présidentielles mettaient la majorité dans une situation différente. La droite avait besoin des voix du Front national qui se posait ainsi en arbitre décisif du vote de droite. La droite pouvait jouer plusieurs mains dans cette nouvelle donne. Elle pouvait récupérer le programme de J.-M. Le Pen, allant même au devant de lui, avec le code de la nationalité ou les mesures de sécurité prises par Charles Pasqua. Mais alors, elle risquait de perdre les votes des modérés. Elle pouvait l'ignorer, comme le faisait J. Chirac qui refusait d'entrer dans les polémiques soulevées par le FN. "Moi, je travaille ! je n'ai pas du tout l'intention de me laisser engager dans quelque polémique que ce soit."¹ Elle pouvait le combattre, comme la nouvelle génération des Michel Noir, "serions-nous prêts à sacrifier notre âme pour ne pas perdre les élections² ?", Malhuret, Stasi. Elle pouvait l'intégrer, comme le seul Jean Lecanuet qui n'hésitait pas à mettre en avant la discipline nationale entre la majorité et le FN, ou comme les six conseils régionaux qui la pratiquait journallement sans déclaration de principe. Elle pouvait le récupérer, comme Charles Pasqua, conduisant à une surenchère sur les thèmes mêmes de Jean-Marie Le Pen.

¹Interview de Jacques Chirac sur Europe 1, lundi 18 mai 1987.

²Le Monde, 15 mai 1987.

La présence de Le Pen servait de catalyseur à toutes les divergences et tensions qui existaient au sein de l'union de la droite et la menaçait d'implosion. Le FN était devenu une donnée lourde et incontrôlable de la politique française. L'incapacité de la classe politique à entamer l'Effet Le Pen tiendrait-elle à une incertitude politique ? L'électorat FN prouvait être des plus instables. Un Français sur quatre se disait acquis aux idées de Le Pen mais il était impossible de définir ses origines sociales, professionnelles, religieuses. Le niveau de l'électorat Le Pen restait stable mais sa composition fluctuait. Quelle était la part du vote protestataire? quelle était celle des déçus de la droite et celle du rejet de la classe politique? N'y-avait-il qu'un transfert de la fonction tribunicienne du parti communiste en déclin vers un parti en phase ascendante? Ou bien un mouvement de droite extrême était-il réellement en train de se structurer? Le Pen n'était-il que l'expression politique de tensions plus fortes qui commençaient à sourdre, malaise social avec chômage, insécurité, immigration, lutte contre le sida, rejet de la scène politique actuelle? Ni la droite ni la gauche ne voulaient admettre que toutes deux avaient leur responsabilité dans ce phénomène politique en étant incapables de résoudre les crises politiques et surtout de réparer le tissu social qui se déchirait progressivement sous l'effet d'une crise qui durait depuis une quinzaine d'années. Le Pen et le Front national étaient l'expression politique de tensions plus fortes qui commençaient à sourdre, comme le faisait remarquer Jean-Pierre Stirbois:

Nous sommes en train de déverrouiller la vie politique française, d'en faire éclater le cadre verrouillé, d'atomiser les électors dont les partenaires de la bande des quatre se croyaient abusivement propriétaires. Sur la scène politique française, le FN est aujourd'hui le mouvement qui oblige les autres à se déterminer par rapport à lui. L'initiative est dans notre camp et nous ne la lâcherons pas¹.

Le mouvement devait donc redoubler d'effort dans une conjoncture qui lui était favorable, continuait Stirbois:

Au niveau national, le taux d'approbation de nos thèmes est en progression par rapport à 1985 qui fut pourtant une bonne année. 33% des sympathisants RPR et UDF, 14% des sympathisants de gauche approuvent nos thèmes... le potentiel électoral de Le Pen, selon la Sofres, est de 21%, 9% de sûr et 12% qui n'excluent pas de voter pour lui. Les 31% des Français qui approuvent nos positions sur l'immigration se sont retrouvés 38% après L'HEURE DE VERITE. Notre objectif doit être de passer la barre des 15% cet été

¹Allocution de Jean-Pierre Stirbois du 9 mai 1987, rapportée par *National-Hebdo*, 21-27 mai 1987.

pour foncer ensuite vers les 20%. Ces 24% des voix qui nous sont favorables, il nous faut les transformer en votes. Cent mille adhérents, un responsable par canton avant la fin de l'année, c'est possible par le travail, la volonté implacable de tous et aussi la solidarité qui doit exister entre nous tous, quelles que soient nos origines et nos affinités¹.

Le Front national était décidé à utiliser tous les moyens possibles pour affermir son implantation à l'échelon local et national. Son meilleur atout restait toujours pour le moment sa présence à l'Assemblée nationale.

¹Ibid.

7.3 L'activité parlementaire du groupe FN.

Seconde session ordinaire (2 avril-30 juin), première session extraordinaire (1er-9 juillet).

Légitimé par sa première année de présence au Parlement, le groupe FN était décidé à persister dans son activité parlementaire afin de renforcer la crédibilité de son mouvement en tant que parti national et parti de gouvernement. Il se targuait d'avoir acquis l'initiative sur la scène politique, comme s'en félicitait J.-P. Stirbois:

L'initiative est dans notre camp et nous ne la lâcherons pas. Le Front national oblige les autres à se déterminer par rapport à lui¹.

En fait, l'initiative était toujours dans le camp du gouvernement. Le groupe FN ne pouvait que répondre aux situations qui se présentaient, ou les exploitait au mieux. Les dissensions au sein de la majorité lui facilitaient la tâche. A lui de les utiliser au mieux dans l'Assemblée nationale, lieu privilégié des tensions ou des distanciations préconisées par certains députés de la majorité, comme l'expliquait Jean-Claude Gaudin:

Nous soutiendrons l'action du gouvernement mais les députés peuvent émettre des critiques².

J. Chirac voulait mettre l'accent, au cours des trois mois de cette session de printemps, sur les projets sociaux. Six textes de cette nature furent examinés, non sans peine: apprentissage, lutte contre le chômage de longue durée, financement de la sécurité sociale, travailleurs handicapés, réforme du régime hospitalier, diverses mesures d'ordre social auxquels s'ajoutait l'aménagement du temps de travail qui avait provoqué les heurts entre l'Elysée et Matignon. Au total, cinquante cinq lois furent votées. La loi sur l'épargne, les procédures fiscales, l'indemnisation des rapatriés, l'autorité parentale, la fonction publique territoriale ou la consultation des populations de Nouvelle Calédonie s'avèrent les plus importantes. Les autres étaient des conventions internationales ou étaient d'un intérêt très ponctuel (pour une liste détaillée des projets de loi, se référer à l'annexe 2). Les trente-trois députés FN ne ménagèrent pas leurs critiques à l'égard de la majorité mais leur opposition se voulait toujours "constructive et non systématique"³. A titre d'exemple, ils votèrent

¹Propos de J.- P. Stirbois rapportés par Jean-Yves Boulic, "Le Pen, un round d'enfer", *Le Point*, 18 mai 1987.

²Propos rapportés par Sophie Huet, *Le Figaro*, 2 avril 1987.

³Propos de Jean-Yves Le Gallou rapportés par Sophie Huet, "Le vote des députés FN", *Le Figaro*, 9 juillet 1987.

pour dix-huit projets gouvernementaux, se prononçant contre quatre textes seulement et s'abstenant sur trois autres. Le FN continuait son rôle d'opposition de droite, d'"aiguillon" de la majorité, tout en utilisant la tribune du Parlement pour promouvoir les thèmes qu'il estimait porteurs et qu'il voulait exploiter dans sa campagne présidentielle. Jean-Marie Le Pen a un don singulier pour renifler les sujets qui vont agiter l'opinion, diviser la classe politique, électriser l'atmosphère, défrichant de nouveaux terrains, mouvants ou glissants, et en faisant son champ de bataille préféré. Ainsi de l'immigration et du code de la nationalité. Voulant exploiter les opportunités offertes par l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, il essaya de jouer la carte de la défense civile et de la peine de mort, mais sans succès; puis il tabla sur la sécurité et le terrorisme, mais là, le gouvernement avait marqué des points et le FN n'insista pas. J.-M. Le Pen débusqua alors le sida et sans trop s'embarrasser d'exactitudes scientifiques, il s'engouffra dans la brèche du doute et de la peur. Le sida lui fut un substitut du thème sécuritaire, qui a l'avantage de drainer une frayeur diffuse et irrationnelle.

Le comportement parlementaire des députés FN au cours de cette troisième session ne varia pas par rapport aux deux sessions précédentes. Ils assurèrent consciencieusement leur métier de députés, maintenant leur assiduité (relative) aux séances importantes et poursuivant leur action parlementaire à tous ses niveaux: initiative législative, contrôle de l'activité législative gouvernementale par le dépôt d'amendements, les interventions, les questions au gouvernement, approbation ou censure des lois par le vote. L'accent était mis sur les problèmes qui pouvaient promouvoir l'audience du FN sur le plan national et ajouter aux difficultés rencontrées par la majorité.

J'analyserai l'activité parlementaire du groupe FN au niveau de l'initiative parlementaire (propositions de loi), du contrôle parlementaire (amendements, interventions et questions au gouvernement) et du vote de la loi, avant d'apprécier son rôle de déstabilisateur de la majorité.

a) Initiative de la loi

Le groupe FN nourrissait peu d'espoir sur le succès des propositions de loi qu'il pouvait déposer à l'Assemblée nationale. Néanmoins, il persévéra dans son travail législatif. Dix propositions de loi furent préparées, déposées devant le bureau de l'Assemblée nationale, transmises aux diverses commissions. Aucune ne fut soumise à vote. Elles se répartissent sur l'ensemble de la session, deux en avril, trois en mai, cinq en juin. On ne remarque pas d'agitation frénétique ou de changement d'orientation pendant les périodes précédant ou suivant la déclaration de candidature présidentielle. Ces propositions de loi reprennent les thèmes traditionnels FN:

famille, libéralisation des entreprises, lutte contre le terrorisme et la drogue, contrôle efficace du gouvernement et soutien au Parlement, défense de l'électorat traditionnel FN.

[i] Défense de la famille:

La proposition de loi no 721, présentée par Michel de Rostolan et enregistré le 23 avril, demande l'institution d'une déclaration prénatale de consentement à l'adoption, car "le développement de la politique de la famille passe par l'encouragement à l'adoption...¹", qui est préférable au recours à la cessation volontaire de grossesse pour un enfant non désiré.

La proposition de loi no 905 présentée par Christian Baeckeroot et enregistrée le 19 juin demande une accession plus aisée au logement familial, en raison de la baisse démographique alarmante:

La situation démographique de notre pays est préoccupante. Le fait que le niveau de fécondité reste supérieur de 0,3 enfant par femme à celui de nos voisins n'est nullement rassurant: pour permettre simplement le renouvellement des générations, le taux de fécondité devrait s'établir à 2,1 enfants par femme. Il varie actuellement autour de 1,8 depuis 1976 mais atteignait 2,9 en 1964. Le nombre des naissances légitimes d'enfants de rang trois est passé de 103 410 en 1980 à 91 860 en 1985 [...] La cause essentielle de la baisse de natalité en France est incontestablement le coût du troisième enfant. Il est donc absolument nécessaire de réduire la chute de niveau de vie consécutive à sa venue au monde [...] Au premier rang figure le logement. D'où financement intégral du logement familial [...] Il est ensuite proposé d'établir une prime familiale de logement [...] La présente proposition de loi a un triple objectif: relance de la natalité, relance de la construction de logements, relance de l'épargne².

[ii] Défense du Parlement et contrôle du gouvernement:

La proposition de loi no 726 du 25 avril déposée par Jean-Marie Le Pen demande la modification des règles de saisine de la Cour des comptes afin de développer le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale:

Le Parlement a deux fonctions essentielles: légiférer et contrôler l'action de l'exécutif. A l'heure actuelle, l'opposition rencontre parfois des difficultés pour remplir sa fonction de contrôle du Gouvernement car elle a du mal à obtenir des informations émanant de l'exécutif, à la

¹*Proposition de loi no 721* enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 23 avril 1987 et annexée au procès-verbal de la séance du 7 mai 1987, pp. 7-8.

²*Proposition de loi no 905*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 19 juin 1987 et annexée au procès-verbal de la séance du 30 juin 1987, pp. 2-6.

fois juge et partie. Aussi pensons-nous qu'il serait bon [...] de modifier les règles de saisine de la Cour des comptes afin qu'une minorité de parlementaires puisse lui demander des enquêtes sur les sujets où ils ont le sentiment de ne pas être complètement informés¹.

[iii] Libéralisation des entreprises:

Jean-Claude Martinez et Charles de Chambrun présentèrent la proposition de loi no 872 tendant à faciliter la transmission des entreprises par l'allègement des droits de mutation à titre gratuit. Il s'agit de nouveau de l'allègement de la fiscalisation, pour les petites et moyennes entreprises:

L'expansion industrielle passera par la multiplication des petites et moyennes entreprises [...] Le système fiscal actuel ne le permet pas pleinement [...] La présente proposition de loi vise à exonérer de tous droits la transmission de petites entreprises. Elle limite ensuite à 20% les droits de succession ou de donation exigibles sur la transmission des entreprises. Enfin, ces droits sont limités à 10% lorsque la mutation s'effectue en ligne directe ou en ligne co-latérale. Ce régime nouveau s'appliquera aux exploitations industrielles ou commerciales, aux exploitations agricoles, aux professions libérales ainsi qu'aux charges et aux offices².

[iv] Sécurité:

Jean-Marie Le Pen déposa la proposition de loi no 725 demandant une augmentation des peines contre les personnes se livrant à l'importation, la production, la fabrication ou l'exploitation illicite, ainsi qu'à l'usage de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants. Cette proposition de loi demandait aussi l'interdiction définitive du territoire français aux étrangers ayant contrevenu à la législation sur les stupéfiants, ainsi que la création d'un institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies³.

[v] Ordre public et clientèle électorale:

Trois propositions de loi visaient à satisfaire les demandes de l'électorat Le Pen, tout en étant liées au maintien de l'ordre public, à la défense de la patrie et de ses défenseurs.

¹*Proposition de loi no 726*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 25 avril 1987 et annexée au procès-verbal de la séance du 7 mai 1987, p. 2.

²*Proposition de loi no 872*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 10 juin 1987 et annexée au procès-verbal de la séance du 18 juin 1987, pp. 2-5.

³*Proposition de loi no 725*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 25 avril 1987, annexée au procès-verbal de la séance du 7 mai 1987.

Jean-Marie Le Pen déposa une première proposition demandant à considérer les victimes du terrorisme comme des victimes de guerre:

Les actes de terrorisme sont en réalité des actions de guerre menées contre la Nation... faisant preuve de solidarité nationale et de fraternité française, il convient d'étendre aux victimes du terrorisme la législation sur les victimes de guerre...¹

François Porteu de la Morandière, dans la proposition de loi no 770, demandait la reconnaissance du statut de prisonnier, interné, détenu par le Viet-Minh entre 1945 et 1954, aux "37 000 militaires français tombés aux mains du Viet-Minh...ayant fait preuve d'une force morale allant souvent jusqu'à l'héroïsme...afin de leur exprimer la reconnaissance de la Nation"².

Jean Roussel et Yann Piat demandaient une amélioration de l'indemnisation des rapatriés d'Algérie, avec affectation d'une part des privatisations à l'aide des rapatriés et autorisation d'un crédit d'impôt de 20% sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Un carnet de remboursement comportera le montant global de l'indemnisation, le montant annuel des indemnisations versées, le montant cumulé des différentes années, le montant restant à percevoir pour chaque année³.

La proposition de loi relative aux activités foraines s'adresse à un tout autre public et relève de la défense des artisans, qui "subissent depuis le 11 décembre 1986 une concurrence déloyale de la part des parcs de loisirs thématiques", demandant le rattachement des forains au ministère de la culture "alors qu'aujourd'hui la défense de leurs intérêts se disperse et parfois se contredit, entre le ministère de l'intérieur et celui de l'artisanat", ainsi qu'une réduction du taux de TVA de 18,6% à 7%⁴.

b) Contrôle parlementaire

L'ordre du jour de l'Assemblée que s'était fixé le gouvernement Chirac pour la session de printemps 87 était chargé (quarante-neuf projets de loi furent déposés) et le premier ministre entendait le faire respecter. Il y parvint dans l'ensemble (trente projets de loi furent adoptés définitivement ainsi que dix propositions de loi), au prix de compromis jugés inacceptables par le FN, comme le retrait des lois Chalandon, les

¹*Proposition de loi no 814*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 22 mai 1987 et annexée au procès-verbal de la séance du 4 juin 1987.

²*Proposition de loi no 770*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 13 mai 1987 et annexée au procès-verbal de la séance du 19 mai 1987.

³*Proposition de loi no 871*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 3 juin 1987 et annexée au procès-verbal de la séance du 18 juin 1987.

⁴*Proposition de loi no 871*, enregistrée le 22 mai et annexée au procès-verbal de la séance du 4 juin 1987.

altérations apportées au projet sur les prisons privées, le report du texte sur le code de la nationalité, confié à la commission Marceau Long. Conscient d'un éventuel refus de F. Mitterrand de signer un décret de convocation de l'Assemblée en session extraordinaire, en cas de rejet de certains textes, comme le DMOS ou projet sur les diverses mesures d'ordre social, le gouvernement n'avait pas voulu inscrire à l'ordre du jour tous les textes qui étaient prêts.

J. Chirac devait faire preuve d'autorité pour contrôler sa majorité indocile. Il rassembla ses troupes, en début de session, par un vote de confiance sur la déclaration de politique générale du gouvernement qu'il obtint. Il dut utiliser le vote bloqué d'un texte (article 49-3) à quatre reprises: projets de loi sur le chômage, sur la fonction publique territoriale, sur les procédures fiscales et douanières, sur les diverses mesures d'ordre social. Il se vit opposé un vote négatif de la part de sa majorité sur l'ensemble du projet de loi sur la sécurité sociale pour cause d'absentéisme, les clés électroniques n'ayant pas été tournées en nombre suffisant. La situation n'était pas aussi claire qu'il l'aurait souhaité. Philippe Séguin devait porter les débats à bout de bras devant un hémicycle clairsemé, dans un climat politique qui n'était pas exempt de tourmentes, comme en témoignent les incidents Michel Noir-François Léotard en juin qui affirmaient leur indépendance vis-à-vis du RPR.

Le groupe parlementaire FN poursuivit sa politique d'opposition, "constructive et non systématique", alternant soutien au gouvernement pour les projets qu'il estimait aller dans la juste direction, abstention et opposition. Après avoir refusé de voter la confiance au gouvernement en début de session (32 votes FN contre, E. Frédéric-Dupont soutenant J. Chirac comme à l'habitude), les députés FN approuvèrent, au cours des premières semaines, les textes concernant le programme militaire, la consultation de la population de Nouvelle Calédonie, l'épargne, le tunnel sous la Manche. L'annonce officielle de la candidature Le Pen aux présidentielles ne modifia pas le comportement du groupe parlementaire FN. Les députés présentèrent toujours les amendements qu'ils estimaient nécessaires, en nombre beaucoup plus restreint, il est vrai, pour cette session de printemps 87 (onze seulement, quatre sur l'épargne, un sur la santé, deux sur le chômage, trois sur la fiscalité, un sur l'apprentissage). Leurs réserves ou leurs désaccords vis à vis de la politique gouvernementale s'exprimèrent de la même manière, dans leurs interventions en séance et leurs questions au gouvernement. Les orateurs confirmés FN surent exploiter la tribune parlementaire à leurs propres fins électorales. Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, François Bachelot mirent leurs talents oratoires au service de la persuasion électorale sur les thèmes qu'ils estimaient les plus porteurs.

J'analyserai successivement les amendements, puis les interventions et questions au gouvernement, en passant rapidement sur le déroulement normal des séances parlementaires (se reporter à l'annexe 3).

[i] amendements.

Le groupe FN ne déposa que onze amendements au cours de cette troisième session, bien peu comparé aux 126 amendements déposés par le gouvernement, 364 par les commissions, 1810 par l'ensemble des députés¹, sur les 28 projets de loi et 6 propositions de loi adoptées. Deux explications peuvent être données. L'une est que le FN était entièrement en faveur de la politique suivie par le gouvernement. La seconde, plus plausible, est que les députés FN étaient activement engagés dans la campagne présidentielle. Les quelques amendements FN tournent autour des thèmes traditionnels: préférence nationale et européenne, encouragement de la politique familiale, réduction de l'impôt. Ces amendements sont répartis également sur l'ensemble de la session de printemps mais portent uniquement sur sept projets de loi.

En début de session (15-22 avril), Pierre Descaves déposa quatre amendements sur le projet sur l'épargne: limitation des Plans Epargne Retraite aux seuls contribuables français ou ressortissants de la CEE, versement supplémentaire de 5000F par enfant à charge, déductibilité des revenus des cotisations versées au titre de retraites complémentaires, abattement supplémentaire de 5 000F par enfant à charge sur les revenus de valeurs mobilières. Soit quatre amendements sur six proposés pour l'ensemble du projet.

Bruno Gollnisch déposa un amendement à la proposition de loi transférant le contentieux des décisions du Conseil de concurrence à la juridiction judiciaire, demandant le caractère automatiquement suspensif du recours.

Plus important, François Bachelot attaqua le problème des établissements hospitaliers en demandant l'alignement des missions du service hospitalier privé sur celles du service public. Projet concomitant à la déclaration de candidature de J.-M. Le Pen.

Le projet sur le chômage de longue durée fut l'objet d'une motion de renvoi en commission de J.-M. Le Pen, et de trois amendements de Christian Baeckeroot: publication annuelle par le gouvernement d'une étude sur les mesures fiscales prises à l'étranger ayant une répercussion sur l'emploi, suppression de la taxe sur les salaires, suppression de la taxe professionnelle. Trois amendements sur quatre, le quatrième

¹Source: *Bulletin de l'Assemblée nationale*, no 42, 8 juillet 1987, p. 4.

émanant de Yvon Briant, qui n'appartenait plus au groupe FN mais s'associait à sa politique.

Jean-Claude Martinez et Pierre Descaves (3 juin) présentèrent trois amendements (sur cinq au total) sur le projet modifiant les procédures fiscales et douanières: minoration des pénalités applicables en cas de défaut de déclaration, suppression de la nécessité pour les personnes physiques d'apporter la preuve de la détention de biens mobiliers, abrogation, sauf cas de collusion, de la solidarité fiscale du propriétaire du fonds de commerce avec son locataire-gérant.

Guy Herlory déposa un amendement sur le projet sur l'apprentissage (1er juillet): dérogation aux modalités de contrôle de la formation des apprentis en Alsace et Moselle.

Georges-Paul Wagner termina la série avec un amendement sur le projet sur les tribunaux de commerce, demandant la compétence des tribunaux de commerce pour les contestations entre employeurs-commerçants et employés-cadres.

Les amendements FN nécessitaient des explications au sein de l'hémicycle; ils donnèrent aux députés FN l'occasion d'utiliser la tribune du Palais-Bourbon fréquemment. Les interventions à l'Assemblée nationale, ainsi que les questions au gouvernement, sont l'aspect le plus important de l'activité parlementaire FN au cours de cette session de printemps. Elles seront étudiées conjointement.

[ii] Interventions et questions au gouvernement.

La rentrée parlementaire de la troisième session s'effectua traditionnellement le jeudi 2 avril. En règle générale, il s'agit d'une séance classique d'ouverture et de reprise avec retrouvailles, remise en train et reconstitution d'un nouveau bureau de l'Assemblée. La composition du bureau est normalement une simple formalité, car les groupes se mettent d'accord avant la rentrée selon des règles non-écrites. De nouveau, le groupe FN et le groupe PC montrèrent des exigences et des souhaits contradictoires et difficiles à satisfaire. Comme en 1986, il fallut un vote, qui occupa tout le premier après-midi. Les votes pour les six vice-présidences se traduisirent par un succès pour le FN. Pascal Arrighi obtint quatre-vingt suffrages, ce qui veut dire que plus de quarante députés de la majorité avaient voté pour lui. Les socialistes, les communistes et le FN maintinrent leurs candidats au second tour et Pascal Arrighi obtint alors cent voix, soit soixante-sept de la majorité. Succès personnel pour Pascal Arrighi, dont nombre de députés faisaient un portrait élogieux, qui se répercuta sur l'ensemble du groupe parlementaire FN. Les deux secrétaires FN furent réélus, François Bachelot et Bruno Gollnisch. La session de printemps commençait sous d'excellents auspices pour le FN.

Au cours de la première séance du mardi 7 avril, J. Chirac présenta la déclaration de politique générale de son gouvernement. Il dressa le bilan de son action, louant la sécurité mieux assurée, le succès des privatisations, le redressement de l'économie. Ce débat de politique générale était différent de celui de 1986 où il s'agissait de présenter un programme d'action après une victoire électorale et de déterminer, à l'issue d'un vote de confiance, l'importance numérique exacte de la majorité qui donnerait les moyens d'appliquer cette politique. Cette fois-ci, il s'agissait de "faire du débat sur le vote de confiance un véritable témoignage de l'unité de la majorité et que personne ne puisse ensuite se perjurier"¹.

Le débat de confiance s'engagea immédiatement. Intervenant après Jean-Claude Gaudin (UDF), Pierre Messmer (RPR), Laurent Fabius (PS), Jean-Marie Le Pen annonça qu'il ne voterait pas la confiance. Son intervention commençait par une dénonciation virulente de la politique gouvernementale, notamment les faibles résultats obtenus sur la sécurité et la lutte contre le chômage:

On affirme aujourd'hui qu'il y a moins de crimes et moins de délits.
Est-ce sûr ? le calcul ne me paraît pas déterminant².

Il fit état de la dépénalisation et de la décorrectionnalisation, déjà amorcées par la gauche, qui avaient abouti à diminuer les statistiques sur les crimes et les délits. Il s'attaquait également aux mesures prises pour remédier au chômage, estimant que le gouvernement n'avait pas pris les mesures qui s'imposaient, à savoir "s'attaquer aux charges écrasantes de l'immigration clandestine"³. Les prélèvements fiscaux et sociaux restaient beaucoup trop élevés, environ 45% du produit national brut, alors que Valéry Giscard d'Estaing lui-même avait fixé à 40% la frontière qui sépare le libéralisme du socialisme. Le gouvernement avait ainsi fait plusieurs impasses; la première concernait la protection sociale car il n'avait pas voulu toucher à la sécurité sociale:

il convient de rendre la protection sociale aux assurés et non de rétablir les équilibres en réduisant les prestations des cotisants⁴.

Impasse également sur la politique familiale:

Vous avez évoqué la politique familiale mais vous ne vous êtes pas attaqué à la réalité de la crise démographique que connaît notre pays.

¹Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, *Le Monde*, 8 avril 1987.

²Propos rapportés par Françoise Monestier, secrétaire parlementaire de Jean-Pierre Stirbois, *National-Hebdo*, 16-22 avril 1987.

³Ibid.

⁴Ibid.

Cette crise est la cause fondamentale de notre dévitalisation, de notre décadence [...] Notre législation ne tient pas compte de la préférence nationale, des familles françaises qui ont été écartées au bénéfice de familles étrangères qui ont plus d'enfants qu'elles et auxquelles on attribue systématiquement tous les logements HLM¹.

Il déplorait la reculade sur le projet Devaquet et la réforme du code de la nationalité:

En retirant le code de la nationalité de l'ordre du jour de l'Assemblée, vous avez frustré les Français de la promesse la plus appréciable que vous leur aviez faite [...] L'acquisition de la nationalité doit être souhaitée et méritée; un contrôle doit s'exercer sur les demandes et le nouveau citoyen doit solennellement renoncer à sa nationalité d'origine².

Et il réitérait son appel à un référendum sur ce sujet en réclamant la participation du peuple à l'administration de la cité:

Il n'y a pas de redressement national sans participation du peuple dont la majorité s'est clairement exprimée, mais le peuple doit être informé. Or, il est systématiquement désinformé³.

Il s'agissait de soutenir la campagne présidentielle déjà entamée pour Le Pen, en exploitant au maximum les faiblesses du gouvernement ainsi que les thèmes porteurs dans l'opinion publique.

Bruno Gollnisch, au cours de la seconde séance, expliqua les raisons pour lesquelles le groupe FN ne faisait pas confiance au gouvernement, pas plus que l'année dernière. Il lui reprochait d'avoir laissé en place tous les contre-pouvoirs: politiques (l'Elysée et le Conseil constitutionnel), sociaux (syndicats, associations multiples), médiatiques. Il fustigeait le manque de courage politique du gouvernement dans la politique intérieure (éducation, démographie, immigration, sécurité, pornographie, nationalité) comme extérieure (lutte contre le terrorisme international, soutien des chrétiens du Liban, relations avec le bloc soviétique)⁴.

Paradoxalement les députés FN, mais les attitudes contradictoires leur sont fréquentes, ce même 7 avril au matin, avaient soutenu Giscard d'Estaing dans sa candidature à la présidence de la commission des affaires étrangères. Celui-ci avait recueilli les voix du RPR, de l'UDF, du FN. Bruno Gollnisch avait affirmé que les

¹Ibid.

²Ibid.

³Ibid.

⁴*Recueil des scrutins*, année 1987, troisième fascicule de la 8^e Législature, pp. 3-4.

cinq députés de son groupe avaient voté en faveur du candidat de la majorité; contrairement à la position qu'il avait prise le 9 octobre 1986 lorsqu'il avait donné ses voix à Roland Dumas, PS, plutôt qu'au vieil ennemi Bernard Stasi, candidat de la droite. Acte en accord avec les déclarations de Jean-Marie Le Pen qui avait affirmé, dans une conférence de presse du samedi 14 février, que le FN se poserait en arbitre lors de la rentrée parlementaire.

Les interventions de Jean-Claude Martinez et de Roger Holeindre sur la consultation des populations intéressées de la Nouvelle Calédonie et dépendances, illustrent la veine nationaliste FN. Jean-Claude Martinez, dans un raisonnement logique et érudit de professeur de droit, ponctué des railleries auxquelles il ne peut résister et avec la verve méridionale qu'on lui connaît, s'attaquait à la constitutionnalité du texte sur la consultation des populations intéressées de Nouvelle-Calédonie, demandant que le référendum fût étendu à l'ensemble de la population française, ainsi qu'au principe même de l'autodétermination:

Votre texte présente des modalités de référendum qui ne sont pas conformes à la Constitution [...] Tout le talent de cordonnier de M. Bussereau pour fabriquer une chaussure orthopédique à ce référendum boiteux n'a pas été suffisant [...] On ne peut amputer le corps électoral [...], on ne peut restreindre le corps électoral à la population soi-disant intéressée du territoire considéré [...] La souveraineté nationale, c'est fondamental. La souveraineté, c'est un tout, une globalité. Le corps électoral qui exprime la souveraineté est comme elle, indivisible [...] Pour qu'un principe existe et pour qu'une norme soit un principe, il faut une permanence dans le temps et une universalité dans l'espace. Or la règle d'autodétermination n'est plus permanente dans le temps et elle n'est plus universelle dans l'espace. C'est une règle des années soixante qui est morte avec les années soixante [...] Les normes juridiques ont vieilli [...] A la conférence de 1977, la conférence de la réaffirmation du droit humanitaire, les états africains ont été contre l'extension du droit humanitaire aux combattants des guerres de libération nationale, aux combattants de l'autodétermination. Il n'y a plus aujourd'hui que les dirigeants français, traumatisés, culpabilisés par les événements d'Algérie qui croient encore à ce principe juridique qui, telle une étoile morte, n'existe plus et a perdu toute effectivité [...] L'autodétermination, c'est le sida des nations. Elle les détruit de l'intérieur, elle est transmise par les populations à haut risque: les homosocialistes... Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'arrête à l'endroit où commence le droit du peuple français à se survivre à lui-même¹.

Roger Holeindre présenta un argument plus réaliste:

¹J.O.-A.N.[C.R.] deuxième séance du 7 mai 1987.

Si vous larguez la Calédonie, c'est tout le Pacifique qui va partir. La Nouvelle Calédonie demeure une chance pour la France et le monde libre... Il faut que la France s'y maintienne...¹

Une nouvelle intervention de Jean-Claude Martinez sur la suppression de l'impôt sur le revenu fut remarquée mais elle fut supplantée par la prestation de François Bachelot qui domina, d'un point de vue médiatique, les débats de cette session de printemps.

Le problème du sida était devenu un enjeu politique depuis que François Bachelot s'en était saisi, le premier, à la tribune de l'Assemblée. Il reprochait au gouvernement Chirac de ne pas faire assez dans la lutte contre ce fléau et d'en sous-estimer les dangers. Faisant du sida une arme politique, il insistait sur le rôle d'aiguillon joué par le FN qui aurait forcé le gouvernement à prendre des décisions, comme le dépistage pronuptial annoncé par Michelle Barzach. Le ministre de la santé traita alors de mensonges ses affirmations, dans un échange passionné qui fit la une des quotidiens. Les arguments de François Bachelot furent repris par Jean-Marie Le Pen qui, flairant l'évènement médiatique, joua sur les terreurs créées par "le caractère terriblement contagieux du sidaïque par sa transpiration, ses larmes, sa salive"² dans ses interventions publiques, largement diffusées par la presse. A son tour, Michelle Barzach utilise la tribune de l'Assemblée pour dénoncer la tentative de récupération politique faite par le FN:

M. Le Pen fait de la désinformation et tient des propos irresponsables. On n'a pas le droit de dire n'importe quoi, et il est irresponsable de faire d'une maladie un combat politique. M. Le Pen utilise des moyens simplistes pour faire croire qu'on a des solutions simples à des problèmes compliqués³.

Jean-Marie Le Pen de faire surenchère:

Un état a l'obligation d'emprisonner ceux qui ne valent rien savoir et ceux qui ne peuvent pas se rendre compte⁴.

Les déclarations de Le Pen dans le cadre de sa campagne présidentielle faisaient écho aux arguments avancés par les députés FN dans l'enceinte de l'Assemblée et les reprenaient en les extrémisant. La fête de Jeanne d'Arc le 10 mai, prolongée par le

¹Ibid.

²Conférence de presse donnée par Jean-Marie le Pen le 6 mai 1987.

³J.O.-A.N.[C.R.], deuxième séance du 10 avril 1987.

⁴Conférence de presse donnée par Jean-Marie Le Pen, 6 mai 1987.

"Banquet des dix mille", rassembla de quinze à vingt mille personnes (membres du FN, du mouvement nationaliste révolutionnaire, de la restauration nationale, croix-celtiques de l'Oeuvre française, Sacré-Coeur de la contre-réforme catholique, pétainistes) autour de J.-M. Le Pen, première grande manifestation de la campagne. Du haut d'une tribune, entouré des parlementaires nationaux et européens de son mouvement, devant une effigie géante de Jeanne d'Arc de six mètres de haut, J.-M. Le Pen salua les vingt-deux régions qui défilaient, bannières au vent, aux cris de "Le Pen président", et il présenta les grands axes de son programme qui visait à constituer une vaste majorité nationale, morale et populaire. Il jouait sur le discours émotionnel, l'attaque de la classe politique et de la presse en termes particulièrement violents, traitant Michel Polac de "hyène puante dont les effluves empestent les écrans français et qui fait aujourd'hui le métier du journal dénonciateur 'Le Pilon' sous l'occupation"¹. Ces allusions au passé difficile de la France rencontraient des échos immédiats dans l'opinion publique sensibilisée alors par le procès du bourreau de Lyon, Klaus Barbie, ancien chef de la Gestapo, qui s'ouvrait devant la cour d'assises du Rhône. Une fois de plus, un des traits de l'art oratoire de Le Pen s'avère être capable de faire vibrer les cordes sentimentales, de réveiller les émotions profondes et d'en jouer, comme sur les craintes, les impulsions les plus secrètes.

Les questions au gouvernement, dix minutes le mercredi pour le groupe FN, deux questions en général par semaine, appliquait la même stratégie de soutenir la campagne présidentielle de Le Pen par la légitimité parlementaire, l'institutionnalisant en quelque sorte. Elles reflétaient les préoccupations majeures du FN: réforme du code de la nationalité (J.-P. Stirbois, 15.04.87; G.-P. Wagner, 27.04.87), préférence nationale à l'embauche (C. Baeckeroot, 29.04.87). Elles se saisissaient également des problèmes du moment pour les exploiter à des fins électorales: sida (F. Bachelot, 13.05.87), critique du gouvernement (J.-M. Le Pen, 22.04.87, 10.06.87), défense des agriculteurs, des harkis et des rapatriés d'Algérie. Elles traitaient aussi de l'actualité: attentats en Corse, manifestations devant l'ambassade d'Afrique du Sud. La liste détaillée se trouve dans l'annexe 3. Les mêmes députés FN, au nombre de quinze environ, intervenaient régulièrement.

c) Vote de la loi

Le FN maintint la même stratégie de vote. L'attitude qu'il adopta varia en fonction des projets de loi soumis au vote. Les trente-trois députés du FN ne ménagèrent pas leurs critiques à l'égard de la majorité mais ils votèrent pour dix-huit projets

¹ cité par Joseph Massé-Scaron, *Le Figaro*, 11 mai 1987.

gouvernementaux, se prononçant contre le gouvernement quatre fois seulement et s'abstenant à trois reprises.

Après le refus du vote de confiance au gouvernement en début de session de printemps, le FN soutint de ses votes les quatre premiers projets de loi à l'ordre du jour: la loi de programmation militaire, la consultation des populations intéressées de Nouvelle-Calédonie, le texte sur l'épargne, le projet du tunnel sous la Manche, ce pendant la période précédant la déclaration de candidature à la présidence de J.-M. Le Pen. Il vota également pour le texte sur le service public pénitentiaire, l'emploi des travailleurs handicapés, le chômage de longue durée, les dispositions relatives à la fonction publique territoriale, les procédures fiscales et douanières, le libre-exercice de la profession de géomètre-expert, le développement du mécénat, l'indemnisation des rapatriés, le service national dans la police, la répression du terrorisme, l'apprentissage, l'autorité parentale, les principes d'aménagement urbain.

Les députés FN votèrent à cinq reprises contre le gouvernement: vote de confiance, diverses mesures d'ordre social, budgets 84 et 85, sécurité sociale, élection des conseillers municipaux. Ils ne votèrent pas la motion de censure déposée, le 20 mai, par le PS sur le projet de loi relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail.

Ils s'abstinrent sur trois projets de loi: établissements d'hospitalisation et équipement sanitaire, autorité parentale, organisation administrative et régime électoral de la ville de Marseille.

L'action législative du gouvernement fut contré sur un projet de loi seulement, le financement de la sécurité sociale, dans la nuit du 20 juin à 1 heure 30 du matin par 283 voix contre 284. Le groupe FN ne peut en être tenu responsable; la raison de cet échec fut en fait l'absentéisme des députés de la majorité et des erreurs commise par les quelques députés présents dans le vote électronique. Le projet de loi fut repris par la suite après avis de la commission paritaire et adopté sur ce texte, retardant ainsi l'action du gouvernement. Le FN ne pouvait pas bloquer l'action du gouvernement mais il pouvait la retarder. Son arme la plus efficace était la division qu'il créait au sein de la majorité au sujet de l'attitude que cette dernière devait adopter vis à vis du FN.

d) Le FN divise la majorité

Le FN ne pouvait pas bloquer les travaux législatifs du gouvernement. Par contre, il les retardait en usant des armes traditionnelles de la question préalable et du renvoi en commission, de la vérification de quorum, des votes contre le gouvernement, en association ou non avec l'opposition de gauche. Sa réussite majeure fut d'obliger la majorité à se prononcer sur son existence et son rôle propres. Couplant discours

parlementaire et discours électoral, J.-M. Le Pen faisant la synthèse, le FN harcela sans relâche la majorité qui ne prenait jamais l'initiative mais qui se voyait obligée de répondre coup par coup aux attaques FN, sans pour autant s'aliéner l'électorat Le Pen dont elle avait besoin pour remporter les présidentielles. Dans 147 circonscriptions, la droite ne dépassait la barre des 50% qu'avec les voix FN. Dans 34% d'entre elles, les électeurs RPR-UDF totalisaient moins de 40%. Le FN s'était implanté solidement dans la gestion des Régions et était devenu l'arbitre des budgets régionaux, livrant bataille contre l'accroissement de la fiscalité locale. Dans cinq régions, la droite n'était majoritaire que grâce au FN: Champagne, Ardennes, Aquitaine, Provence-Côte d'Azur, Picardie, Languedoc-Roussillon. Dans trois de ces régions, le FN était parvenu à imposer ses vues. Seuls Chaban-Delmas en Aquitaine et Bernard Stasi en Champagne-Ardenne, qui préférait une alliance avec la gauche plutôt qu'avec le FN, n'avaient pas cédé aux exigences d'économie présentées par le FN. En Provence-Côte d'Azur, J.-C. Gaudin avait accepté de ramener de 23 à 8% pour 1987 la hausse de la fiscalité. Le pari préconisé par la droite s'avérait impossible à tenir. J. Chirac et son gouvernement essayaient de couper l'herbe sous les pieds du FN, en chassant sur ses terres, comme le 6 mai où le code de la nationalité était ressorti des tiroirs sous la pression de la campagne FN, comme le problème du sida. Les thèmes essentiels progressaient dans l'opinion publique. Les Français, déçus de la politique de J. Chirac, devenaient de plus en plus sensibles à la libéralisation de l'économie, la défense de la famille, la lutte contre l'avortement, le "ras-le-bol" de l'immigration... "Le lepénisme rampant fait des ravages dans la majorité"¹. Pressé de prendre position sur son attitude "ambigüe envers le FN et de s'expliquer sur un pacte passé avec le FN"², J. Chirac renversa la charge:

Quel jeu jouez-vous en me posant cette question ? quand le gouvernement de l'époque a proposé une réforme de la loi électorale, il savait que cela se traduirait par la présence d'un groupe parlementaire Front national. Vous avez choisi par option politique de les faire venir. Comment pouvez-vous vous en offusquer et avoir le culot de nous situer par rapport à ce parti politique? C'est donc à nous de vous poser la question du Front national. C'est avec vous qu'il vote. Que l'opposition règle donc ses problèmes internes...³

Sa position à l'intérieur de son propre camp était plus laconique: "Moi ? je travaille", refusant de se laisser entraîner dans les polémiques qui mettaient à jour les scissions au sein de la majorité. Deux camps s'affrontaient, les "pour Le Pen"

¹*Minute*, 21-27 mai 1987.

²*Le Monde*, 19 mai 1987.

³J.O.-A.N. [C.R.], séance du mercredi 29 avril 1987.

groupés autour de Charles Pasqua (convergence d'intentions et de propos sur les thèmes priorités à la famille, danger de l'immigration, urgence de la sécurité, rétablissement de la peine de mort, convergences de sympathies dans l'électorat) et de Jean-Claude Gaudin qui devait faire face à Marseille à une campagne socialiste pour l'amener à prendre ouvertement position par rapport au FN; les "contre" derrière Malhuret, Michel Noir et sa formule "serions-nous prêts à sacrifier notre âme pour ne pas perdre des élections"¹, Michelle Barzach "oui, le sida fait peur, mais vous me faites encore plus peur par vos outrances et votre démagogie"², Bernard Juppé. Il était indéniable que les thèmes défendus par le FN devenaient ceux repris et par la gauche et par la droite, et que les uns et les autres se renvoyaient l'accusation d'être à l'origine du FN. L'existence du mouvement Le Pen devenait une arme dans les mains de la gauche et la droite, l'une et l'autre s'en rejetant mutuellement la responsabilité. J. Chirac en appelait au bon sens de ses troupes:

Il ne faut pas tomber dans le piège des socialistes qui est de culpabiliser la majorité gouvernementale et de créer en son sein des discordances, alors que finalement nous devons largement la montée du phénomène Le Pen aux socialistes. Il faut refuser d'entrer dans leur jeu qui consiste à créer des tensions au sein de la majorité gouvernementale en se posant en censeur de la moralité politique et de s'arroger le droit de distinguer les bons des méchants³.

Il n'était pas question de modifier la politique du gouvernement pour plaire à tel ou tel électorat, mais il fallait proscrire tous propos d'exclusion ou de rejet, insistant sur le caractère impératif de l'union de l'ensemble de la majorité et sa solidarité totale avec le gouvernement. Le premier ministre échoua. Une scission se fit jour au niveau des dirigeants, cette fois, des partis de la coalition de droite. François Léotard, secrétaire général du PR à l'intérieur de l'UDF et ministre de la culture, affirma son indépendance vis à vis du premier ministre, "dans le cadre des fonctions gouvernementales, nous sommes sous hiérarchie du premier ministre, mais pas dans nos fonctions politiques"⁴.

Jean-Marie Le Pen, profitant de la publicité gratuite faite à son mouvement, n'épargnait pas les commentaires: "tout ceci est pitoyable. le premier ministre ne gouverne pas son gouvernement"⁵. Propos qu'une partie de l'opinion publique partageait, perdant confiance dans la classe politique de tout bord, de droite comme

¹*Le Monde*, 15 mai 1987.

²J.O.-A.N.[C.R.], séance du mercredi 13 mai 1987.

³*Le Figaro*, 16-17 mai 1987.

⁴*Le Point*, 17 mai 1987.

⁵*Le Quotidien de Paris*, 20 mai 1987.

de gauche. Tout un ensemble de facteurs avait provoqué cette crise qui existait depuis le début de la cohabitation à l'état latent, union forcée de droites divisées depuis toujours, différents attisés par l'adresse politique de François Mitterrand qui utilisait l'arme Le Pen des plus habilement, clivage des générations, "les quadras" Léotard, Madelin, Longuet, Noir, Barzach, Carignon, plus proches les uns des autres car dans une époque où tout se médiatise, leur différence de forme devient différence de fond. Et surtout, action du Front national qui d'aiguillon de la droite était devenu un formidable facteur de déstabilisation au sein de celle-ci, placée devant un choix inéluctable: récupération honteuse ou perte de l'électorat Le Pen.

CHAPITRE VIII
LA DERNIERE ETAPE PARLEMENTAIRE:
BREVE RESURGENCE DE L'ANTIPARLEMENTARISME ET
DURCISSEMENT DE L'OPPOSITION

Première session ordinaire de 1987-1988 (2 octobre au 20 décembre 1987)

Première session extraordinaire de 1987-1988 (21 au 23 décembre 1987)

Deuxième session extraordinaire de 1987-1988 (2 au 23 février 1988)

A l'été 1987, le FN avait atteint l'objectif qu'il s'était fixé en accédant au Parlement. Il était reconnu comme une composante essentielle du jeu politique que ses partenaires ne pouvaient plus ignorer. En position de force, son président pouvait, sans ridicule, tendre la main à la droite majoritaire. Brutalement, quelques jours seulement avant la rentrée parlementaire d'octobre, ce mouvement ascendant fut arrêté net du fait d'une seule interview radiophonique qui interrompit cette progression constante. L'affaire du "point de détail" menaça de ramener le FN à son point de départ. Elle entraîna un changement de comportement de son groupe parlementaire. La respectabilité et la modération s'effacèrent pour laisser momentanément place à l'attaque et l'agressivité. Le FN semblait être repris par les vieux démons de l'antiparlementarisme extrême droite qu'il avait réussi à exorciser jusqu'à maintenant. Il était mû par deux pulsions contradictoires, le goût du scandale et le désir de respectabilité. Tel Dr Jekyll et Mr Hyde, ces deux tendances cohabitent à l'intérieur du mouvement. Le FN pourrait-il survivre à la montée de ces instincts combatifs qui faisaient craquer le vernis de la respectabilité? la résurgence de l'antiparlementarisme l'emporterait-elle sur le rôle de parti parlementaire qu'il avait assumé sans faute jusqu'ici?

La session parlementaire d'automne fut dominée par les scandales politiques: affaire Nucci, affaire Luchaire, affaire Chaumet, "noyaux durs" des privatisations. L'un des premiers textes à l'ordre du jour de l'Assemblée début octobre fut la proposition de mise en accusation de Christian Nucci devant la Haute Cour de Justice; l'un des derniers épisodes de décembre concernait la querelle relancée par les socialistes sur la valeur juridique de cette mise en accusation. Fièvre électorale, règlements de compte par anticipation alimentèrent la vie parlementaire de ces trois mois. Le politique décidait du parlementaire. Il en résulta un climat qui manquait d'élévation, dans un relent d'affaires, de détournement d'argent public, d'exportations illicites, d'accusations variées, contraignant l'Elysée et Matignon à prolonger la session d'automne d'une session extraordinaire pour légiférer sur la transparence de la vie politique.

Le FN, se posant en pourfendeur de la corruption et en défenseur de la démocratie librement exercée, reprit l'exercice de son mandat parlementaire et se plaça définitivement dans une opposition vigoureuse. L'affaire du point de détail n'était-elle alors qu'une parenthèse antiparlementaire? Ses conséquences ne risquaient-elles pas de ruiner l'ambition ultime du FN, qui était de devenir l'un des premiers partis politiques?

8.1 L'affaire du "point de détail" et ses suites

a) L'été 1987, ou le FN à la crête de la vague

La première phase de la campagne présidentielle "a placé la candidature de Jean-Marie Le Pen au coeur du débat politique dans le peloton des présidentiables"¹. Les dirigeants du FN étaient confiants dans le succès de la deuxième vague, une tournée des plages du 14 juillet au 15 août. Confiance qui semblait justifiée: un sondage, réalisé par Ipsos le 23 juin, accordait à Le Pen 14% des intentions de vote au premier tour.

Les résultats des élections municipales de Grasse renforcèrent cet optimisme. Le candidat maire-sortant Hervé de Font-Michel, ne tenant pas compte du mot d'ordre UDF-radical, avait conduit une liste d'union comprenant six candidats FN et remporté 65,4% des suffrages. La majorité arrivait en tête quand elle s'ouvrait au FN; elle était battue, comme à Landerneau, lorsqu'elle refusait de s'allier avec lui. "Nous sommes les arbitres des élections à droite; la politique d'exclusion et d'anathème à l'égard de Jean-Marie Le Pen est, pour demain, un suicide politique"².

Sans être un triomphe, la tournée des plages (vingt-trois meetings, avec une moyenne de spectateurs entre 700 et 1500, droit d'entrée 30 F) avait su meubler une scène politique laissée vide par ses adversaires pendant la période des vacances, occupant un journal télévisé sur trois. Jean-Marie Le Pen, en position de force, lança un appel, crédible, aux dirigeants de la droite majoritaire:

L'important, c'est la rose car c'est elle qu'il faut déraciner. Il faudra bien parvenir à construire la majorité victorieuse [...] Il y a plusieurs mois, j'ai lancé la balle dans le camp de la majorité en affirmant: il ne saurait y avoir de victoire sans le Front national. En ce mois d'août je vais plus loin. Je dis aujourd'hui à MM. Chirac, Barre et Léotard: concertons-nous pour étudier les conditions de la victoire. L'an dernier, mon mouvement étant à 10%, on pouvait comprendre un certain silence de leur part. Aujourd'hui, à 17% selon les estimations des Renseignements généraux, ce silence devient inquiétant pour la France et périlleux pour eux. Pour atteindre l'objectif commun, qui est la défaite du socialisme, je leur tends la main³.

Le Pen savait que sa stratégie de la main tendue ne pouvait rester sans réponse ni réaction. Accusé longtemps de faire le jeu de la gauche, il pouvait ainsi rejeter sur la droite classique un éventuel succès de la gauche. J. Chirac transigea; il admit la

¹Interview de Bruno Mégret accordée à *La Croix*, jeudi 30 juillet 1987.

²Ibid.

³Propos de Jean-Marie Le Pen rapportés par Jean Bothorel, "Le Pen, l'appel de Saint-Cloud", *Le Point*, 17 août 1987.

possibilité d'accords locaux mais exclut toujours un accord national entre la majorité et le FN. "Un pas dans le bon sens" approuva Le Pen. La confusion régna alors dans les rangs RPR-UDF en ce qui concernait l'attitude à adopter envers le FN. Trois positions s'affrontaient. La première était de reconnaître une réalité politique qui s'imposait: il existait des affinités entre l'électorat FN et une large partie de l'électorat de la droite majoritaire. Une donnée que les stratèges politiques, quel que soit leur choix personnel, devaient prendre en compte. La position inverse était tout aussi âprement soutenue. En s'alliant avec le FN, la majorité risquait de "perdre son âme" comme de perdre les élections. Une troisième position était défendue par Philippe Séguin qui préconisait une alliance avec le centre. "Ce qui est préoccupant pour un homme de la majorité et du gouvernement, c'est moins les 10 à 11% du FN qui accaparent abusivement l'attention que les 33% du parti socialiste"¹. Michel Noir, Jacques Toubon, François Léotard, Philippe Séguin condamnaient de nouveau toute alliance avec le FN. Cependant, l'attitude qui prévalait à ce moment était celle du réalisme: ouvrir le dialogue avec tous les électeurs, comme l'expliquait Jean Bothorel:

Les thèses que développe Jean-Marie Le Pen sont une chose. On peut les refuser comme on peut les adopter. La classe politique qui va de la droite modérée à la gauche modérée ne peut, en revanche, se dérober en poussant des cris de vierge effarouchée. Puisque M. Le Pen existe, ne faut-il pas discuter avec découvert avec lui? qu'y-a-t-il là de si déshonorant et de si terrifiant? aujourd'hui, il y a en France deux droites, comme il y eut, de 1945 à 1981, deux gauches. Cette réalité risque, dans le scrutin présidentiel, d'imposer à la droite libérale, une double contrainte: une candidature unique RPR-UDF; un aménagement des rapports politiques avec Jean-Marie Le Pen. En somme, le schéma qui s'imposa sur l'autre versant à François Mitterrand dès 1965².

Jean-Marie Le Pen, conforté par la légitimité que lui donnaient ces alliances croissantes, poursuivit sa quête aux cinq cent signatures, qui allait bon train parmi les élus de l'Assemblée nationale et du Sénat, les maires, les conseillers généraux, les conseillers de Paris, les membres des Assemblées territoriales dans les Dom-Tom, plus tard les conseillers régionaux. Instruit par l'expérience malheureuse de 1981 où il n'avait pu réunir les cinq cent signatures, il demandait la garantie d'une rédaction de déclaration sur l'honneur, consignait par écrit leur promesse morale de soutenir Le Pen à l'élection présidentielle.

¹Philippe Séguin, L'Heure de Vérité, Antenne 2, dimanche 2 août 1987.

²Jean Bothorel, "Pourquoi ne pas dialoguer avec Jean-Marie Le Pen?", *Le Figaro*, 20 août 1987.

L'objectif primordial était de devenir, à terme, le premier parti politique de France. La campagne présidentielle se poursuivait à un rythme accéléré: université d'été des jeunes du FN, invités à devenir "l'aile marchante de la jeunesse d'Europe et à aborder l'avenir comme des conquérants en arrachant leur génération au désespoir"; seconde université d'été des cadres du parti, du 31 août au 5 septembre, où il est réaffirmé que le thème de la préférence nationale sera l'enjeu essentiel de la bataille présidentielle; discours traditionnel de la rentrée à la fête Bleus-Blancs-Rouges au Bourget le 20 septembre; journées parlementaires du groupe FN les 30 septembre et 1er octobre aux îles Porquerolles; convention politique à Nice du 16 au 18 octobre.

Les médias jouaient toujours un rôle essentiel: le 3 septembre, Le Pen était l'invité du Grand Jury RTL-LE MONDE, le 21 septembre du face à face avec André Lajoinie (PC). Dans ses prestations, il entendait rester au-dessus de la mêlée et laisser à ses lieutenants le soin de mener les combats quotidiens. Il se comparait volontiers à un capitaine de navire qui doit donner le cap, se réservant les thèmes à longue durée, concernant l'avenir de la France, sa place dans le monde, sa cohésion interne.

b) L'évènement du "point de détail"

Survint alors l'affaire du "point de détail". Bévus? Lapsus révélateur de la personnalité réelle du président du FN? Le courant extrémiste referait-il surface? Les interprétations et commentaires allaient bon train dans la presse. L'Effet Le Pen se transformait en Affaire Le Pen.

"En quarante ans de vie politique, c'est le mot le plus malheureux qui soit jamais sorti de ma bouche"¹, soupira Le Pen après son passage à l'émission radiophonique Le Grand Jury RTL-Le Monde du dimanche 13 septembre. Interrogé sur les thèses des historiens révisionnistes Faurisson et Roques, il avait répondu:

Je ne dis pas que les chambres à gaz n'ont pas existé. Je n'ai pas pu, moi-même, en voir. Je n'ai pas étudié spécialement la question mais je crois que c'est un point de détail de l'histoire de la deuxième guerre mondiale².

La consternation régnait dans les rangs FN. Jean-Pierre Stirbois passa la consigne: aucune déclaration, aucune explication. La presse resta silencieuse pendant vingt-quatre heures, puis les commentaires indignés se multiplièrent, accompagnés de remarques outrées de la majorité comme de l'opposition. "Point de détail, point de

¹Propos de Jean-Marie Le Pen recueillis par Jean Noli et Jean-Yves Le Boulic, "Le Pen, le front bas", Le Point, 21 septembre 1987.

²Ibid.

rupture!" s'exclama Jean-Pierre Soisson sur France-Inter. "Monstrueux!" commentait Michel Noir. "Terrifiant !" s'indigna Louis Mermaz, ancien président de l'Assemblée nationale, qui parlait d'une levée de l'immunité parlementaire. Pasqua s'affirma suffoqué par les propos de Le Pen. L'Union nationale des étudiants juifs de France lança un appel, auquel répondirent environ 4000 personnes, à manifester pour réclamer la levée de l'immunité parlementaire de Le Pen qui fut assigné en référé par des associations de déportés. Tous les représentants de la gauche demandèrent à la majorité, et plus spécialement aux présidents des régions qui avaient conclu des accords avec le FN d'y renoncer. La polémique des alliances était relancée. La pente était rude à remonter.

Je suis un marin de gros temps. C'est à ce moment-là que je suis le plus capable. Je pense que le temps va être mauvais et qu'il est temps que j'enfile mon ciré³

avait déclaré Le Pen. C'était le moment de le démontrer.

Une explication officielle fut donnée dans la salle de conférence de l'Assemblée nationale, sous le couvert de la respectabilité du mandat parlementaire, le vendredi 18 septembre. Le lieu avait été tenu soigneusement secret jusque tard dans la soirée de jeudi pour éviter tout incident. Brève déclaration de sept minutes lue par Le Pen, entouré de tous ses parlementaires venus soutenir leur président qui confirma son intention de mener à terme sa campagne présidentielle.

Seul le jugement du peuple français m'importe parce que c'est pour lui que je lutte. J'accuse le lobby pro-immigré, véritable syndicat anti-Le Pen, d'avoir organisé et conduit contre moi ce procès en sorcellerie, ce lynchage politique [...] Les professionnels des droits de l'homme, ligueurs de l'antiracisme, pétitionnaires de gauche, ministricules en mal de renommée ont brandi contre moi l'arme absolue, l'accusation de racisme et d'antisémitisme. Dans mon esprit, et d'ailleurs dans tous les dictionnaires, "détail" signifie "partie d'un tout". Or la deuxième guerre mondiale dura six ans. Elle mit aux prises des centaines de millions d'hommes et fit plus de cinquante cinq millions de morts, dont trente cinq millions d'européens, laissant depuis la moitié de l'Europe sous la botte soviétique. Les camps de concentration où moururent par millions juifs, tziganes, chrétiens et patriotes de toute l'Europe, et les méthodes employées pour mettre à mort les détenus: pendants, fusillades, piqûres, chambres à gaz, traitements inhumains, privations, constituèrent un chapitre, une partie, un détail de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Ai-je dit autre chose? deux idéologies totalitaires ont créé l'abominable système des camps de concentration. Certes, les crimes des uns

³Propos rapportés par *Le Figaro*, 15 août 1987.

n'effacent pas ceux des autres, mais les crimes nazis appartiennent au passé, alors que les crimes communistes appartiennent au présent, et, hélas, à l'avenir. L'élection présidentielle ne portera pas sur l'histoire de la deuxième guerre mondiale mais sur les voies et les moyens d'une politique nationale et européenne. J'affirme ma détermination à poursuivre l'action engagée¹.

c) Comportement ambivalent du Front national

Le FN était partagé entre des conduites contradictoires. Sa réponse immédiate fut d'adopter une stratégie de contre-attaque. Les députés FN, aux journées parlementaires de Porquerolles, exprimèrent à l'unanimité leur solidarité envers leur président et l'ensemble du mouvement. La motion, lue par Jean-Pierre Stirbois, dénonçait "la campagne orchestrée de désinformation et dénigrement menée contre Jean-Marie Le Pen et son entourage" et appelait "tous les Français à une vigilance accrue à l'égard des opérations de provocation et de manipulation de l'opinion"². Le groupe parlementaire décida à l'unanimité de ne pas participer à la séance d'ouverture de la session parlementaire d'automne, précisant dans une seconde motion qu'il entendait "donner à ce geste solennel la signification d'une censure à l'égard du président de l'Assemblée nationale, en raison des prises de position qu'il a exprimées contre Jean-Marie Le Pen au mépris du devoir de réserve que lui impose sa fonction arbitrale"³. Le Pen dénonça à son tour la position prise par Charles Pasqua, qui avait appelé les maires à ne pas cautionner la candidature Le Pen, l'accusant de faire preuve d'agressivité "qui lui a fait dépasser les bornes de sa fonction et de la loi"⁴, preuve supplémentaire de la dictature du gouvernement sur le Parlement. On décida de ne rien changer au calendrier de la campagne présidentielle.

L'affaire du point de détail, cependant, avait accentué les divergences qui existaient au sein du groupe parlementaire. Seule la personnalité de Le Pen était incontestée et le soutien à sa candidature sans faille. Cependant, "le faux-pas" de leur président, comme le qualifiait pudiquement l'entourage de Le Pen, envenima les rapports. Deux conceptions du combat politique s'affrontaient. Certains, comme Pascal Arrighi, Pierre Ceyrac, François Porteu de la Morandière, voulaient à tout prix éviter que le FN ne retombât en dessous des 10% des voix. Pour cela, ils voulaient sortir du

¹Déclaration prononcée dans la salle de conférence de l'Assemblée nationale le vendredi 18 septembre 1987, rapportée par *Le Quotidien de Paris*, 19-20 septembre 1987.

²Propos rapportés par Sophie Huet, "Le Front national contre-attaque", *Le Figaro*, 2 octobre 1987.

³Ibid.

⁴Ibid.

carcan originel, immigration et sécurité, et développer des thèmes susceptibles de donner au mouvement une place à part entière sur l'échiquier politique. Pascal Arrighi était d'opinion que le FN était à la croisée des chemins et qu'il ne pouvait progresser que s'il élargissait son champ de réflexion. Il expliqua que le FN devait sortir de son style musclé et demanda que la session d'automne "soit apaisante et studieuse. Il faut que nous soyons très présents dans le débat budgétaire, et sérieux dans notre analyse. S'il y a de bonnes orientations, il faut le reconnaître. En revanche, face aux incertitudes (le déficit de la sécurité sociale en est un), nous avons aussi notre mot à dire"¹. Le comportement est d'importance primordiale: "Je suis partisan du profil haut dans la tenue, la technicité et la hauteur de vues. Si Jean-Marie Le Pen sait exploiter le vivier que représente son groupe parlementaire, alors nous aurons l'image d'un groupe aussi compétent que les autres, qui appuiera un candidat à la présidence de la République"².

La même semaine, le numéro de National Hebdo titrait: "Le Pen et les Juifs!", révélateur de la tendance dure menée par Jean-Pierre Stirbois qui voulait maintenir les thèmes traditionnels Immigration-Sécurité, réaffirmer le style "musclé" et passer à l'attaque.

L'image de respectabilité, laborieusement construite pendant près de quatre ans, semblait compromise. Racisme et antisémitisme étaient revenus au galop. L'invitation lancée par Sir Alfred Sherman conviant Jean-Marie Le Pen à une réunion annexe de la Conférence annuelle du parti Conservateur britannique fut annulée, Norman Tebbit montrant peu d'enthousiasme à accueillir cet invité. Presse française et étrangère commentait les actions du FN, mais l'image projetée par les médias était celle d'un retour aux positions extrémistes et, partant, d'une résurgence de l'antiparlementarisme, que nombre d'observateurs politiques estimaient dépassés.

La session d'automne s'ouvrait sous de mauvaises auspices pour le Front national mouvement parlementaire. Yvon Briant, qui avait quitté le groupe parlementaire FN et était devenu secrétaire général du CNI, tenta de profiter de ses difficultés pour ramener les transfuges vers son nouveau parti. Manoeuvre évidemment utilitaire: rassemblement des voix du premier tour à droite pour récupérer les voix du courant politique en faveur du Front national. L'analyse, intéressée, qu'il fit à cette occasion des difficultés rencontrées par le FN, souligne l'importance reprise par la ligne "dure" du mouvement:

¹Sophie Huet, "Quelle tactique pour le Front national?", *Le Figaro*, 1er octobre 1987.

²Ibid.

Les évènements récents placent les dirigeants du Front national devant un choix important. Ils peuvent "bétonner" la composante extrémiste de leur électorat en exploitant l'argument que leur leader serait la victime d'un complot politico-médiatique, et il faut avouer que les excès de certaines prises de position pourraient faciliter la tâche au clan des "durs". L'autre voie serait d'utiliser cette période de turbulence interne pour donner clairement des gages incontestables du caractère démocratique de leur mouvement. Il me semble que la première voie a la préférence des dirigeants du Front national ¹.

Les deux comportements, en fait, se relayèrent au cours de cette dernière session parlementaire. A ce moment de mon étude, je centrerai mon analyse sur les débats parlementaires et les interventions des députés FN qui jettent un éclairage sur l'attitude antiparlementaire du groupe, conduisant à une obstruction systématique des travaux de l'Assemblée nationale et obligeant à s'interroger sur un éventuel retour à l'antiparlementarisme. La reprise d'un exercice conscientieux, professionnel du mandat parlementaire ainsi qu'une participation de haut niveau au débat parlementaire, après une interruption de quelques jours, demandera un examen détaillé de l'initiative législative, du contrôle parlementaire et du vote de la loi.

¹Propos recueillis par Sophie Huet, "Yvon Briant, construisons une voie majoritaire", *Le Figaro*, 28 septembre 1987.

8.2 Le FN est partagé entre deux comportements contradictoires: retour à l'antiparlementarisme ou exercice du mandat parlementaire

La session d'automne du Parlement s'ouvrait, aux termes de la Constitution, le 2 octobre pour une durée de quatre-vingt jours. Deux sessions extraordinaires la prolongèrent. La première fut très courte, du 21 au 23 décembre; la deuxième alla du 2 au 23 février 1988 et céda la place aux élections présidentielles. Très chargée, cette session nécessita un coup de collier de la part des parlementaires qui avaient tenu très peu de réunions en commissions en raison des journées parlementaires des différents groupes.

A l'ordre du jour figuraient, parmi les textes les plus importants, le projet de loi d'Albin Chalandon sur la réforme du contentieux administratif, le projet sur la lutte contre le trafic des stupéfiants, déjà adopté par le Sénat en juin dernier, une proposition de résolution portant mise en accusation de Christian Nucci devant la Haute Cour de Justice. Venait ensuite le projet de loi de finances pour 1988. Le débat budgétaire devait se dérouler sur trente jours seulement. Suivaient un projet sur la transmission des entreprises, un projet portant sur les fusions et scissions de sociétés commerciales, un projet sur la mutualisation de la caisse nationale de crédit agricole, un projet portant statut de la Nouvelle-Calédonie. La réforme du code de la nationalité était, pour l'instant, reportée sine die.

La rentrée politique coïncidait avec la rentrée parlementaire et la domina. Les scandales politiques se succédèrent (affaire Nucci, affaire Luchaire). Portés à la tribune de l'Assemblée, ils prirent la priorité dans l'ordre du jour et décidèrent de l'activité parlementaire. Les litiges qui opposaient les différents candidats présidentiels donnèrent lieu à des joutes sévères. Le climat qui régnait dans l'hémicycle était fait de tension et d'affrontement. La situation se dégradait encore du fait du comportement ambivalent du groupe parlementaire FN.

a) Boycott de la rentrée parlementaire

La première séance de la session d'automne fut ouverte le vendredi 2 octobre à 15 heures par Jacques Chaban-Delmas. Loin d'être une séance de pure forme, comme il en allait généralement, elle fut marquée par la politique et la polémique. Fidèle à sa stratégie habituelle, le FN entendait ne pas laisser l'ouverture de la session se dérouler normalement. Cette fois-ci, il choisit de boycotter la cérémonie d'ouverture. Comme ils l'avaient annoncé, les députés FN en furent absents car ils ne voulaient pas participer à la minute de silence à la mémoire des victimes du nazisme, demandée par Jacques Chaban-Delmas qui entendait ainsi manifester la protestation des députés contre les propos tenus par Jean-Marie Le Pen. A l'exclusion du FN,

l'ensemble de la représentation nationale observa la minute de silence, comme le fit le Sénat à la demande d'Alain Poher. Le président de l'Assemblée donna ensuite lecture de l'ordre du jour prioritaire jusqu'au 13 octobre (débat budgétaire), puis de l'ordre du jour complémentaire: l'approbation d'une convention sur le transfert des condamnés détenus entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Djibouti, puis l'approbation d'une convention générale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire du Congo sur la sécurité sociale. Dans les deux cas, une exception d'irrecevabilité fut déposée par Jean-Marie Le Pen et les députés du groupe parlementaire FN, présents maintenant dans l'hémicycle, la première soutenue par Michel de Rostolan, la seconde par Jean-Claude Martinez, toutes deux repoussées par l'ensemble des députés. Le groupe FN était le seul à s'opposer à ces deux conventions, mais dans le respect d'une bonne pratique parlementaire, comme s'il hésitait sur la conduite à tenir. Il fera preuve de la même attitude professionnelle pour la discussion sur le projet de loi portant réforme du contentieux administratif sur lequel il vota contre, et la proposition de résolution portant mise en accusation de Christian Nucci devant la Haute Cour de Justice, qu'il soutint. Par contre, sa conduite fut beaucoup plus sujette à caution lors du débat sur le projet sur la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants.

b) Obstruction des travaux parlementaires

Les débats des 8 et 9 octobre auraient dû être anodins, le projet de loi ayant pour objectif d'améliorer la répression du trafic de stupéfiants. Albin Chalandon le présenta dans un hémicycle aux trois quarts vide, sans rencontrer de franche hostilité à gauche. Les difficultés vinrent du Front national. François Bachelot dénonça "un projet inexistant qui témoigne d'un manque de courage politique qui caractérise le gouvernement en soi"¹, il souhaitait "une loi plus répressive et une mobilisation de la population"² et proposa sept amendements. Procédure normale. La séance fut houleuse, illustrant la tension croissante entre la majorité et le FN. Suspension de séance, rappels au règlement se succédèrent. Le gouvernement fut obligé de demander des scrutins publics sur chaque amendement présenté par le FN car si l'on avait procédé par vote à main levée, les élus FN, majoritaires en nombre dans l'hémicycle, auraient fait adopter tous leurs amendements. Le procédé du vote électronique permettant à une seule personne de voter pour l'ensemble des collègues de son groupe, ces amendements furent rejetés, par exemple par 210 voix contre 34,

¹J.O.-A.N.[C.R.], séance du jeudi 8 octobre 1987.

²Ibid.

alors qu'une quinzaine de députés seulement siégeaient en séance. En fin de journée, on en était toujours à l'examen de l'article 1. Albin Chalandon décida alors de faire usage du vote bloqué conformément à l'article 44-3 de la constitution, justifiant sa démarche par le programme chargé de la saison parlementaire et soulignant que ce projet de loi faisait l'objet d'un consensus puisque la gauche ne votait pas contre mais se réfugiait dans l'abstention. Le FN avait présenté plus de trente amendements au dernier moment. La séance de nuit du jeudi 8 octobre ne dura pas plus de dix minutes, Albin Chalandon demandant que la suite du débat fût remise au lendemain pour étudier les amendements déposés par le FN. Jean-Marie Le Pen interpréta différemment cet ajournement des débats:

Je constate que les députés sont moins intéressés par les problèmes qui touchent à l'avenir de leur jeunesse et par les dangers qui la menacent que par les problèmes intérieurs à notre assemblée. Et c'est sans doute la décence, plutôt que le nombre d'amendements, qui a inspiré à M. le garde des Sceaux cette demande de report. Je suis particulièrement choqué de cette carence face à un problème qui concerne tant de nos concitoyens angoissés¹.

Le vendredi, les députés de la majorité étaient au nombre de huit. Après une suspension de séance dans l'après-midi, Le Pen, Gollnisch, Freulet, Schénardi, Holeindre et Descaves décidèrent de contrer systématiquement les décisions du président de séance et de tenter, par force, de contrôler les délégations de vote. Le rappel de l'affaire du détail par Jacques Toubon, au cours des débats, ainsi que le dépôt d'un amendement de la part du gouvernement dénonçant les crimes contre l'humanité et l'incitation à la haine raciale, intensifièrent l'atmosphère. François Bachelot et Bruno Gollnisch forcèrent le barrage des huissiers et investirent le perchoir où se tenait le président de séance André Billardon pour obliger ce dernier à vérifier les délégations de vote de la majorité. Rappels au règlement, injures se succédèrent. Sous prétexte de faire appliquer à la lettre le règlement de l'Assemblée, les députés FN multiplièrent les manoeuvres d'obstruction. Le député Françoise de Panafieu fut bousculée lorsqu'elle voulut empêcher l'invasion d'autorité des travées RPR et UDF pour tenter de tourner les clés de vote. A six heures quinze du matin, Jean-Marie Le Pen demanda la vérification du quorum, procédure qui provoqua une nouvelle interruption d'une heure et demie et recula le vote final jusqu'à vendredi, sept heures quarante du matin. Le projet fut voté selon la procédure du vote bloqué par 290 voix contre 0. Les socialistes et les communistes s'abstinrent, le FN ne prit pas part au vote.

¹Ibid.

Le FN mettait l'accent, violent certes, sur une maladie parlementaire réelle: l'absentéisme. Le travail en commission, plus efficace qu'un débat plénier, et les devoirs locaux des députés expliquent un hémicycle souvent désert. La campagne présidentielle accentuait encore cet état de fait. Seule, l'entrée en vigueur de la loi votée en décembre 1985 sur le cumul des mandats pouvait améliorer la situation. Le vote par clé autorise la majorité, de droite ou de gauche, à ne pas trop souffrir de ces absences en lui permettant de rester majoritaire, même lorsqu'elle est physiquement minoritaire. Jusqu'à l'arrivée du FN, cette pratique n'avait pas été contestée. Le FN s'était maintes fois élevé contre l'absentéisme, mais jamais avec une telle violence. Récemment même, il semblait s'en être accommodé. Le lundi 12 octobre, Jean-Marie Le Pen, entouré de Stirbois, Mégret, Gollnisch, Sergent, Le Chevallier, donna une conférence de presse pour expliquer l'attitude du groupe FN qui "a voulu, par une manifestation publique, réglementaire et totalement exclusive de voie de fait, défendre la démocratie et donner la parole au peuple et dénoncer la dérive du système parlementaire"¹. Il rappelait l'article 27 de la Constitution, "le vote est personnel", l'article 62 du règlement intérieur de l'Assemblée qui prévoit une seule délégation de vote par député, l'article 52-3 du même règlement qui dispose que les secrétaires de l'Assemblée ont le devoir de vérifier les délégations de vote. Il se posait en défenseur de la constitution et du parlementarisme, demandant la retransmission télévisée de tous les débats parlementaires pour que les Français puissent en avoir connaissance, l'abandon du procédé des commissions dites des Sages qui dépossèdent le Parlement de ses prérogatives, des sanctions applicables aux députés absents lors des travaux parlementaires. Il dénonça, une fois de plus, la campagne de désinformation dans la mesure où les commentateurs de la presse n'étaient pas dans l'hémicycle lors des événements commentés. Ni l'enregistrement télévisé des débats, ni le Journal Officiel ne faisaient mention de bousculade ou de brutalité.

Le Bureau de l'Assemblée, composé du président, des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires, se réunit pour examiner la suite des événements survenus en séance publique dans la nuit de vendredi à samedi. La présidence souligna qu'il n'était pas question de sanctions mais d'examiner les suites à donner. Après deux heures de discussion, le bureau se contenta de condamner "solennellement" l'action concertée du groupe FN, sans user de la panoplie de sanctions prévues par le règlement intérieur de l'Assemblée contre les élus qui provoquent des troubles dans l'hémicycle (censure avec ou sans exclusion temporaire, privation de la moitié des indemnités parlementaires de un à six mois).

¹*Le Figaro*, 13 octobre 1987.

Une réaction plus sévère était difficile. Question de règlement tout d'abord. Le président de séance aurait dû, le soir même, faire un rappel à l'ordre. Problème de fond ensuite. L'absentéisme ne peut être dénié. Stratégie ensuite. Ne rien faire pour amplifier l'Effet Le Pen¹.

Premier orateur inscrit dans la séance d'actualité du mercredi 14 octobre, Jean-Marie Le Pen fit une déclaration solennelle pour dénoncer la "mini-tempête" déclenchée à propos des "incidents mineurs" intervenus dans la nuit de vendredi à samedi, qu'il qualifiait de "petits avatars de la vie parlementaire". Reprenant les termes d'une lettre qu'il avait adressée aux députés, le président du FN, qui notait au passage que le bureau de l'Assemblée nationale avait fait "justice des accusations excessives et injustes qui avaient été lancées par la presse", affirma que dans cette affaire, le gouvernement " avait commis trois fautes lourdes: d'abord en fixant un débat aussi important que celui de la drogue juste avant le week-end; puis en introduisant deux amendements totalement sans rapport avec le texte en discussion; et enfin en recourant à la procédure de l'article 44". Invité à conclure et à poser sa question, Le Pen demanda alors au gouvernement quelles initiatives il entendait prendre pour permettre à l'Assemblée de remplir sa mission et s'il envisageait de permettre la retransmission continue des séances parlementaires. La réponse de André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement: "au nom de la séparation des pouvoirs, il appartient à l'Assemblée de régler elle-même son mode de fonctionnement"².

Les groupes parlementaires RPR et UDF étudièrent sérieusement les critiques portées par le FN contre l'absentéisme. André Rossinot affirma que le gouvernement se mettait à la disposition du Sénat et de l'Assemblée pour entendre et mettre à profit leurs propositions visant à améliorer le fonctionnement de l'Institution parlementaire, notamment diminuer l'absentéisme en séance. Il appartenait à l'Assemblée de régler son fonctionnement et le gouvernement n'avait pas de pouvoir en la matière mais il

¹Déclaration intégrale du bureau de l'Assemblée nationale à l'issue de sa réunion du mardi 13 octobre:

Le bureau de l'Assemblée nationale s'est réuni sous la présidence de Jacques Chaban-Delmas pour examiner les conditions dans lesquelles se sont déroulés les incidents survenus en séance publique le vendredi 9 octobre. Constatant que ces incidents ont été provoqués par une action concertée de députés du groupe Front national, le bureau de l'Assemblée nationale condamne solennellement des comportements qui ont perturbé le déroulement des débats en entravant notamment la liberté d'expression du vote des députés et qui risqueraient, s'ils se renouvelaient, de porter atteinte au fonctionnement de l'institution et par conséquent à l'exercice de la démocratie dans notre pays.

²J.O.-A.N.[C.R.], séance du mercredi 14 octobre 1987.

était prêt à s'associer à la réflexion des deux chambres. Le Parlement devait rester au coeur de la République. Il était manifestement en accusation devant l'opinion publique. Le gouvernement se devait de la défendre.

Une fois de plus, le groupe FN avait réussi à acculer le gouvernement à prendre position sur des questions qu'il voulait éviter. En voulant désorganiser le travail parlementaire, Le Pen s'était attaqué vigoureusement à la majorité et au gouvernement qu'il mettait en position de défensive - réponse, donc de faiblesse devant l'opinion publique. Le FN réussissait ainsi depuis de nombreux mois à organiser la vie politique française autour de lui, et ceci parce qu'il avait un groupe autonome au sein du Parlement. Il avait échangé sa marginalité contre une singularité qui lui donnait droit de média. Il contestait le système de l'intérieur de celui-ci, en même temps qu'il se disait prêt à un armistice, pourvu qu'il en profitât. Il avait d'abord tenté, en s'installant au Palais-Bourbon, une politique d'ouverture et d'entrisme dans la majorité pour basculer, après que cette majorité eût adopté une ligne de rejet du Front, dans une politique d'attaque sans merci du gouvernement. Plutôt que de parler d'un revirement de la stratégie FN, il s'agit d'une continuité de la même ligne de conduite: déceler le point faible (après le sida, l'absentéisme parlementaire); harceler sans relâche pour acculer à une retraite sans dignité, faire perdre à la majorité la face devant l'opinion publique pour lui faire constater, une fois de plus, son impuissance.

Le clivage s'agrandit avec la majorité, avec un net durcissement des relations qui commençaient à s'instaurer avec certaines personnalités de droite traditionnelle. Jacques Chirac critiqua "les attitudes peu dignes et les propos proprement inadmissibles des dirigeants du FN qui les ont fait apparaître pour ce qu'ils sont: les héritiers d'une tradition politique française peu respectueuse des usages et des principes démocratiques"¹.

c) Conséquences électorales de ce durcissement d'attitude

Le raidissement de la stratégie FN eut des répercussions brutales sur les chances d'avenir du FN. Tout d'abord, les sondages accusèrent une chute sévère, la perte de près d'un tiers de son électorat potentiel, après l'affaire du point de détail et les journées parlementaires des 7 et 8 octobre. Deux conseillers régionaux du Languedoc-Roussillon, membres du comité central FN, Jean-Pierre Armengol et Alain Champ, annoncèrent leur démission de l'instance supérieure du Front, à une conférence de presse tenue à Montpellier, estimant que l'on assistait à la mise en place d'une stratégie nouvelle, avec prise en main du parti par son aîle extrême.

¹*Le Figaro*, 17-18 octobre 1987.

Quelques jours plus tard, Olivier d'Ormesson démissionna de ses fonctions de président du comité de soutien à la candidature de Jean-Marie Le Pen. Modéré, inquiet de la tournure que prenait à ses yeux la récente prise de position de son mouvement, il expliquait son départ par "la radicalisation d'une politique qui comporte un risque pour le destin de notre pays. Hier indépendant, je me retrouve aujourd'hui indépendant...à quoi sert-il d'être fidèle à un homme si on ne lui dit pas la vérité¹. Il s'insurgeait surtout contre "l'appareil du Front national qui utilise comme argument politique l'injure, la calomnie et la lettre anonyme"², visant particulièrement l'appareil du Front national incarné par Jean-Pierre Stirbois qui avait la main mise sur l'appareil FN et en avait fait un parti dur, alors qu'il voulait rester fidèle en amitié avec un homme qui incarnait, selon lui, le mieux les idées fortes d'une France nationale. Il ne pouvait pas rester au sein d'un mouvement qui "refuse de participer à une minute de silence", dénonçant ses positions outrées. Il quittait ses fonctions à l'intérieur du parti: parlementaire européen, conseiller régional d'Ile-de-France, membre du bureau politique du FN, secrétaire national aux relations extérieures (il travaillait à l'image internationale du candidat à la présidence), pour rejoindre le CNIP dont il avait été membre pendant près de trente ans, jusqu'en 1981, tout en ne renonçant à aucun de ses mandats obtenus au suffrage universel. Ce dont s'insurgea Jean-Marie Le Pen:

Je suis profondément déçu que M. d'Ormesson ait la prétention de conserver le mandat européen qu'il a obtenu sous les couleurs du FN, lors d'un scrutin à la proportionnelle³.

Bruno Mégret, directeur de la campagne présidentielle et devenu successeur de d'Ormesson à la présidence du comité de soutien, répétait que tout cela n'était que périclése et n'affecterait en rien la stratégie de Jean-Marie Le Pen. Il déniait toute signification politique à une démission qui relevait davantage d'une faiblesse momentanée.

Le FN se trouvait placé devant deux stratégies possibles. Celle de Jean-Pierre Stirbois, qui restait fidèle aux thèmes immigration, sécurité, chômage, qui valurent au FN ses succès. Il aurait même souhaité que Le Pen se prononçât pour l'abstention au second tour des présidentielles, misant sur la victoire de Mitterrand et l'éclatement des partis traditionnels dont il espérait récupérer les débris. La seconde alternative était la politique préconisée par Bruno Mégret, qui voulait faire comprendre à la

¹Jean-Philippe Moinet, "Olivier d'Ormesson démissionne du Front national", *Le Figaro*, 27 octobre 1987.

²Ibid.

³*Le Figaro*, 28 octobre 1987.

droite que les valeurs qui l'unissent sont plus fortes que les souvenirs qui la divisent, et qui revendiquait l'héritage gaullien de la Nation et de l'Etat, soucieux de libérer le pays des oligarchies et de rendre à la France le rôle historique que lui déniaient les politiciens.

Et la position de Le Pen? Il en appelait depuis plusieurs mois au Rassemblement du peuple français, connaissant l'analogie de son parti avec le RPF fondé par de Gaulle en 1947 pour lutter contre les communistes: même base populaire, même implantation géographique dans la France urbaine, même adhésion des électeurs à un système plébiscitaire de type bonapartiste. Ne prenant parti officiellement pour personne, il gardait le silence sur les fissures qui menaçaient la solidité de son mouvement.

Certains commençaient à avoir des doutes sur la possibilité de recueillir les cinq cent signatures d'élus pour la candidature présidentielle. Le Centre National des Indépendants et Yvon Briant étaient déjà tout prêts à s'approprier les dépouilles d'un parti qu'ils voyaient moribond, en l'occurrence son électorat. Le FN semblait avoir mal joué cette fois-ci, coincé entre deux volontés contradictoires qui le poussait à rechercher en même temps la respectabilité et à provoquer le scandale, détruisant l'image de crédibilité parlementaire qu'il avait réussi à se donner en dix-huit mois.

8.3 Le FN assume sa fonction parlementaire

Le groupe FN, au milieu de ces remous, continuait à assumer son rôle parlementaire, mais son activité présentait quelque incohérence. Dans leur majorité, les députés FN exerçaient toujours leur métier de légistes et maintenaient leur contribution à l'élaboration de la loi avec modération et compétence. Propositions de loi et amendements étaient rédigés et soumis à l'examen des commissions, comme pour les sessions précédentes, quoique en moins grand nombre. Dans le même temps, des attaques véhémentes étaient lancées des travées FN à l'Assemblée nationale contre le gouvernement et la droite modérée. Deux tendances coexistaient, avec difficulté pour cette session d'automne, dans le groupe FN. D'une part, les juristes professionnels, comme P. Arrighi, J.-C. Martinez, B. Gollnisch, continuaient à mener avec sérieux leur travail de légistes tandis que la tendance "dure" intervenait à la tribune pour exposer les thèmes traditionnels FN (préférence nationale, immigration, insécurité) et mener une campagne violente contre J. Chirac, dans un effort de donner à la campagne présidentielle Le Pen 1988, de la tribune parlementaire, la légitimité qui avait manqué à l'extrême droite lors des élections présidentielles de 1974 et 1981. Ces deux tendances pouvaient fort bien voisiner dans la même personne, comme en témoignent les violences verbales de B. Gollnisch, F. Bachelot, J.-C. Martinez. Un épisode fameux fut le tumulte provoqué le 9 novembre, lors du débat sur le budget de l'Intérieur, par l'intervention de R. Holeindre qui s'en prit pêle-mêle aux journalistes, aux prostituées, à la drogue, aux communistes, aux immigrés, à des gouvernements étrangers, et au gouvernement français.

La session d'automne fut marquée par le comportement inconsistant, voire contradictoire, du groupe FN. L'affaire du "point de détail" semblait avoir mis fin à la coexistence paisible des deux tendances, dure et modérée, au sein du groupe parlementaire FN.

J'analyserai en premier lieu le travail législatif accompli par le groupe FN concernant l'initiative législative et les propositions de loi. La loi de finances 1988 (vote du budget) demande d'être étudiée individuellement. J'examinerai ensuite trois pôles de l'activité parlementaire FN: le projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie car il illustre l'aspect "national" du mouvement et le travail juridique sérieux des députés FN ainsi que leur violence verbale à la tribune de l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif à la transformation de la Régie nationale des usines Renault en société anonyme ainsi que l'engagement de responsabilité de J. Chirac et son gouvernement en milieu de session d'automne pour la menace que fait peser le FN sur la droite modérée.

a) Initiative de la loi

Les archives parlementaires FN ne recensent que cinq propositions de loi pour la session d'automne 1987, dont une organique (relative au budget), alors que huit propositions de loi figurent dans le Bulletin de l'Assemblée nationale et quatre autres sont rapportées dans les données informatiques fournies par le centre de documentation de l'Assemblée nationale, témoignant du maintien de l'activité parlementaire du groupe FN.

Voyons d'abord les cinq propositions rapportées par le FN qui furent soumises à l'examen des commission.

Trois d'entre elles reprennent les thèmes usuels du FN: référendum d'initiative populaire, suffrage vraiment universel, contrôle parlementaire du budget social de la nation. Les deux autres relèvent du domaine technique spécialisé et représentent l'aspect "défenseur de l'électorat" du métier de député, mais elles sont de moindre intérêt pour mon propos.

Pascal Arrighi déposa la première proposition de loi, constitutionnelle, enregistrée à la présidence de l'Assemblée le 21 octobre et annexée au procès-verbal de la séance du même jour. Cette proposition de loi tend à modifier l'article 11 de la Constitution en étendant l'usage du référendum et en rendant possible le référendum d'initiative populaire. Sa lecture est intéressante car l'exposé des motifs est une défense du Parlement qui justifie, indirectement, les récents débordements du groupe parlementaire FN, sans se préoccuper, il est vrai, de l'illogisme de certaines conclusions:

L'évolution de la société française montre un décalage grandissant entre les aspirations du peuple et le choix de ses dirigeants. Des réformes fondamentales voulues par les Français comme le rétablissement de la peine de mort ou la reconstruction du Code de la nationalité sont purement et simplement oubliées ou enterrées. Pire, le Gouvernement met le Parlement dans l'impossibilité d'en débattre. Alors que la Constitution prévoit en son article 3 que "la souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum", le pouvoir échoit, en fait, aux lobbies et aux groupes de pression qui gouvernent en lieu et place des citoyens. La crise du parlementaire aggrave la situation: privée de l'initiative législative, bridée par la fixation de l'ordre du jour prioritaire par le Gouvernement, soumise par les procédures contraignantes des articles 44 (vote bloqué) et 49-3 (vote sans débat), la représentation nationale est muselée. Découragée, elle se réfugie dans l'absentéisme: la règle du vote personnel prévue à l'article 27 de la Constitution est systématiquement bafouée. Le peuple, aujourd'hui, ne peut plus s'exprimer ni par la voie d'un Parlement dessaisi de tout pouvoir réel, ni par la procédure du référendum qui n'a pas été utilisé depuis quinze ans.

Pour en revenir à davantage de démocratie, il faut que le Gouvernement respecte à nouveau les droits du Parlement. Pour redonner la parole au peuple, il faut redonner vie à la pratique du référendum:

- d'abord en élargissant son champ d'application et en l'étendant aux problèmes de société, notamment aux problèmes du Code pénal et à la peine de mort, à l'exercice des libertés fondamentales, aux lois sur la nationalité, à la mise en oeuvre du budget social de la nation et de la fiscalité locale.

- ensuite, en donnant aux citoyens la possibilité d'avoir eux-mêmes l'initiative des référendums pour proposer des lois qu'ils jugent nécessaires et abroger des textes qu'ils estiment mauvais, insuffisants ou périmés¹.

La proposition de loi no 986 déposée par Bruno Gollnisch, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 16 octobre et annexée au procès-verbal de la séance du 28 octobre, est quelque peu farfelue. Appliquant le raisonnement suivi par le Code civil qui donne droit de propriété aux mineurs, elle demande l'instauration d'un suffrage vraiment universel, avec droit de vote pour les mineurs, donnant l'exercice du droit de suffrage des citoyens mineurs à la mère pour les enfants de sexe féminin et au père pour les enfants de sexe masculin; les personnes habilitées disposant d'autant de cartes électorales que de mineurs représentés. En d'autres termes, un volet supplémentaire à la politique d'aide à la famille en accroissant les pouvoirs politiques des familles nombreuses².

Pascal Arrighi déposa la proposition de loi organique no 1005 demandant l'élargissement du contrôle parlementaire du budget social de la nation, amorcé par des mesures déjà votées en première lecture par l'Assemblée nationale³.

Une quatrième proposition de loi, déposée par Jean-Pierre Schénardi sous le no 1047 et enregistrée le 30 octobre, demandait une modification de la loi relative à la sous-traitance afin de "parvenir à faire disparaître la sous-traitance occulte en assortissant de sanctions pénales les obligations qui pèsent tant sur l'entrepreneur

¹*Proposition de loi no 972*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 16 octobre 1987, annexée au procès-verbal de la séance du 28 octobre 1987.

²*Proposition de loi no 986*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 16 octobre 1987, annexée au procès-verbal de la séance du 28 octobre 1987.

³*Proposition de loi no 1005*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 2 novembre 1987, annexée au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1987.

principal que sur le maître de l'ouvrage... avec l'établissement d'un système répressif particulièrement sévère"¹.

Michel de Rostolan déposa la proposition de loi no 1035, enregistrée le 13 novembre et annexée au procès-verbal de la séance en même date, relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de langue française².

Les cinq propositions de loi mentionnées par le Bulletin de l'Assemblée nationale sont toutes d'ordre technique et spécialisées. Pierre Descaves déposa la proposition no 1040 relative aux préretraites. Guy Le Jaouen déposa la proposition no 1066 relative à la baisse de la taxe sur la valeur ajoutée sur les frais funéraires. Dominique Chaboche déposa la proposition no 1116 relative à la commercialisation du pommeau. Jean-Pierre Schénardi, avec la proposition no 1186 demanda à faire bénéficier les locataires français de l'accession gratuite à la propriété de certains logements sociaux gérés par les offices d'habitation à loyer modéré, tandis que François Porteu de la Morandière et Charles de Chambrun demandaient le rééchelonnement des dettes de certains exploitants agricoles avec la proposition 1187 et que Michel de Rostolan déposait la proposition 1188 relative à la pêche en eau douce et la gestion des ressources piscicoles.

Les quatre autres propositions mentionnées dans les données informatiques de l'Assemblée nationale prennent la défense des intérêts des anciens combattants, rappelant les origines nationalistes du mouvement. Pierre Sergent demandait qu'un supplément exceptionnel fût accordé aux veuves de résistants morts au cours de leur internement (no 1252). François Porteu de la Morandière demandait que fût prise en compte la durée du séjour en Afrique du Nord de 1952 à 1962 pour l'octroi d'une retraite anticipée aux anciens combattants en Algérie, Tunisie et Maroc (no 1253). Il demandait également une cessation d'activité à l'âge de 55 ans aux invalides titulaires d'une pension militaire d'invalidité d'un taux de 60% au moins (no 1254) ainsi que la retraite anticipée à l'âge de 55 ans aux anciens combattants en Afrique du Nord demandeurs d'emploi en fin de droits (no 1255)³.

Le groupe parlementaire FN s'acquittait de son rôle de législateur avec sérieux et compétence. Sa tâche s'avéra moins aisée dans le contrôle de la législation gouvernementale, en raison de la dualité de sa nature.

¹*Proposition de loi no 1047*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 30 octobre 1987, annexée au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1987.

²*Proposition de loi no 1035*, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 13 novembre 1987, annexé au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1987.

³Source: données informatiques non publiées, communiquées par le Service de la communication de l'Assemblée nationale.

b) Projet de loi de Finances pour 1988

La loi de Finances est le texte essentiel de la session d'automne. La marge de manoeuvre des parlementaires est traditionnellement réduite mais elle l'était plus encore, lors de cette session d'automne 1987, en raison de la prochaine échéance électorale. Le FN avait annoncé son intention de maintenir une opposition encore plus dure au gouvernement. Il tint parole en faisant preuve, il est vrai, de quelque incohérence dans sa conduite. J'analyserai séparément les recettes budgétaires, que le groupe FN approuva dans leur ensemble, et les fascicules budgétaires qu'il repoussa pour la plupart, votant finalement contre l'ensemble de la loi de Finances.

[i] Les recettes.

L'Assemblée nationale commença, le 13 octobre, l'examen du projet de loi de Finances pour 1988. Edouard Balladur en expliqua les grandes lignes:

- progression de 4,7% des recettes totales nettes, dont le montant atteindrait 968,7 milliards de francs
- hausse de 2,8% des dépenses totales, lesquelles s'établiraient à 1083,6 milliards de francs,

avec réduction du déficit budgétaire de 130 milliards en 1987 à 115 milliards en 88.

E. Balladur donnait priorité à la maîtrise des dépenses publiques, aux aides accordées à l'emploi, à la recherche, à la justice et à la coopération. Pour cela, il préconisait un allègement des impôts. En 1988, le montant total des allègements était de 31,8 milliards de francs, dont 14,6 pour les entreprises, 10,3 pour les ménages, 6,9 au titre de la TVA. Les dépenses seraient également réorientées. La question essentielle était de relancer les investissements d'une manière plus énergique.

Les députés FN firent savoir qu'ils seraient très présents dans le débat budgétaire, continuant et accentuant la lutte engagée par le mouvement contre le gouvernement car il jugeait plus que jamais sa politique très insuffisante. Jean-Marie Le Pen estimait que ce budget était destiné à servir la campagne présidentielle de J. Chirac, ne marquant aucune différence avec le budget de la gauche. Le chômage des jeunes ne diminuait pas, et cette situation s'expliquait par la montée des prélèvements obligatoires.

Et pourtant, les réductions d'impôt préconisées par le gouvernement allaient dans le sens des mesures réclamées par le FN. L'intervention de Jean-Claude Martinez, (qui avait, par ailleurs, présenté le 13 octobre le seul amendement FN sur les recettes budgétaires demandant l'abrogation des dispositions relatives au régime d'imposition de l'indemnité parlementaire) à la séance du jeudi 15 octobre, approuvait la baisse de la fiscalité:

La note dominante de ce budget est la baisse de la fiscalité, symbolisée par la diminution à fort impact médiatique de la TVA sur les automobiles: elle est passée de 33,3% à 28%... Je tiens à vous féliciter d'avoir refusé de céder au mirage des aides fiscales à l'investissement...¹

Il mettait en garde contre "les pièges de l'harmonisation de la TVA rendue nécessaire par l'unification du marché européen"² et il demandait "un grand débat d'orientation sur le système fiscal et sur une réforme que chacun reconnaît comme inéluctable", sachant "que vous n'accepterez pas l'amendement de sagesse que nous présenterons pour supprimer l'impôt sur le revenu"³.

Ce que nous demandons au gouvernement, c'est de ne pas perdre de vue, dans les négociations avec les partenaires européens, l'atout-maître que constitue le faible taux de notre impôt sur le revenu, 12,7% des prélèvements obligatoires, contre 26,5% en moyenne dans la CEE et 31,55 pour l'OCDE⁴.

Un vote détonna dans cette opposition continue, celui du vote sur l'article 30 du budget, dit article d'équilibre, que le groupe parlementaire FN approuva. Edouard Frédéric-Dupont, seul représentant du FN au moment du vote, expliqua:

Nous sommes tous conscients des difficultés présentes et à titre personnel, je rends hommage au ministre du Budget qui s'efforce de rétablir une situation bien compromise par les socialo-communistes⁵.

Plutôt qu'une volte-face du FN, ce vote représente un geste personnel d'E. Frédéric-Dupont dont les liens avec la majorité étaient fort anciens. Le vote favorable ne fut contesté par aucun des députés FN, car ils étaient tous en flagrant délit d'absentéisme. Seul, Frédéric-Dupont était présent. Connu pour son franc-parler et son esprit d'indépendance, le doyen de l'Assemblée avait décidé que le FN voterait la loi de Finances. Il avait donc tourné toutes les clés des députés de son groupe pour un vote en faveur du gouvernement alors que l'état-major de Le Pen avait toujours affirmé que le FN ne voterait pas le budget Chirac. Grâce au vote électronique, Frédéric-Dupont avait donc obligé les députés FN à cautionner la politique budgétaire de la majorité. Le vote émis par le FN à la seule initiative de Frédéric-Dupont n'avait pas la signification politique d'un geste de conciliation à

¹J.O.-A.N.[C.R.], séance du jeudi 15 octobre.

²Ibid.

³Ibid.

⁴Ibi.

⁵*Le Figaro*, 17 octobre 1987.

l'égard de la majorité. Il illustre plutôt la fable de "l'arroseur arrosé". Cette bavure politique aurait dû amener les députés à plus de vigilance. Pour le moment, ils cherchaient à minimiser la portée de l'incident. Jean-Yves Le Gallou déclarait qu'au fond, la partie recette de la loi de Finances était celle qu'ils contestaient le moins.

La campagne présidentielle de Jean-Marie Le Pen continuait à s'ingérer dans l'activité parlementaire FN, toujours en quête de légitimité. Le 22 octobre, Jean-Marie Le Pen utilisa les locaux de l'Assemblée nationale pour donner une conférence de presse dans laquelle il attaquait violemment la politique gouvernementale en matière de privatisation. Il réclamait une politique plus hardie qui remettrait gratuitement aux familles françaises l'essentiel des actions des entreprises à privatiser, rendant en quelque sorte à la nation, c'est à dire au peuple, les entreprises dites nationales, au prorata du nombre d'enfants par foyer. Il prônait une reprise de la politique familiale, accompagnée de la lutte contre l'avortement, ainsi que des mesures en faveur des pays sous-développés, notamment un moratoire général de leur dette ¹, thèmes qui se faisaient l'écho des débats parlementaires.

[ii] Fascicules budgétaires.

La discussion et le vote des différents budgets s'effectuèrent sans retard, du 22 octobre au 13 novembre. Les prises de position prises par le groupe FN varièrent en fonction des dossiers étudiés, attitude fidèle à la ligne de conduite suivie par le FN depuis son arrivée à l'Assemblée nationale.

Les députés intervenaient régulièrement dans les discussions, interventions le plus souvent calmes, mais qui de temps en temps secouaient de leurs éclats la torpeur des sessions. L'intervention de Roger Holeindre, le 9 décembre, à l'occasion du débat sur le budget de l'Intérieur en est un exemple. Le député FN s'en prit d'abord aux journalistes, notamment un journaliste d'Antenne 2, Rachid Arhab, "il est de nationalité algérienne, il n'a pas le droit de donner ses impressions sur la politique française"², puis les journalistes Alain Duhamel et Anne Sinclair, "certains porteurs de micros font plus de mal, parfois, que certains voyous porteurs de pistolets. Le terrorisme en col blanc des journalistes est plus dangereux que tous les autres terrorismes"³. Il attaqua ensuite le président portugais Soarès et le ministre israélien Shimon Pérès qui furent accusés de "venir se mêler de politique intérieure française"⁴. Protestations véhémentes de Guy Ducoloné (PC), qui qualifia R.

¹Michel Chamard, "Tiers-monde, Le Pen pour un moratoire", *Le Figaro*, 23 octobre 1987.

²J.O.-A.N.[C.R.], session du lundi 9 novembre 1987.

³Ibid.

⁴Ibid.

Holeindre de fasciste et de raciste, et qui fut alors accusé de "trahir l'armée française"¹. Le président de séance, M. Mestre, menaça de retirer la parole à R. Holeindre, qui eut encore le temps de traiter G. Ducoloné de "voyou", d'accuser le gouvernement de ne rien faire, d'affirmer que la drogue "qui pervertit notre jeunesse a pignon sur rue"² et de dénoncer la prostitution en termes des plus colorés, avant de quitter la tribune sans avoir fini son discours.

Les meilleurs orateurs se succédaient à la tribune: Arrighi, Martinez, Le Pen, suivis de Holeindre, Wagner, Sirgue, Roussel, Descaves, Ceyrac, Porteu de la Morandière, Bompard, Porteu de la Morandière, Freulet, Chambrun, Reveau, Baeckeroot, Gollnisch, Peyron, Herlory, Piat, Schénardi, Mégret, Rostolan, Sergent, Peyrat, dans l'ordre chronologique, chacun intervenant dans sa spécialisation, donnant une large représentation du groupe parlementaire.

Les députés ne peuvent exercer qu'un contrôle très limité du budget. Les amendements FN furent au nombre de cinq seulement. P. Arrighi déposa un amendement demandant la réduction des subventions versées à des organismes et appareils syndicaux destinées à compenser la suppression des mises à disposition; puis un deuxième amendement sur le budget de l'économie, des finances et de la privatisation, demandant la fixation à 4,80% du droit d'enregistrement des cessions de fonds de commerce et de clientèle, quelle qu'en soit la forme juridique. Un amendement de J.-P. Schénardi réclamait la réduction des crédits pour le budget de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, suppression de l'aide de l'Etat au logement des populations émigrées. Les deux amendements restants portaient sur les taxes locales. P. Arrighi demandait la limitation de l'augmentation de la part d'imposition réclamée par l'Etat pour la gestion des impôts locaux au taux d'augmentation des traitements des fonctionnaires de l'Etat. P. Descaves réclamait la suppression de la contrainte par corps lorsque le contribuable, contre qui elle s'exerce, a des ressources connues.

Les débats sur les fascicules budgétaires se poursuivirent du 22 octobre au 13 novembre. Le groupe FN n'opposa pas un "non" inconditionnel au budget gouvernemental et varia ses positions selon les fascicules budgétaires. Cependant, à l'intérieur de chaque fascicule, il y eut variation d'attitude qu'il est difficile, parfois, de comprendre. Le tableau 8.1 montre la répartition des votes FN au cours des scrutins 795 à 829 vis-à-vis du gouvernement (pour ou contre le gouvernement, abstentions volontaires ou non-présents). Il nécessite une brève analyse.

¹Ibid.

²Ibid.

Tableau 8.1 Le comportement de vote FN sur la Loi de finances pour 1988, fascicules budgétaires.

Répartition des votes des 33 députés FN.

Fascicules budgétaires	Contre le gouvernement	Pour le gouvernement	Abstentions volontaires	Non-votants
<i>22.10.87</i>				
Anciens combattants				
scrutin 795	32	0	0	1
scrutin 796	33	0	0	0
<i>26.10.87</i>				
Industrie				
scrutin 797	33	0	0	0
scrutin 798	33	0	0	0
P et T				
scrutin 799	0	33	0	0
<i>28.10.87</i>				
Education nationale				
Enseignement scolaire				
scrutin 800	32	0	0	1
scrutin 801	33	0	0	0
amendement Arrighi				
scrutin 802	33	0	0	0
<i>29.10.87</i>				
Enseignement supérieur				
scrutin 803	33	0	0	0
scrutin 804	33	0	0	0
scrutin 805	33	0	0	0
scrutin 806	33	0	0	0
<i>4.11.87</i>				
Urbanisme et logement				
scrutin 807	0	31	0	2
scrutin 808 amendement PC-PS	0	32	0	1
<i>5.11.87</i>				
Affaires Etrangères				
scrutin 809	0	0	33	0

Tableau 8.1 (suite). Le comportement de vote FN sur la loi de finances pour 1988, fascicules budgétaires.

Fascicules budgétaires	Contre le gouvernement	Pour le gouvernement	Abstentions volontaires	Non-votants
<i>6.11.87</i>				
Culture et communication				
scrutin 810	33	0	0	0
scrutin 811	33	0	0	0
scrutin 812	33	0	0	0
scrutin 813	33	0	0	0
redevance radio-télévision	0	33	0	0
<i>10.11.87</i>				
Défense				
scrutin 815	33	0	0	0
scrutin 816	0	32	0	1
<i>12.11.87</i>				
Economie, finances, privatisations				
scrutin 817	33	0	0	0
<i>13.11.87</i>				
fiscalité				
scrutin 818	33	0	0	0
scrutin 819 amendement Arrighi	33	0	0	0
scrutin 820	33	0	0	0
scrutin 821 amendement Arrighi	33	0	0	0
scrutin 822	33	0	0	0
scrutin 823	33	0	0	0
scrutin 824	0	33	0	0
scrutin 825	0	33	0	0
scrutin 826	33	0	0	0
scrutin 827 amendement Descaves				
suppression de la contrainte par corps	33	0	0	0
Affaires sociales et emploi				
scrutin 828	33	0	0	0
Ensemble du projet de loi de finances pour 1988, vote bloqué:				
scrutin 829	33	0	0	0

Source: Tableau calculé à partir des données fournies par le *Recueil des scrutins*, année 1987, tome II, pp. 123-302.

Le groupe FN vota contre le gouvernement sur les deux scrutins du budget des anciens combattants. En ce qui concerne le fascicule Industrie-tourisme, le FN vota pour la suppression des crédits destinés à l'analyse des eaux souterraines (repoussé) et contre le régime fiscal de l'organisme commun de stockage des produits pétroliers. Vis-à-vis du budget de l'Education nationale, sa position était plus nuancée. Jean-Claude Martinez, chargé cette année encore du rapport spécial de la commission des finances, présenta une analyse favorable à la politique gouvernementale, tranchant singulièrement avec les propos hostiles tenus par le même orateur en la même occasion à la même place. Il vota contre un amendement socialiste demandant une réduction de l'aide apportée aux établissements privés; il déposa, par la voix de Pascal Arrighi, un amendement demandant la réduction des subventions destinées à compenser la suppression des mises à disposition pour raison syndicale, rejeté; il vota contre les crédits "éducation nationale enseignement scolaire" qui ne furent pas adoptés (284 voix contre 284 sur 568 votants et suffrages exprimés, l'opposition de gauche, 4 non-inscrits et le FN votèrent contre alors que 4 RPR, 1 UDF et 2 non-inscrits étaient absents: erreur de manipulation des clés de vote électronique). Le FN vota à quatre reprises contre le budget de l'enseignement supérieur, qui fut adopté. Il vota contre le budget de l'équipement et du logement en particulier contre l'aide au logement. Il s'abstint sur le budget des Affaires étrangères. Il vota contre le budget de la culture, mais pour la répartition de la redevance radio-télévision. Il soutint le budget de la défense, "un petit rien est toujours préférable à un grand rien"¹ et s'opposa au budget de l'économie (finances et privatisation, services financiers: moyens de service). Il vota contre la mise en place d'une fiscalité allégée et adaptée aux groupes de sociétés.

Enfin, le groupe FN vota contre l'ensemble de la Loi de Finances, adoptée le 13 novembre. Pierre Descaves résuma la position du groupe. Il avait approuvé les réductions d'impôts et celle du déficit budgétaire, ainsi qu'un certain nombre de fascicules budgétaires mais il avait marqué un désaccord total sur de nombreux budgets, comme le commerce et l'artisanat, le commerce extérieur, l'agriculture, les rapatriés, la culture et la communication, les anciens combattants, l'enseignement, la justice, la santé et la famille, l'industrie, l'emploi. Il réclamait une autre politique économique, sociale et financière, essentiellement en ce qui concerne la préférence nationale, la France et les Français d'abord. Le groupe FN opposerait donc un vote négatif au projet de loi sur le budget 1988. La loi de finances fut votée par une faible

¹J.O.-A.N.[C.R.], séance du lundi 9 novembre 1987.

majorité de 10 voix, à la majorité de 292 voix contre 282, sur 574 votants et suffrages exprimés¹

Par contre, le groupe FN s'abstint sur le projet de loi de finances rectificative voté le 7 décembre. Jean-Claude Martinez justifia ce nouveau changement d'attitude par les gestes de bonne volonté du gouvernement, en dépit des lacunes importantes de ce collectif, comme la Nouvelle-Calédonie, l'éducation et la justice.

c) L'essentiel de l'activité parlementaire du groupe FN du 18 novembre au 22 décembre 1987

L'échéance des présidentielles se rapprochait dangereusement pour le gouvernement qui se devait d'aller très vite dans la mise en oeuvre du programme politique promis en 1986 et satisfaire ainsi ses électeurs avant d'entamer une nouvelle campagne électorale et d'avancer de nouvelles promesses. Bien que débarrassé du budget, l'ordre du jour était toujours lourdement chargé. Le gouvernement Chirac choisit d'écourter les débats parlementaires et d'avoir fréquemment recours au vote bloqué. Il lui fallait s'assurer du soutien sans faille de sa majorité, qui s'avérait pour l'heure bien faible et désunie. L'engagement de la responsabilité du gouvernement, aux deux tiers de la session, voulait rallier la majorité autour de lui.

Le FN déclara maintenir la stratégie qu'il avait suivie tout au long de la VIII^e Législature: une opposition vigoureuse au gouvernement, sans pourtant s'obstiner dans une politique d'obstruction. Les projets de loi se succédaient, très variés: mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole, statut de la Nouvelle-Calédonie, promotion des activités physiques et sportives, Bourses de valeurs et marchés à terme, projet de loi de finances rectificatives pour 1987, placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire, création de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction, transformation de la Régie nationale des usines Renault en société anonyme, répression du suicide, attribution de la qualité d'agent de police judiciaire, amélioration de la décentralisation, enseignements artistiques, formation professionnelle, sécurité sociale, développement et transmission des entreprises (se référer à l'annexe 2).

Le groupe FN modela son comportement de vote sur les questions débattues à l'Assemblée nationale. Citons pour exemple l'approbation du projet sur la transmission des entreprises, du projet sur le maintien en activité des magistrats, l'abstention sur le projet de mutualisation de la Caisse nationale du Crédit agricole, sur la garantie individuelle en matière de placement en détention provisoire. De nouveau, le groupe vota pour la répression de l'incitation au suicide, pour

¹*Recueil des scrutins*, année 1987, tome II, pp. 200-201.

l'amélioration de la décentralisation, mais il refusa de voter la confiance au gouvernement.

Les députés FN continuaient à intervenir dans les débats et à poser les traditionnelles questions du mercredi au gouvernement, cette fois sans chercher à provoquer de nouveaux scandales ou attiser l'atmosphère hoûleuse que créaient les scandales politiques des affaires Nucci et Luchaire, auxquels s'ajoutèrent l'affaire du bijoutier Chaumet et des diamants de la princesse Murat, épouse d'Albin Chalandon, et les "noyaux durs" de la privatisation. L'accumulation de ces scandales politiques amena l'Elysée à faire pression sur Matignon pour saisir le Parlement d'un projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique. J. Chirac décida de reporter ce projet à une session extraordinaire en janvier-février 1988, qui sera étudiée séparément. Quelques amendements FN tentèrent de modifier l'élaboration de la loi, peu nombreux (se rapporter de nouveau à l'annexe 3 sur les amendements et les interventions au cours de la session d'automne 1987). Trois faits parlementaires, sur lesquels je concentrerai mon analyse, provoquèrent de vives réactions de la part du groupe FN et méritent une étude plus approfondie, le projet portant statut de la Nouvelle-Calédonie car il raviva la veine nationaliste du FN et la porta à l'attention d'électeurs potentiels, le projet de loi relatif aux privatisations ainsi que l'engagement de responsabilité de Jacques Chirac en raison des attaques vigoureuses menées par le groupe FN contre le gouvernement et les divisions provoquées à l'intérieur de la majorité, rappel de la campagne présidentielle qu'il menait en vilipendant adversaires de droite comme de gauche .

[i] Le projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Le projet de loi s'inscrivait dans la continuité de la loi du 17 juillet 86 et du référendum du 13 septembre 87 qui avaient décidé le maintien du territoire au sein de la République avec un statut fondé sur l'autonomie et la régionalisation. Il transférait l'exécutif du territoire du haut-commissaire, représentant de l'Etat, à un conseil exécutif élu. Il étendait les compétences des quatre régions, instituait une assemblée coutumière composée des représentants des grandes chefferies et un comité économique et social réunissant les représentants des milieux socio-économiques.

Le FN s'était toujours efforcé de radicaliser la politique du gouvernement sur les territoires d'outre-mer, demandant une action beaucoup plus ferme. La campagne parlementaire menée par Roger Holeindre et Jean-Claude Martinez reprit à son compte les arguments utilisés quelques trente années auparavant pour la défense de l'Algérie Française. Roger Holeindre déposa les seuls huit amendements proposés, tous rejetés, qui demandaient pour la Nouvelle-Calédonie le statut de département

français: la Nouvelle-Calédonie adopte le drapeau, l'hymne et la devise de la République française; la compétence de principe de l'Etat; l'extension de la compétence de l'Etat en matière de commerce extérieur; la suppression de la compétence du conseil exécutif pour fixer le programme annuel d'importation; le transfert au haut-commissaire du pouvoir de nomination reconnu au conseil exécutif; le transfert au haut-commissaire des prérogatives du conseil exécutif en matière d'investissements directs étrangers; la suppression de la participation du conseil exécutif à la négociation des accords intéressant la desserte aérienne et maritime; la suppression de l'article 67 qui déterminait la compétence du congrès quant aux questions concernant les ressources de la zone économique. Les députés FN votèrent en bloc, et ils furent bien les seuls, ces amendements qui furent tous rejetés.

Jean-Claude Martinez intervint à l'Assemblée pour dénoncer

la démission du gouvernement devant les difficultés. Le résultat, c'est le dépeçage de l'Etat. Vous démissionnez devant les idéologies, devant la géographie, devant l'archaïsme et devant l'affairisme. Vous démissionnez devant l'idéologie indépendantiste régionaliste. Les dirigeants du FLNKS sont pénalement condamnables, ils sont électoralement condamnés par le référendum du 13 septembre 1987. Et vous, vous les maintenez en vie... La Nouvelle Calédonie ne souffre pas de trop d'état mais de pas assez d'état. Ce que vous faites porte un nom, ce n'est pas la régionalisation, ce n'est pas l'autonomie, c'est le fédéralisme... Il fallait intégrer la Nouvelle-Calédonie à la France métropolitaine et il fallait intégrer le Pacifique français. Il faut aligner la Nouvelle-Calédonie sur le département français ou le département d'outre-mer¹.

Roger Holeindre reprit ces mêmes arguments dans les explications de vote: projet d'abandon qui portait atteinte à l'unité de la République, à la souveraineté de l'Etat, amputé d'un certain nombre de pouvoirs, à la moralité publique en remettant aux mains des politiques le soin de passer les accords relatifs aux investissements étrangers et aux importations. Il regrettait que la nécessité de peupler la Calédonie qui ne compte que 150 000 habitants (8 habitants au km²), n'ait pas été évoquée et que le gouvernement, pour avoir la paix, ait mis la Calédonie en viager; par la fonctionarisation des chefs de tribu, la Nouvelle-Calédonie était mise en panne dans une région du monde en route vers le XXI^e siècle. Le FN ne voterait pas ce projet et par toutes les voies légales mettrait en garde la population de Nouvelle-Calédonie contre le danger d'abandon qui la menaçait.

Le projet fut adopté à la majorité de 289 voix contre 283, le FN joignant ses votes à ceux du PS et du PC, mais évidemment pour des motifs opposés.

¹J.O.-A.N.[C.R.], deuxième séance du 23 novembre 1987.

Repris le 19 décembre sur le texte de la commission paritaire, le projet fut adopté à la majorité de 291 voix contre 283, les deux voix supplémentaires: un RPR, un non-inscrit; Le FN vota toujours contre en bloc.

[ii] Le projet de loi relatif à la transformation de la Régie nationale des usines Renault en société anonyme.

Ce projet fournit un exemple intéressant de l'étroite marge de manoeuvre laissée au gouvernement, et de la façon dont le FN exploita ses difficultés. Impuissant à surmonter le blocage parlementaire créé par les députés communistes (monologue de deux heures et demie pour Georges Hage, deux heures pour Guy Ducoloné), le gouvernement répugnait à recourir à la procédure 49-3, seul moyen de sortir de l'enlisement des débats, mais qui ouvrait la voie aux accusations de refus de discussion d'un texte important. Le texte serait donc reporté à la séance extraordinaire pour permettre de débattre des questions pressantes avant l'ouverture de la campagne électorale. En application des articles 29 et 30 de la Constitution, il est prévu que le Parlement est réuni en session extraordinaire à la demande du premier ministre ou de la majorité composant l'Assemblée nationale, sur un ordre du jour déterminé; donc deux origines, l'Assemblée ou le premier ministre. Les sessions extraordinaires sont ouvertes et closes par décret du président de la République. Celui-ci peut-il refuser de signer? Constitutionnellement, rien ne le contraint de signer. Politiquement, la situation était moins claire. Il serait mal placé de refuser une troisième session extraordinaire alors qu'il en avait accordé dix-huit à ses ministres socialistes, et qu'il avait déjà donné son accord à la convocation d'une session extraordinaire pour le projet relatif au financement des partis. L'attitude socialiste sur les nationalisations avait toujours été celle du refus, les arguments invoqués n'étant pas d'idéologie politique mais de moralité publique. Cette désapprobation n'était pas au nom du principe des dénationalisations, elle réprouvait la façon dont elles étaient faites. Les attaques portaient essentiellement sur les "noyaux durs", ou actions données à des entreprises privées pour empêcher toute tentative d'achat pendant une période transitoire; bouclier protectionniste pour se protéger de toute intrusion extérieure. Les entreprises nationalisées auraient été bradées. Et surtout, les noyaux durs étaient le moyen pour le gouvernement d'accorder des faveurs à ses amis politiques. Critiques partagées par les barristes qui estimaient qu'une commission indépendante, et non pas le ministre des finances, aurait dû choisir ces noyaux durs. F. Mitterrand affirma immédiatement que c'était lui qui décidait.

Le gouvernement ne peut, comme on a cru pouvoir l'indiquer, ni décider la convocation d'une session extraordinaire, ni en fixer l'ordre

du jour. Ces compétences relèvent de la seule responsabilité et de la seule appréciation du président de la République¹.

Jean-Marie Le Pen avait beau jeu de regretter que "le gouvernement termine par une glissade sportive vers l'arrière. C'est comme d'habitude une convention tactique. On fixe le débat le dernier jour de la session et on abandonne le texte"². Jean-Pierre Schénardi renchérisait et déplorait, au cours des questions au gouvernement, "la reculade du gouvernement"³.

Critiques, mais non barrage systématique puisque le FN vota contre l'exception d'irrecevabilité et la question préalable opposées par le PS. Sa position avait été plus catégorique au moment de l'engagement de responsabilité du gouvernement Chirac un peu plus tôt.

[iii] L'engagement de responsabilité du premier ministre J. Chirac et de son gouvernement.

Le premier ministre, dans la foulée de la libération de deux otages français au Liban et voulant profiter d'une popularité en hausse, avait demandé l'inscription à l'ordre du jour du Conseil des ministres du 2 décembre de l'autorisation d'engager sa responsabilité sur une déclaration de politique générale, la troisième fois depuis mars 1986 après les votes de confiance du 9 avril 1986 et du 7 avril 1987. La réaction de Jean-Marie Le Pen fut immédiate. Il fit savoir qu'il "n'est pas question de voter la confiance dans des circonstances où tant d'engagements ont été violés à la fois" ⁴. Un scrutin public à la tribune eut lieu le 3 décembre sur la déclaration de politique générale du gouvernement. Jacques Chirac, au cours de la première séance, fit une déclaration de politique générale. Il donna un premier bilan de la politique de redressement conduite depuis vingt mois et fixa les priorités pour le gouvernement, au premier rang desquelles il plaçait la Sécurité sociale et l'Europe. Jean-Marie Le Pen rappella qu'il avait refusé la confiance dès la formation du gouvernement et ajouta:

Je ne le regrette pas parce que les faits donnent raison au FN. Votre gouvernement est celui de l'échec. Echec économique, échec social, échec moral. Echec économique qui est d'abord celui du commerce extérieur, celui des prélèvements obligatoires dont la progression va reprendre en 1988, enfin celui de l'emploi. Votre gouvernement est

¹Déclaration de l'Elysée, mercredi 16 novembre 1987.

²*Le Figaro*, 16 décembre 1987.

³J.O.-A.N.[C.R.], séance du mercredi 16 décembre 1987.

⁴Déclaration de Jean-Marie Le Pen devant l'Association de la presse présidentielle, mardi 1er décembre 1987.

celui du renoncement national. Qu'avez-vous fait pour défendre l'identité nationale de notre pays en proposant aux familles françaises une véritable politique familiale destinée à favoriser l'arrivée de nouveaux enfants? Vous n'avez rien fait. Qu'avez-vous fait pour défendre l'identité nationale dans les écoles, les collèges et les lycées, en redonnant sa juste place à l'enseignement de l'Histoire, de la langue, de la culture de notre pays? Vous n'avez rien fait. Qu'avez-vous fait pour défendre l'identité nationale en protégeant notre jeunesse contre la drogue qui ravage la vie et l'avenir de centaines de milliers d'adolescents? Vous n'avez rien fait. Qu'avez-vous fait contre l'immigration clandestine? Vous n'avez rien fait, rien de significatif en tout cas. Votre gouvernement est aussi celui de la faiblesse. Faiblesse devant les manifestations de rue qui vous ont fait abandonner la loi Devaquet; faiblesse devant le lobby de l'immigration qui vous a conduit à renoncer à la réforme du Code de la nationalité voulue par une large majorité de nos concitoyens. Faiblesse devant le terrorisme international qui vous a fait capituler devant les exigences des ayatollahs¹.

Jean-Pierre Stirbois reprit les mêmes arguments dans les explications de vote et indiqua que le groupe FN refusait la confiance car il refusait toute espèce de compromis avec le socialisme.

Trente-deux députés FN votèrent contre, aux côtés de l'opposition de gauche, Edouard Frédéric-Dupont refusant, comme toujours, de voter contre Jacques Chirac.

Les attaques FN contre le gouvernement s'intensifièrent au cours de la session extraordinaire de février consacrée à deux projets de loi uniquement, le projet de loi organique modifiant la loi du 6 novembre 1962 relative à l'élection du président de la république au suffrage universel et le code électoral ainsi que le projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique.

d) Deuxième session extraordinaire 87-88 (2-23 février). Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique

[i] L'affaire Luchaire et ses conséquences.

A la veille des élections présidentielles, le gouvernement Chirac fut contraint à admettre sa faiblesse au moment où il avait besoin d'apparaître fort. Les divers scandales politiques le forcèrent à agir. Il donnait l'impression de répondre à la pression du moment, étant impuissant à diriger ou contrôler l'activité politique. La

¹J.O.-A.N.[C.R], deuxième séance du 3 décembre 1987.

mise à l'ordre du jour du Parlement du projet de loi sur le financement des partis en fut l'exemple-type.

Dans la foulée de l'affaire du Carrefour du Développement l'affaire Luchaire avait éclaté début novembre. Née avec la découverte d'un trafic de munitions au profit de l'Iran, elle mettait en cause l'intégrité de quelques membres du personnel du ministère de la Défense. Une société, Luchaire, était censée expédier vers divers pays des obus qui étaient en réalité livrés à l'Iran. Au ministère de la Défense, des hommes organisaient, d'autres encaissaient des commissions, tous proches du parti socialiste.

L'argent et la politique avaient toujours entretenu de troubles liaisons. La question du financement des partis politiques français se posait avec acuité. Moins que d'une dégradation soudaine de la vie politique, il s'agissait d'un changement d'échelle de l'activité politique, expliquait-on pudiquement. Au lieu d'adapter la législation à cette nouvelle donne, on avait mené la politique de l'autruche, acceptant le principe que puisqu'il fallait des fonds, on se débrouillait.

Le groupe FN avait été le premier à porter l'affaire Luchaire à l'Assemblée le mercredi 4 novembre dans les questions au gouvernement. Bruno Mégret, conjointement avec Claude Labbé, RPR, et Pierre Joxe, PS, questionna le ministre de la Défense, André Giraud, sur l'affaire d'exportation de matériels d'armement dite "Affaire Luchaire":

Au lieu de confronter vos idées et vos projets, vous sortez des affaires comme des joueurs de ping-pong se renvoient la balle².

Prenant à partie toute "cette triste classe politique" et dénonçant le décalage entre ces affaires graves et celle du "point de détail", Bruno Mégret avait demandé la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Luchaire, le vote d'une loi sur le financement des partis politiques, réclamant aussi dans la foulée que "toute la lumière soit faite sur la mort du général Audran", disparu dans d'étranges circonstances.

Une pression similaire s'exerçait sur le gouvernement à l'intérieur de sa majorité. Jean Lecanuet, porte-parole de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées demandait que des éclaircissements fussent exigés du président de la République:

Nous croyons que, s'il le juge bon, des éclaircissements ne pourraient venir que de son autorité. C'est une affaire d'état par l'importance des ventes, la durée du trafic, au moins trois ans et sous deux gouvernements, Mauroy et Fabius, le caractère irrégulier, voir illégal,

²*Bulletin de l'Assemblée nationale*, no 48, 12 novembre 1987, p. 6.

des ventes opérées en contradiction avec la politique officielle de la France¹.

Le rapport Barba, publié dans *Le Figaro*, avait signalé que le 21 mai 1984, reçu en audience par le président de la République, l'amiral Lacoste l'avait prévenu de l'existence de trafic de munitions et le président lui avait demandé d'en parler à Charles Hernu, ministre de la Défense. Le président était ainsi impliqué par défaillance. Ce dernier accorda une interview à RTL au cours de laquelle il rejeta toute responsabilité personnelle et demanda au gouvernement de déposer un projet de loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Il défendait le principe de transparence de la vie politique:

Il faut que les candidats déclarent ce qu'ils reçoivent et ce qu'ils dépensent. Il faut que les bailleurs de fonds déclarent ce qu'ils donnent. Il faut accroître, je ne dis pas remplacer, le financement privé par le financement public. Il ne faut pas simplement réglementer, il faut contrôler².

Le soir-même, Jean-Marie Le Pen, invité de *Face au Public* sur *France-Inter*, estimait que le chef de l'Etat avait esquivé ses responsabilités.

J'attendais des révélations. Or, le chef de l'Etat a adopté un profil bas, estimant que les marchés internationaux sont l'occasion pour les partis politiques de se faire remettre des ristournes...la justice marche les yeux bandés et permet de gagner du temps, surtout en période électorale. Elle est muette ou bavarde selon les gens concernés...nous nous associerons à toute initiative tendant à réglementer le régime des partis et nous l'amenderons³.

Une convergence pouvait se réaliser sur trois principes: l'institution d'un financement public des partis sous forme de dotations annuelles ou de subventions de campagne, le plafonnement des dépenses électorales, calculé en fonction d'un croisement de critères de représentativité, la transparence et le contrôle des comptes par une autorité indépendante. Mais si tout le monde souhaitait une plus grande transparence dans le financement des partis politiques, personne ne croyait vraiment que le vote d'une loi mettrait fin aux financements occultes. Le financement des campagnes électorales était plus aisé. Des dispositions étaient déjà appliquées qui consistaient à rembourser certains frais aux candidats qui avaient recueilli plus de 5%

¹Propos tenus par Jean Lecanuet devant le Sénat, rapportés par *Le Figaro*, 6 novembre 1987.

²RTL, lundi 16 novembre 1987

³*Face au Public*, *France Inter*, lundi 16 novembre 1987.

des suffrages. On pouvait, sans trop de difficultés, augmenter la participation de l'Etat.

Le FN partageait l'opinion du PC qui se déclarait contre le financement des partis et pour l'aide publique accordée aux candidats, avec un contrôle de l'utilisation des sommes versées. Il ne voulait pas se prononcer sur la position de son groupe concernant un éventuel projet de loi. Tout dépendrait de son contenu. Le FN, dans un premier temps, fut le seul à proposer un débat parlementaire sur un projet de loi existant, qui avait été élaboré sous le premier ministre Raymond Barre et le président Giscard d'Estaing, et adopté le 19 septembre 1977 par le conseil des ministres. Ne rencontrant pas beaucoup d'enthousiasme dans la majorité d'alors, ce texte n'était jamais venu en discussion publique à l'Assemblée. Il stipulait que seuls auraient pu bénéficier d'un financement public les partis ayant une représentation parlementaire d'au moins trente députés ou trente sénateurs. Les sommes auraient été proportionnelles au nombre de parlementaires et une commission de magistrats de la Cour des comptes aurait contrôlé l'utilisation des fonds.

[ii] Les consultations préliminaires à la session extraordinaire de février: le FN consolide encore sa légitimité.

Il fut décidé que le Parlement se réunirait en session extraordinaire le 2 février 1988 pour examiner deux projets de loi relatifs au financement de la vie politique qui tenteraient d'organiser les rapports entre l'argent et la politique: un projet de loi organique concernant l'élection du président de la République et un projet de loi ordinaire relatif à la transparence financière de la vie politique. La dernière réglementation en la matière datait du 28 fructidor an II, 14 septembre 1794. J. Chirac voulut reprendre l'initiative et organisa à Matignon une consultation des chefs des groupes parlementaires le 26 novembre et le 9 décembre afin de recueillir tous les avis avant la rédaction des deux projets de loi. Le FN était officiellement convoqué par le premier ministre pour participer à des consultations politiques importantes sur un pied d'égalité avec les quatre partis qui comptaient sur la scène politique. Il avait atteint un des objectifs qu'il s'était fixés lors de son accession au Parlement et qui semblait totalement irréal en 1984. Sa légitimité politique était acquise.

Les consultations résultèrent en un large accord sur deux des trois questions posées: la transparence et le plafonnement des dépenses électorales. En revanche, le troisième point, le financement des partis, n'obtint qu'un simple rapprochement des points de vue entre présidents des groupes parlementaires. Le gouvernement procéda ensuite à la préparation des projets de loi, tenant compte des discussions entre les leaders des partis mais aussi du souhait exprimé par F. Mitterrand de faire

avancer la question du financement des partis. Deux textes furent ainsi élaborés, sous la présidence de Charles Pasqua, qui essayaient de concilier tous les points de vue. Un projet de loi organique traitant de la transparence du patrimoine des parlementaires et un simple projet de loi comportant des dispositions sur le plafonnement des dépenses électorales et sur le financement des partis. L'objet des deux textes était de mettre en place une législation répondant à trois objectifs:

- possibilité de connaître la variation des patrimoines de certains hommes politiques, candidats à la présidence de la République, président de la République à la fin de son mandat, membres du gouvernement, parlementaires et certains élus locaux.
- plafonnement des dépenses électorales des candidats à la présidence de la République et aux législatives; puis augmentation du remboursement par l'Etat d'une partie forfaitaire des frais des candidats dépassant le seuil des 5% des suffrages exprimés.
- apport d'une aide financière aux partis politiques en contrepartie de la transparence à leur compte.

Ce troisième point était le plus difficile car l'accord des partis n'avait pas pu se faire, même si les positions des uns et des autres avaient évolué. Faute d'un accord global, le Parlement devait trancher. L'Assemblée nationale pourrait, si elle en décidait ainsi, proposer une somme au budget de l'Etat pour contribuer au financement des partis ayant au moins un élu au Parlement. Le gouvernement devrait dans ce cas inscrire les crédits qui lui auraient été demandés et les répartir sur la base des indications que lui fournirait la représentation élue. Pour pouvoir bénéficier de ces sommes, les partis devraient déposer sur le bureau de l'Assemblée leurs comptes certifiés par deux commissaires aux comptes qui seraient publiés au Journal Officiel.

[iii] La dernière session parlementaire du groupe FN.

Le groupe FN, aux derniers instants de sa présence au Parlement, ne changea rien à la stratégie qu'il avait toujours adoptée: opposition au gouvernement modulée sur la nature des projets de loi soumis au débat parlementaire.

Le 2 février, le projet de loi organique sur l'élection du président de la République et le projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique furent soumis à la discussion générale de l'Assemblée nationale. Trois finalités avaient réuni le consensus:

- une obligation de déclaration du patrimoine des hommes politiques: candidats à la présidence de la République et le président de la République à la fin de son mandat, et au début et à la fin de leur mandat les membres du gouvernement, les

parlementaires, les présidents des assemblées des collectivités territoriales et les maires des communes de plus de 50 000 habitants.

- une législation sur le financement des campagnes électorales pour l'élection présidentielle et pour les élections législatives comprenant plusieurs volets: plafonnement des dépenses, plafonnement des dons privés, publicité des comptes de campagne et prise en compte par l'état d'une part des dépenses engagées par les candidats.
- un système de financement public des partis: les crédits seraient arrêtés chaque année dans le projet de loi de finances et répartis entre les partis et groupements politiques proportionnellement au nombre de leurs parlementaires. Les partis acceptant l'aide publique devraient faire certifier leurs comptes chaque année. Les comptes feraient l'objet d'une publication au Journal Officiel.

Le FN, dès le début des débats, fit connaître clairement sa position. Il soutiendrait le projet de loi organique modifiant la loi relative à l'élection du président de la République, et s'opposerait au projet de loi sur la transparence de la vie politique. Les deux projets de loi furent débattus concurremment à l'Assemblée et rapportés en un compte-rendu commun, sous la rubrique Transparence de la vie politique. Pour la commodité de mon analyse, j'étudierai l'activité parlementaire du groupe FN séparément pour chaque projet.

A. Le projet de loi organique concernant l'élection du président de la République

Bien qu'il sût que cette session extraordinaire était la dernière pour un long moment, un changement de scrutin et un retour à la proportionnelle étant bien improbable en l'état actuel, le groupe FN continua à exercer un contrôle efficace sur l'activité législative du gouvernement, en l'occurrence amendements et interventions. Il n'y eut pas de questions au gouvernement pendant cette session extraordinaire.

Le FN s'efforça de contrôler la législation gouvernementale en proposant par la voix de Georges-Paul Wagner un amendement à l'article 2 qui demandait la prise en compte pour l'application du plafond des dépenses de celles effectuées au moyen de fonds publics qui concourent, directement ou indirectement, à la promotion du candidat. L'amendement fut repoussé mais il faut noter que le PS le soutint. Pour la première fois, le PS avait voté pour un amendement FN. Cet amendement unique FN pèse d'un poids égal avec l'unique amendement PC et le seul amendement UDF; il fait bonne figure aux côtés des 5 amendements PS et des 3 amendements gouvernementaux.

Les interventions FN n'éveillèrent, cette fois, aucune réaction violente. Georges-Paul Wagner, Pascal Arrighi, Pierre Descaves exposèrent la position FN avec modération.

Le comportement de vote FN varia selon les amendements présentés. Le tableau 8.2 montre les variations du vote FN: un vote avec la gauche sur un amendement de Pierre Joxe demandant la réduction à 300 000 francs du plafond des dépenses pour les élections législatives, neuf votes en faveur du gouvernement ou de la droite majoritaire (dont le vote sur l'ensemble du projet de loi organique), trois abstentions volontaires, une seule abstention due à l'absence d'un député FN.

Le premier vote fut un rejet des motions de procédure (exception d'irrecevabilité et question préalable) présentées par André Lajoinie (PC), suivi du refus d'un amendement PS (fixation du montant global des dépenses par candidat à l'élection présidentielle à quatre-vingt millions pour le premier tour et cent millions pour le second tour, repoussé) et d'une abstention sur un amendement du gouvernement demandant une fixation des dépenses par candidat à cent vingt millions de francs pour le premier tour, cent quarante millions de francs au second tour, adopté. Le FN vota contre un amendement PS demandant la répartition d'une somme de cent cinquante millions de francs entre les candidats ayant recueilli 2,5% des voix au premier tour et remboursement de 50% des dépenses pour les candidats présents au second tour, repoussé. Il vota contre l'amendement PS demandant la possibilité pour tout électeur de consulter les déclarations de situation patrimoniale des députés, contre l'amendement PS demandant une réduction à trois cent mille francs du plafond des dépenses pour les élections législatives (repoussé). Il s'abstint sur l'amendement similaire du plafonnement des dépenses à cinq cent mille francs cette fois (adopté). Il vota de nouveau contre l'amendement PC sur l'interdiction des dons d'une entreprise, d'une société publique ou privée ou d'une organisation patronale (repoussé), contre l'amendement UDF demandant la possibilité de déduire du revenu imposable les dons consentis par une personne physique ou morale (repoussé). Il vota pour l'amendement gouvernemental demandant la déductibilité, sous certaines réserves, des dons aux candidats aux élections présidentielles et législatives dans la limite du plafond des dépenses de campagne (adopté). Il faut noter que, généralement les amendements sur lesquels le FN vota contre ne furent pas adoptés.

L'ensemble du projet de loi fut voté dans son ensemble le 2 février. F. Porteu de la Morandière souligna, dans les explications de vote, que le groupe FN éprouvait une certaine suspicion à l'égard de ce texte. Il estimait que tout se présentait comme si l'Elysée et Matignon avaient voulu se refaire une sorte de virginité morale. Il refusait d'y voir une amnistie car, en ce qui concernait le passé, les Français avaient le droit de savoir et la France de punir. Ceci dit, parce que ce groupe, parce qu'il était favorable à la transparence de la vie politique, voterait, en dépit de ses imperfections, le projet de loi organique.

Tableau 8.2 Comportement de vote du groupe parlementaire FN pendant la deuxième session extraordinaire de 1987-1988, 2 au 25 février 1988.

Projet de loi organique modifiant la loi no 62-1292 du 16 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel et le code électoral.

L'amendement déposé par le groupe FN est marqué d'une astérisque.

Nature du scrutin	Avec la gauche	Avec le gouvernement	Abstentions volontaires	Non-votants
954. Exception d'irrecevabilité PC.	0	32	0	1
955. Question préalable PC.	0	33	0	0
958. amendement PS.	0	33	0	0
959. amendement du gouvernement.	0	0	33	0
*960. amendement FN				
32 députés FN votent pour, 1 est non-votant.				
961. amendement PS.	0	33	0	0
962. amendement PS.	0	33	0	0
963. amendement PS.	33	0	0	0
964. amendement du gouvernement.	0	0	33	0
965. amendement PC.	0	33	0	0
966. amendement UDF.	0	33	0	0
967. amendement PS.	0	0	33	0
968. amendement du gouvernement.	0	33	0	0
975. ensemble du projet de loi organique	0	33	0	0
Deuxième lecture.				
977. Exception d'irrecevabilité PC.	0	32	0	1
978. amendement PS.	0	33	0	0
979. amendement PS.	0	32	0	1
980. article 9.	0	33	0	0
981. amendement RPR.	0	33	0	0
987. Ensemble du projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique (deuxième lecture).	0	33	0	0

Source: *Recueil des scrutins*, année 1988, tome premier, cinquième fascicule, comprenant les scrutins no 954 à 988.

B. Le projet de loi sur la transparence financière de la vie politique

Le dernier projet de loi de la VIII^e Législature fut accueilli par une prise de position FN beaucoup plus nette, celle d'une opposition systématique. Jean-Marie Le Pen prit immédiatement l'offensive en utilisant les motions de procédure. Il déposa une motion d'irrecevabilité, qui fut repoussée par l'ensemble des groupes PS, PC, RPR, UDF, pour revenir rapidement à une attitude équivoque: l'ensemble du groupe FN vota contre la deuxième motion de procédure, la question préalable opposée par André Lajoinie et le groupe PC.

Les députés FN continuèrent d'exercer le contrôle de l'action législative gouvernementale. Georges-Paul Wagner déposa le seul amendement FN à l'article 7 demandant l'attribution de l'aide aux partis proportionnellement aux pourcentages des suffrages recueillis au premier tour des élections législatives, sur lequel PS et PC ne votèrent pas (non-votants) et RPR et UDF repoussèrent.

Le comportement de vote du groupe FN, de nouveau, varia en fonction des scrutins, comme le montre le tableau 8.3.

Tableau 8.3 Comportement du vote du groupe FN pendant la deuxième session extraordinaire de 1987-1988, 2 au 25 février 1988.

Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique.

La motion de procédure et l'amendement déposés par le FN sont marqués d'une astérisque.

Nature du scrutin	Avec la gauche	Avec le gouvernement	Abstentions volontaires	Non-votants
*956. Exception d'irrecevabilité opposée par Jean-Marie Le Pen. L'ensemble du groupe FN vote pour.				
957. Question préalable PC.	0	33	0	0
969. amendement PS.	0	33	0	0
*970. amendement FN. L'ensemble du groupe FN vote pour.				
971. amendement PS.	33	0	0	0
972. article 7.	33	0	0	0
973. amendement UDF.	0	33	0	0
974. amendement du gouvernement.	33	0	0	0
976. Ensemble du projet de loi:	33	0	0	0
Deuxième lecture.				
977. Exception d'irrecevabilité PC.	0	32	0	1
982. amendement PS-PC.	0	0	33	0
983. sous-amendement du gouvernement.	0	1	25	7
984. amendement PS.	32	1	0	0
		G. Le Jaouen		
985. amendement PS.	33	0	0	0
986. amendement PS.	0	0	1	32
		G. Le Jaouen		
988. Ensemble du projet de loi:	32	1	0	0
		G. Le Jaouen		

Source: *Recueil des scrutins*, année 1988, tome I, cinquième fascicule.

Sept scrutins, en dehors des deux proposés par le FN (exception d'irrecevabilité et un amendement), furent nécessaires en première lecture. En dépit des consignes données, le groupe FN vota trois fois en faveur de l'opposition de gauche et trois fois en faveur du gouvernement, avant de voter contre l'ensemble du projet. Le groupe vota contre un premier amendement PS demandant l'extension de l'obligation de déclaration aux représentants français au Parlement européen, mais il vota pour un autre amendement PS demandant la répartition de l'aide aux partis proportionnellement aux suffrages obtenus au premier tour des élections législatives, avec un seuil de 2,5% des suffrages exprimés. Il vota contre l'article 7, aux côtés du PS et du PC. Il soutint un amendement PS demandant l'interdiction des émissions publicitaires à caractère politiques pendant quatre ans. Il vota contre l'amendement gouvernemental demandant un nouvel examen de l'article 7 sur les modalités de répartition de l'aide de l'Etat aux partis, aux côtés du PS et du PC.

L'ensemble du projet de loi fut voté le 4 février. François Porteu de la Morandière indiqua que le groupe FN jugeait inacceptable l'appropriation des aides financières au profit de la représentation parlementaire et contre la représentation populaire. Il voterait contre un projet dont il jugeait en outre qu'il ajouterait une charge supplémentaire aux charges que supportaient les Français.

Le FN vota donc contre le projet de loi qui fut adopté, en première lecture, à la majorité de 287 voix contre 68, 212 sur 214 socialistes s'abstenant, le PC et Le FN votant contre.

Quand un texte ne leur plaît pas, les socialistes ne se réfugient pas habituellement dans l'abstention; ils votent contre. En ce cas, ils avaient voulu laisser la porte ouverte à des négociations ultérieures, espérant que le Sénat pourrait apporter les modifications qu'ils souhaitaient. Cette législation étant née sous le double parrainage de l'Elysée et de Matignon, le PS se devait d'adopter l'attitude la plus conciliante possible. Ce n'était pas la position du FN: "L'appropriation des aides financières par la représentation parlementaire est pour nous inacceptable et nous empêchera de vous apporter le soutien que nous aurions voulu vous donner"¹.

L'Assemblée n'avait donc pas pu s'unir dans le "large consensus" souhaité par Jacques Chirac. L'amendement Bussereau qui prévoyait un abattement fiscal pour les dons aux candidats et aux partis politiques l'apparentant aux dons faits aux organismes d'intérêt général et au mécénat, adopté précédemment, avait montré la fragilité de l'accord apparent atteint par les partis de la majorité et le PS sur le principe d'un contrôle des finances de la vie politique. Pierre Joxe avait souligné l'accord qui existait entre son groupe et la majorité sur la transparence des

¹J.O.-A.N.[C.R.], séance du 4 février 1988.

patrimoines, sur le principe du plafonnement des dépenses des candidats, sur le financement des partis; mais il avait redit son opposition à tout abattement fiscal. Le FN avait toujours indiqué que le vote du FN "dépendra du sort qui sera fait à ses amendements"¹. Georges-Paul Wagner, après avoir fait remarquer que le Code pénal prévoyait déjà des sanctions contre les hommes politiques qui s'enrichiraient indûment, avait exprimé ses réserves devant les déclarations demandées aux candidats:

Le sort de la loi d'aujourd'hui, c'est de transformer la liste des élus en liste des suspects [...] mais il ne faut pas qu'on transforme une liste des coupables en liste d'amnistiés².

Des négociations s'étaient déroulées en marge du débat parlementaire. Le FN avait réclamé l'anonymat des dons privés aux partis en provenance des personnes physiques, un meilleur remboursement des frais engagés par les candidats ayant recueilli plus de 2,5% des voix, au lieu des 5% actuellement, en accord avec le PS, un remboursement plus important des dépenses électorales. Il avait souhaité que la déclaration de patrimoine incombât au président de la République élu et non aux candidats présidentiels et il était hostile à la déclaration de patrimoine des parlementaires. Il avait demandé, avec le PS, un renforcement des contrôles et des sanctions en cas d'infraction, se référant constamment au principe de transparence. Pascal Arrighi avait même été jusqu'à proposer au cours des débats que le dépassement du plafond des dépenses fixé par la loi entraînant l'annulation de l'élection en cause.

Le Sénat examina les 145 amendements déposés sur les deux projets de loi et les adopta les 17 et 18 février. Il apporta des modifications sur les déclarations de patrimoine: la déclaration du patrimoine des parlementaires ne sera plus déposée auprès d'une commission ad hoc mais auprès des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat. Elle ne sera pas établie devant notaire mais "certifiée sur l'honneur" et ne pourra être communiquée qu'à la demande expresse du déclarant ou de ses ayants-droits ou sur la requête des autorités judiciaires. A propos du financement des partis politiques, les personnes morales de droit public, les casinos, cercles et maisons de jeux n'ont pas le droit de verser des dons aux candidats.

Le projet de loi revint en deuxième lecture à l'Assemblée qui se réunit le mardi 23 février pour une discussion générale commune sur les deux projets.

Le groupe FN ne déposa aucun amendement en deuxième lecture. Il vota unanimement avec le gouvernement sur les six scrutins nécessaires au projet de loi

¹Ibid.

²Ibid.

organique, tandis que ses votes se dispersaient sur le projet de loi sur la transparence financière, révélant les difficultés qu'il rencontrait de nouveau.

Concernant le projet de loi organique, l'unanimité du groupe se fit aisément sur un vote en faveur du gouvernement. Il vota contre l'opposition d'irrecevabilité déposée par le PC, contre l'amendement Joxe demandant l'obligation pour les députés de déposer une déclaration de situation patrimoniale, contre l'amendement Joxe demandant l'interdiction pour les établissements publics et les entreprises ayant des liens particuliers avec l'Etat d'effectuer des dons aux candidats. Il soutint la majorité sur l'article 9 concernant la déductibilité fiscale des dons consentis aux candidats. Il vota pour l'amendement Toubon sur la présentation par un expert-comptable des comptes de campagne des candidats aux élections législatives. Il s'abstint sur l'amendement PS-PC demandant la soumission des présidents des conseils de région du territoire de Nouvelle-Calédonie à l'obligation de déclaration du patrimoine. Il soutint le sous-amendement du gouvernement sur le dépôt de la déclaration de patrimoine par les parlementaires en cas de cumul de mandats. Par contre, il vota pour l'amendement PS sur la répartition de l'aide publique entre les partis ayant obtenu plus de 2,5% des suffrages exprimés au premier tour des législatives les plus récentes, ainsi que pour l'amendement Joxe demandant la répartition de l'aide publique aux partis pour moitié en fonction des résultats aux élections législatives, et pour moitié en raison de l'importance des groupes parlementaires. Il s'abstint sur l'amendement Joxe demandant la limitation à quatre ans de la durée d'application de la loi.

Les deux projets de loi furent votés dans leur ensemble le 23 février. Le groupe FN resta fidèle à sa position initiale. Concernant l'ensemble du projet de loi organique relatif à l'élection du président de la République, Christian Baeckeroot, dans les explications de vote, se réjouit que le Sénat fût revenu à l'objectif parfaitement clair du projet de loi organique, qui était d'assurer la transparence de l'évolution du patrimoine des élus. Le groupe FN le voterait. Par contre, il refusait de voter le projet de loi ordinaire car la majorité avait refusé tout amendement qui aurait pu éviter le retour aux dispositions initiales: un financement difficile à présenter, s'accompagnant de modalités qui lui enlevaient tout poids vis-à-vis des Français.

L'ensemble du projet de loi organique fut adopté par 323 voix contre 250. Les 33 députés FN avaient voté pour le gouvernement à l'unanimité. Guy Le Jaouen faillit à cette discipline de vote en votant pour le gouvernement sur l'ensemble du projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique, adopté par 291 voix contre 282, alors que 32 députés FN avaient voté contre.

A défaut d'un consensus impossible entre la majorité et l'opposition, le gouvernement avait réussi à assurer un accord entre les députés et les sénateurs de la majorité. Les dispositions essentielles de cette double loi étaient:

- déclaration des patrimoines des candidats à l'élection présidentielle déposée au Conseil constitutionnel, certifié sur l'honneur et publiée au Journal Officiel.
- déclaration de patrimoine des autres élus auprès d'une commission spéciale.
- déclaration de patrimoine des membres du gouvernement auprès de la même commission.
- financement de la campagne présidentielle: plafonnement des dépenses à 500 000 francs et actualisé chaque année (dons aux candidats: plafond à 2 000 francs pour une personne physique et 50 000 francs pour une personne morale).
- financement des partis publics: les partis politiques représentés au Parlement se verront attribuer chaque année des crédits inscrits à la loi de finances, répartis proportionnellement au nombre de parlementaires de chaque formation.

Déclarée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel le jeudi 10 mars et publiée au Journal Officiel, la loi organique fut aussitôt mise en vigueur. Le projet de loi ne fit pas l'objet d'une saisine et était donc applicable dès sa parution au Journal Officiel.

Clôture de la VIII^e Législature

Les députés de la VIII^e Législature se dispersèrent à la fin de cette session extraordinaire avec des préoccupations urgentes en tête, celles de la campagne présidentielle. Ils se retrouvèrent le 2 avril 1988 pour la rentrée parlementaire officielle prévue par la Constitution. Il n'y avait pas affluence ce jour-là, ni dans les couloirs, ni dans l'hémicycle du Palais-Bourbon. Commencée à midi, la séance fut levée à midi sept, y compris une minute de silence demandée par le président Chaban-Delmas à la mémoire d'Edgar Faure dont les obsèques avaient lieu le même jour. Les formalités d'usage furent remplies rapidement: proclamation du bureau: le même président, Jacques Chaban-Delmas, les six vice-présidents, trois anciens confirmés (Claude Labbé, Charles Millon, Philippe Mestre), trois nouveaux (Michel Coffineau, Christian Goux, Michel Sapin), les douze secrétaires dont les mêmes FN, François Bachelot et Bruno Gollnisch. Quelques annonces administratives furent lues. Enfin, le prochain rendez-vous fut fixé au mercredi suivant pour arrêter la composition des six commissions permanentes et prononcer l'éloge funèbre de Joseph Francesci, décédé le mois dernier. Aucun ordre du jour législatif. L'absentéisme ne nécessitait pas d'explication: quarante-trois députés dans les travées, les six benjamins à la place des secrétaires, de part et d'autre du perchoir du président, soit cinquante et un députés. La tradition parlementaire voulant que le

Parlement s'ajournât pendant une campagne présidentielle, les deux chambres se dispersèrent. Le groupe Front national, réduit à 32 députés du fait du départ de Guy Le Jaouen, quittait l'Assemblée nationale pour n'y plus revenir. François Mitterrand signa le 14 mai le décret qui prononçait la dissolution de l'Assemblée nationale. Des élections législatives tenues les 5 et 12 juin décideraient d'une nouvelle assemblée d'où le FN serait écarté, le scrutin majoritaire lui interdisant toute chance de constituer un nouveau groupe parlementaire.

CONCLUSION

LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PARLEMENTAIRE

Le Front national avait aspiré à participer au jeu parlementaire. Patiemment, il avait su construire la légitimité politique qui lui était indispensable pour intégrer le Parlement, estompant les aspérités de la tendance dure des groupuscules extrême droite originaux, sans la renier toutefois, pour s'affirmer droite populaire, sociale et nationale. Les progrès sur la voie de l'Assemblée nationale s'étaient, tout d'abord, avérés lents et les succès limités. Mettant à profit la diffusion de l'idéologie renouvelée de la droite extrême, la conjonction de difficultés économiques et sociales qui ne cessaient de s'aggraver, en particulier montée du chômage et de l'insécurité que ni la droite classique ni la gauche traditionnelle n'arrivaient à inverser, la désaffection de l'opinion publique vis-à-vis des partis traditionnels de droite comme de gauche qu'elle jugeait impuissants à résoudre les problèmes économiques et sociaux, le FN s'était, lentement mais solidement, implanté dans le terrain politique français. Fidèle à la stratégie adoptée à ses tout-débuts, il avait participé opiniâtrement à toutes les consultations électorales, partielles ou nationales, sans grand succès jusqu'au tournant des élections européennes de 1984, qui le portèrent à la représentation parlementaire. L'état-major FN, exploitant ces premiers succès, décida alors de donner au mouvement la respectabilité dont il manquait en l'ouvrant à des socioprofessionnels et des hommes politiques venus de la droite modérée. Cet élargissement en Rassemblement national permit le ralliement de notables locaux dont la présence sur les listes électorales fit entrer le FN à l'Assemblée nationale aux législatives de 1986, mais en contre-partie attisa les dissensions au sein du mouvement.

Son accession au Parlement donna au FN une impulsion décisive. Le groupe parlementaire FN, par le professionnalisme de ses députés, les relations d'amitié entretenues avec les élus de la droite modérée, les compétences de ses légistes et leur

part active dans l'élaboration et le contrôle de la loi, fut reconnu comme un partenaire égal, participant pleinement à l'action législative. La stratégie adoptée était de ne pas s'enliser dans une opposition systématique, comme l'avait fait le groupe poujadiste, mais de se faire "l'aiguillon du gouvernement" en maintenant pression sur le gouvernement pour qu'il poursuivît une politique de droite radicale, empêchant toute dérive à gauche. Aux premiers jours de la VIII^e Législature, le FN privilégia l'action parlementaire. Les députés FN entendaient jouer pleinement leur rôle dans l'Assemblée législative, tant dans le domaine de l'initiative de la loi (propositions de loi et propositions de résolution) que dans le contrôle du gouvernement en utilisant les armes données par le règlement de l'Assemblée nationale (motions de procédure) pour retarder l'adoption d'un texte que le FN ne pouvait opposer seul, en proposant des amendements aux projets de loi gouvernementaux, en intervenant dans le débat parlementaire, en donnant des explications de vote, en posant des questions au gouvernement, et en conservant dans le vote de la loi l'indépendance totale de leur décision. Le bilan de l'activité parlementaire du groupe FN au cours des sessions de printemps et d'automne 1986 compare honorablement à celui du groupe parlementaire PC similaire par la taille mais à l'expérience parlementaire beaucoup plus longue:

	FN	PC
• Propositions de loi enregistrées	29	73
• Proposition de loi adoptée	0	0
• Proposition de résolution enregistrée	1	0
• Proposition de résolution adoptée	0	0
• Amendements enregistrés	577	1708
• Amendements adoptés	16	11
• Répartition des rapporteurs	12	25
• Questions au gouvernement	35	42 ¹

La situation nouvelle de la cohabitation avait laissé entrevoir la possibilité pour le Parlement de réaffirmer son autorité et de sortir de son rôle de chambre d'enregistrement. La courte majorité dont bénéficiait le gouvernement accentuait encore l'espoir d'un renforcement des pouvoirs parlementaires. Cette même faible majorité avait permis au FN d'espérer se placer en position d'arbitre entre la majorité gouvernementale de droite et l'opposition de gauche et pouvoir ainsi jouer un rôle parlementaire significatif dans un Parlement qui ne serait plus "sans voix ni lois²".

¹Source: *Bulletin de l'Assemblée nationale, statistiques 1986*, mars 1987, numéro spécial, pp. 61-79.

²Maurice Duverger, *La cohabitation des Français*, Presses Universitaires de France, 1987, Paris, p. 89.

Ces espoirs furent loin de se réaliser. Le parlement de la VIII^e Législature se révéla impuissant à contrôler le gouvernement Chirac qui utilisa toutes les armes que lui donnait la Constitution et le Règlement de l'Assemblée: fixation de l'ordre du jour, donc possibilité de faire légiférer sur les questions qu'il estimait prioritaires, limitation du champ de la loi par l'article 34, irrecevabilité des propositions ou amendements dépassant ce domaine ou accroissant les charges publiques, renvoi éventuel à la commission de tout amendement qui ne lui avait pas été déjà soumis, recours au vote bloqué pour éviter toute discussion sur des amendements qui lui déplaisent, mécanisme de la motion de censure qui fait pencher les abstentions et les absences du côté du gouvernement. Jacques Chirac utilisa par six fois l'engagement de responsabilité (article 49-3) au cours de la session de printemps 1986 et fit passer ainsi six lois essentielles grâce à l'échec des motions de censure. Utilisée dès le début de la discussion générale, dans le cas du débat sur les dénationalisations le 20 mai 1986, cette procédure limitait l'action de l'opposition. Il utilisa également neuf fois dans cette même session la déclaration d'urgence qui autorise à provoquer après une seule lecture dans chaque assemblée, au lieu de deux, la réunion de la commission mixte paritaire, donc de limiter la discussion budgétaire. Le réel contre-poids au pouvoir gouvernemental s'avéra être l'opposition présidentielle exercée avec succès par François Mitterrand, comme le refus de signer les ordonnances sur les privatisations, ou le refus d'accorder la prolongation d'une session parlementaire par une session extraordinaire.

Quelques semaines d'expérience parlementaire, pendant lesquelles le FN avait réussi à intégrer totalement ses députés à la vie institutionnelle, avaient suffi à renforcer les vues réalistes de l'état-major FN sur les limites du pouvoir parlementaire ainsi que sur celles de son propre groupe à l'intérieur de ce même Parlement. En dépit de ses efforts pour élargir son champ d'action, le FN avait dû concentrer son action parlementaire sur les deux thèmes qui lui avaient assuré le soutien de l'électorat, sécurité et immigration. Il aurait voulu s'affirmer comme la troisième force sur la voie du libéralisme, seule capable de rompre définitivement avec l'expérience socialiste puisque la droite traditionnelle s'était avérée impuissante à promouvoir la libéralisation de l'économie, le renforcement de la sécurité ainsi que l'arrêt de l'immigration. L'appareil FN décida alors que le groupe parlementaire FN poursuivrait, sans rien changer, son activité à l'Assemblée nationale, mais qu'il l'utiliserait à des fins publicitaires, pour promouvoir l'ensemble du mouvement dans l'opinion publique comme la seule voie possible vers le type de société libérale désirée par les Français. Ce changement de direction fut payant. La banalisation des idées politiques FN s'avéra être un des gains les plus importants de l'expérience parlementaire FN.

Il devint évident que le mouvement devait se tourner vers ses électeurs et consolider les racines locales du parti. La stratégie FN se renouvela. Il fallait maintenir l'action parlementaire mais utiliser au mieux la tribune de l'Assemblée nationale pour promouvoir les idées politiques FN et étayer le travail de renforcement des bases locales. La voie évidente était l'exploitation, au sein du Parlement, des difficultés rencontrées par le gouvernement Chirac qui se heurtait non seulement à un durcissement de la cohabitation et à la politique subtile du président Mitterrand, mais encore au mécontentement de l'opinion publique, et plus grave encore, aux oppositions diverses au sein de sa propre droite modérée. L'intégration complète des députés FN à la vie institutionnelle parlementaire avait permis au parti de perdre son image d'extrême droite, d'accéder d'abord à la légitimité politique, puis de parvenir à son institutionnalisation. Son président choisit un enjeu beaucoup plus ambitieux. Il s'agissait de donner une nouvelle dimension au FN qui, après le statut de parti d'opposition de droite, accéderait à celui de parti susceptible d'exercer le pouvoir, gouvernemental comme présidentiel. Les résultats surprenants de l'élection présidentielle purent laisser croire, l'espace d'un instant, que l'expérience parlementaire FN avait permis au parti de réaliser ses ambitions de parti gouvernemental et présidentiel, mais les législatives ramenèrent à une vision plus réaliste de la situation.

Avec un recul de quelques six années, que peut-on dire de l'impact direct de l'expérience parlementaire FN sur le développement du parti? Il est toutefois difficile d'apprécier, dans les fortunes du Front national, ce qui est dû directement à son action personnelle à l'Assemblée nationale et ce qui découle de son exploitation des circonstances existantes économiques, sociales et politiques. L'expérience parlementaire FN aida le parti à se doter d'un appareil solide qui en fait une force politique structurée et le place en meilleure position que d'autres mouvements protestataires qui ne disposent pas de semblable organisation. Le passage à l'Assemblée nationale contribua également à fixer des traits qui perdurent jusqu'à maintenant: permanence du discours, persistance de tendances variées qui coexistent ou s'affrontent, selon les circonstances, au sein du FN, stratégie d'opposition de droite à la droite traditionnelle modérée. Plus difficile à déterminer est son influence sur la consolidation d'un électorat, limité certes mais qui fait preuve d'une certaine stabilité dans son implantation géographique et sociologique, ainsi que les conséquences de cet enracinement sur l'ensemble de la scène politique française. En affaiblissant tous les partis traditionnels, de droite classique comme de gauche, le FN aida à l'émiettement de la scène politique, contribuant à cette instabilité de vote

que l'on constate depuis 1989¹. En s'enracinant dans le paysage politique, il le recomposa.

Les acquis certains de l'expérience parlementaire FN, ou fixation de marques distinctives

1. La permanence du discours FN et sa banalisation

La grande victoire du groupe FN à l'Assemblée nationale avait été de banaliser les idées politiques du mouvement, au point que les positions les plus extrêmes sur les sujets controversés du racisme et de l'immigration ne choquaient plus une part grandissante de l'électorat, allant jusqu'à être partagées par certaines des personnalités marquantes du RPR. Les plaquettes rédigées à l'occasion des nouvelles consultations électorales et destinées à donner un nouveau vernis au discours FN, ne changèrent en rien sa substance. Les idées politiques FN, diffusées et banalisées à la tribune parlementaire, restaient immuables. Le programme présidentiel lepéniste², énoncé dans l'enceinte du Palais-Bourbon, était une extension directe du discours parlementaire, reprenant et étoffant les thèmes essentiels défendus à la tribune de l'Assemblée nationale. Le FN disposait encore pour quelques semaines du statut de parti parlementaire et Jean-Marie Le Pen entendait l'exploiter au maximum, apposant en quelque sorte le sceau parlementaire sur le discours FN et l'institutionnalisant. Il reprenait les points essentiels: défense de l'identité française, qui incorporait "l'âme de l'Europe³", réaffirmation des vertus de l'action personnelle et de la liberté liée à la responsabilité et à l'accession à la propriété, lutte contre la décadence et réponse au défi de l'immigration, défense de la famille, foi dans "la mission civilisatrice des peuples européens et au premier chef du peuple français⁴", stigmatisation de "la corruption des oligarchies politiques et bureaucratiques, sens d'une mission historique d'enrayer le déclin de notre pays et de renouer les fils du destin européen dans une lutte sans merci qui a pour enjeu la survie de notre civilisation⁵". Jean-Marie Le Pen n'entendait pas désertier un terrain de valeurs qui lui avait été

¹Se référer à l'ouvrage *Le vote éclaté, les élections régionales et cantonales des 22 et 29 mars 1992, Chroniques électorales*, sous la direction de Philippe Habert, Pascal Perrineau, Colette Ysmal, Département d'études politiques du Figaro et Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris 1992.

²Jean-Marie Le Pen fit part de son programme présidentiel au cours d'une conférence de presse donnée dans les locaux de l'Assemblée nationale, 4 mai 1988. *Le Monde*, 6 mai 1988.

³*Nos Valeurs*, document de 17 pages distribué à la conférence de presse donnée par Jean-Marie Le Pen, 4 mai 1988.

⁴Ibid.

⁵Ibid.

profitable, mais il lui fallait mettre au point un discours qui voulait toucher toutes les classes de la société, sans renier aucune des valeurs FN. "Le ciment qui fait du FN une force politique durable, c'est son attachement à des valeurs telles que l'identité nationale, le travail, la famille¹". Le manifeste électoral FN pour les législatives de 1993, *Trois cent mesures pour la Renaissance de la France*, reprenait les thèmes de nation, travail, famille, préférence nationale avec mesures protectionnistes brutales pour l'emploi, rétablissement de la peine de mort, référendum d'initiative populaire. L'immigration restait le thème porteur, encore plus radicalisé par le document de Bruno Mégret, *Les cinquante propositions*², qui demandait, entre autres, l'application rétroactive d'une réforme du code de la nationalité selon le principe du Jus Sanguinis en abolissant le Jus Soli en vigueur dans le droit français, la protection de l'identité nationale, l'arrêt de toute immigration future, la discrimination en faveur des nationaux français dans la protection sociale et la législation fiscale, le rapatriement des immigrés, la mise à exécution des déportations prononcées.

En quelques années, Jean-Marie Le Pen avait influencé, par ses interrogations brutales, l'opinion publique et par voie de conséquence contaminé la classe politique. Aidé par la présence d'un groupe autonome au sein du Parlement, il avait échangé sa marginalité contre une singularité qui lui donnait droit de média. Il contestait le système de l'intérieur de celui-ci et était devenu le chef d'orchestre du débat politique intérieur dont il dictait les principaux thèmes. Il osait, seul, parler de problèmes que tous s'accordaient à garder sous silence, faute de solution. L'immigration, restée longtemps sujet tabou parce qu'incompréhensible pour un pays qui avait absorbé des vagues successives de Polonais, Hongrois, Russes blancs, Espagnols, Portugais, Cambodgiens, Antillais, mais qui n'arrivait pas à intégrer la nouvelle immigration islamique, était mentionnée publiquement par les hommes politiques de droite comme de gauche, et dans certains cas en termes identiques à ceux employés par Jean-Marie Le Pen. Jacques Chirac mentionnait les "odeurs" différentes des étrangers³, Michel Poniatowski proposait de donner priorité d'emploi aux Français et de renvoyer les immigrés chômeurs depuis plus de deux ans⁴, François Mitterrand, après avoir défendu le droit de vote pour les immigrés, admettait ouvertement qu'il fallait contrôler plus étroitement l'immigration⁵. L'Europe et le référendum sur la

¹Bruno Mégret, "Nos électeurs choisiront selon leur conscience", *Le Figaro*, 3 mai 1988.

²*Les cinquante propositions* de Bruno Mégret, annoncées au Congrès du Front national de Marseille, 16 novembre 1991, *Le Monde*, 19 novembre 1991.

³*Le Monde*, 22 juin 1991.

⁴*Ibid.*

⁵*Le Monde*, 6 octobre 1991.

ratification du traité de Maastricht renforçaient encore ces mêmes réactions d'incertitude sur l'identité nationale, de peur et de repli sur soi.

Le nationalisme lepéniste éveillait des résonnances qui s'amplifiaient du fait de la crise de l'identité française. Il captait et cristallisait les peurs, les inquiétudes, les angoisses d'une société en pleine transformation, qui s'interrogeait sur elle-même, qui avait vu les inégalités sociales se creuser, autant sous un régime socialiste que sous un régime de droite libérale, car l'un comme l'autre ne pouvaient enrayer la montée du chômage et des nouveaux pauvres. La force du discours Le Pen était de s'appuyer sur une réalité sociale durable. La cohabitation avait permis à l'électorat de prendre conscience qu'il y avait un certain nombre de thèmes, hier antagonistes, comme l'arme nucléaire et la défense, la nationalité et l'emploi, qui devenaient progressivement plus consensuels, alors que certains problèmes restaient insolubles comme la sécurité, la fiscalité, le chômage et l'immigration, et que d'autres encore, imprévus, pouvaient surgir. Le clivage droite-gauche s'effaçait devant les problèmes de chômage, de nouvelle pauvreté, de malaise social que les forces politiques établies s'avaient impuissantes à résoudre. Les familles politiques traditionnelles, de droite comme de gauche, subissaient un lent mouvement de désagrégation irréversible, amplifié par l'érosion lente et permanente qu'exerçaient les thèmes lepénistes qui rencontraient des échos dans l'opinion publique et étaient repris par les autres partis. La chance du FN fut de percer à ce moment de pourrissement des partis traditionnels, comme le firent les Verts ou Génération Ecologie, mais il contribua à cette dégradation. A l'encontre du mouvement écologique, il réussit une implantation, limitée mais stable, alors que ce dernier, profitant pourtant des mêmes circonstances sociales et économiques, s'essouffla rapidement. Il s'appuie sur la frange radicale de la droite traditionnelle et il rencontre des échos durables et solides parmi l'ensemble de l'électorat. Très proche des idées de la droite traditionnelle, le FN sut exploiter à son profit la faiblesse de cette droite.

2. L'institution du FN comme opposition de droite extrême à la droite traditionnelle

Le FN, qui avait vu ses tentatives d'ouverture à la droite traditionnelle constamment repoussées, se voulait parti d'opposition de droite. Il était maintenant reconnu comme tel. Dans le même temps, les frontières traditionnelles entre les partis de droite traditionnelle et le FN s'estompaient, du fait de la similarité des programmes défendus et des chassés-croisés d'électorat. Le RPR se voyait particulièrement menacé et ses dirigeants s'opposaient sur la position à adopter envers cet encombrant partenaire. Jean-Marie Le Pen, en s'installant au Palais-

Bourbon, avait tenté une politique d'ouverture et d'entrisme dans la majorité pour basculer, après que cette majorité eût adopté une ligne de rejet du FN, dans une politique d'attaque sans merci du gouvernement. La stratégie arrêtée au Palais-Bourbon s'était maintenue: déceler le point faible de la majorité, l'harcéler sans relâche pour l'acculer à une retraite sans dignité, lui faire perdre la face devant l'opinion publique qui constatait ainsi son impuissance.

Un schéma identique s'était établi aux élections législatives du 5 et 12 mai 1988. Les dirigeants FN avaient essayé de nouveau la politique de la main tendue. "Nous sommes ouverts à toutes propositions et prêts à jouer le jeu loyal des primaires au premier tour et du désistement réciproque au second tour¹". Le FN espérait pouvoir franchir la barre des 12,5% des inscrits au premier tour et donc se maintenir au second tour dans 141 circonscriptions de métropole sur 545. Si les triangulaires devaient se généraliser, elles devraient être, de l'avis du FN, préjudiciables à la gauche. L'intérêt de la droite classique était un accord avec le FN. L'analyse s'avéra exacte dans le midi méditerranéen, où les accords Gaudin donnèrent un atout supplémentaire au FN en reconnaissant sa capacité à être le représentant de l'union des droites au second tour d'une élection.

La présence du FN semait la perturbation dans les rangs de la droite classique. Au lendemain du second tour des présidentielles de 1988, le débat s'était aiguisé au RPR sur la conduite à tenir face au FN. Les mêmes divisions persistaient. Jacques Chirac réaffirmait sa position selon laquelle le RPR devait refuser tout accord national avec le FN; quant aux accords locaux, les dirigeants RPR ne devaient passer aucun commentaire, continuité de la tactique de Dreux. Cette attitude de compromis hypocrite était critiquée de part et d'autre des tendances RPR. Alain Carignon et Michel Noir voulaient prendre position ouvertement contre toute ouverture possible, avouée ou cachée, tandis que Charles Pasqua plaidait pour un retour aux valeurs du gaullisme populaire, couvrant un champ plus large que celui de la droite traditionnelle et cherchant à couvrir l'électorat Le Pen. Ce dernier n'avait-il pas déclaré qu'"il y a sûrement au Front national quelques extrémistes, mais sur l'essentiel, le FN se réclame des mêmes préoccupations, des mêmes valeurs que la majorité. Seulement, il les exprime d'une manière un peu plus brutale, un peu plus bruyante²". On ira même plus loin. En 1990, année sans consultation électorale, il fut reproché à Jacques Chirac d'avoir fait une erreur stratégique en refusant d'intégrer en 1986 le FN à la majorité. Il l'aurait facilement intégré. Yann Piat (ex-député FN) et Bruno Mégret partageaient ces vues, avec une optique différente. "Cela aurait été le

¹*Le Figaro*, 26-27 mars 1988.

²Propos de C. Pasqua rapportés par François d'Orcival et Michel de Jaeghere, *Valeurs Actuelles*, 2 mai 1988.

meilleur moyen de nous marginaliser, de nous étouffer. Aujourd'hui, c'est trop tard¹."

Les alliances et les désistements entre FN et RPR se développèrent essentiellement sur le terrain local. Le FN poursuivait sa politique de développement d'un réseau local solide pour s'implanter au niveau des municipalités et des régions comme au niveau national. Le FN sut attirer ainsi un électorat indécis dont un nombre sans cesse grandissant refusait d'appartenir à une famille politique déterminée et devenait de plus en plus individualiste et volatile. Le dualisme gauche-droite disparaissait au profit d'un émiettement de la scène politique, avec affaiblissement marqué du PS comme du RPR ou de l'UDF. Le FN puisait ses électeurs essentiellement chez les fidèles de la droite classique, mais il attirait également certains éléments qui votaient traditionnellement à gauche. Le scrutin proportionnel employé dans certaines consultations électorales ajoutait à cette dispersion de l'électorat. La croissance du chômage, la stagnation du pouvoir d'achat, les problèmes insolubles d'insécurité contribuaient à l'instabilité et la complexité de la vie politique. L'électorat devenait mobile. Il oscilla de plus en plus entre le vote et l'abstention, il fit de fréquents chassés-croisés entre les camps opposés, au gré des consultations électorales et des enjeux proposés. Dans ce processus constant, la droite modérée souffrait d'une érosion continue, accentuée par la présence du FN. Quel que fût l'enjeu, local, européen ou national, le FN avait réussi à s'enraciner dans le paysage politique français essentiellement aux dépens de la droite libérale traditionnelle. L'efficacité de ses attaques s'était accentuée avec son bref séjour à l'Assemblée nationale où il avait su détecter et exploiter les points faibles de l'armure libérale de droite devant l'opinion publique et au coeur de l'institution démocratique.

Etablir une relation de cause à effet entre l'expérience parlementaire FN et l'implantation du parti dans le terrain local et national serait hasardeux en raison des variations observées pendant les différentes consultations électorales. Le FN enregistra des gains immédiats, comme le succès de Jean-Marie Le Pen aux présidentielles de 1988, qui s'avèrent de courte durée. Les élections législatives 1988 qui suivirent immédiatement se soldèrent apparemment par un échec retentissant pour le FN. Les consultations électorales qui se succédèrent entre 1988 et 1994 montrent la progression de l'implantation FN dans le terrain local et national. Initialement spectaculaire lors des présidentielles, elle retomba, pour remonter lentement mais solidement et se stabiliser à un niveau faible mais constant. L'électorat Le Pen est difficile à mesurer avec précision. L'autocensure des électeurs FN, qui n'osent pas admettre leur préférence pour un mouvement généralement

¹Propos de Yann Piat rapportés dans *Le Monde*, 6 juin 1990.

considéré comme peu avouable, trouble les données des sondages. La part de l'électorat fluctuant, particulièrement sensible à la situation immédiate, semble être plus élevée au FN que dans les autres formations politiques. Les études faites à la veille des présidentielles font apparaître une opposition tranchée entre deux catégories de l'électorat lepéniste. Au centre, un noyau dur très motivé, 75% d'électeurs FN qui se disent être absolument sûrs de leur choix. A la périphérie, une fraction de sympathisants d'une extrême mobilité qui oscille dans un sens ou un autre, au gré des événements¹, et explique les variations de l'électorat FN. Ce schéma de vote se retrouve tout au long des nombreuses consultations électorales entre 1988 et 1994. Il paraît probable que la période parlementaire FN a eu pour effet de consolider définitivement un noyau limité mais stable de l'électorat, tout en détachant des partis établis un électorat flottant qui se fixerait au gré des consultations et des problèmes du moment sur un parti ou sur un autre selon les programmes proposés et l'urgence des questions à résoudre.

Les fluctuations de l'implantation géographique et sociologique FN permettent de s'interroger sur l'impact durable de l'expérience parlementaire

1. L'effet à court terme de l'expérience parlementaire

A la veille des présidentielles (24 avril-9 mai 1988), la légitimité du FN était acquise. Selon un sondage de l'IFOP², 52% des Français considéraient que le FN avait sa place dans la vie politique française et le classait comme quatrième parti de France, derrière le PS, le RPR et l'UDF, très loin devant le PC. L'homme politique Le Pen était devenu un homme neuf. Le personnage lié aux années 50-60 était définitivement oublié. Pour 53% des Français, il évoquait la période actuelle et les problèmes liés à l'immigration et à l'insécurité tandis que 10% seulement pensaient à la période de la décolonisation en Indochine et en Algérie. Il n'inspirait aucune frayeur à 57% des Français. Sa crédibilité était grande sur les problèmes d'immigration et d'insécurité. Le FN sortait de son expérience parlementaire grandement renforcé. "La droite comme la gauche redoutent l'effet Le Pen" titrait *Le Monde*³, qui soulignait que 11% des votes marqueraient l'enracinement électoral du vote Le Pen et son extension nationale.

L'avance FN dépassa de loin toutes les estimations: 14,41% des suffrages exprimés, alors que Mitterrand obtenait 34%, Chirac 19,1%, Barre 16,9%, Lajoinie

¹Enquête Ifop-Libération, *Libération*, 16 janvier 1988.

²Sondage Ifop-Le Point, *Le Point*, 11 avril 1988.

³Jean-Marie Colombani, "La droite et la gauche craignent l'effet Le Pen", *Le Monde*, 24-25 avril 1988.

6,7%, Waechter 4,1% et Laguillier 2,2%. Le premier tour de scrutin apportait "la certitude d'un véritable tremblement de terre politique et d'une transformation radicale du paysage national¹", triomphait Jean-Marie Le Pen. "Nous ne sommes pas un feu de paille; nous sommes une force de renouveau qui est en train d'occuper le terrain délaissé par la droite²" se réjouissait Bruno Mégret. Le FN accroissait considérablement son influence par rapport aux législatives de 1986 et il talonnait Raymond Barre. Quatre ans après les européennes de 1984 où il avait manqué au FN quelques milliers de voix pour devancer la liste PC, il faisait plus du double du score de Lajoinie. L'électorat FN semblait être durablement fixé à droite de la droite classique, ce n'était plus uniquement un électorat de rencontre. Il progressait dans tous les départements. Dans huit d'entre eux, le candidat FN dépassait 20%³. Le FN arrivait en tête de la droite traditionnelle dans neuf départements; il devenait la première force politique à Marseille.

Les grandes tendances de l'implantation électorale FN restaient sensiblement les mêmes qu'en 1984 et 1986, le reflet d'une France urbaine frappée par la crise économique. La nouveauté du scrutin du 24 avril était que le FN mordait partout et débordait le cadre de son implantation. Attirant à lui près d'un électeur sur sept, il faisait la preuve qu'il n'était plus une force marginale. Là où il était fort, il le devenait plus encore; là où il était discret, il s'affirmait. L'analogie avec le RPF s'accroissait, du fait du nombre important de voix dans les arrondissements ouvriers et dans les banlieues des villes du midi méditerranéen, de l'est, de la région parisienne et du nord. L'électorat Le Pen maintenait les mêmes caractéristiques sociologiques, se recrutant toujours dans toutes les couches de la société.

Il semblait donc, à première vue, que la présence du groupe parlementaire FN à l'Assemblée nationale avait donné au parti crédibilité politique et intérêt accru auprès des électeurs, auxquels s'était ajoutée l'érosion de la droite traditionnelle incapable de s'unir et de présenter à son électorat désabusé des idées nouvelles ainsi que des candidats susceptibles d'inspirer une adhésion enthousiaste. Le FN se présentait comme l'obstacle incontournable pour la droite si elle voulait gagner le deuxième tour. Jean-Marie Le Pen réaffirma sa politique d'ouverture à la droite, proposant un soutien inconditionnel sans demande de participation au gouvernement mais la promesse de mise en application des points essentiels de la doctrine FN. Arbitre du second tour, il fit connaître sa consigne de vote au tout dernier moment:

¹Déclaration télévisée de Jean-Marie Le Pen, rapportée par *Le Monde*, 26 avril 1988.

²Propos de Bruno Mégret rapportés par *Le Monde*, 26 avril 1988.

³*Le Monde*, 26 avril 1988.

"Mitterrand n'aura pas une voix du FN... les électeurs auront à choisir entre le pire et le mal dans le secret de leur conscience¹".

Ils choisirent "le pire". François Mitterrand fut réélu avec 54,02% des voix contre 45,97% à Jacques Chirac, majorité écrasante à première vue. Immédiatement, Jean-Marie Le Pen dénonça les erreurs tactiques de "la droite la plus bête du monde qui avait organisé son propre suicide politique en décrétant l'exclusion de la seule force d'avenir [...] Il n'y aura plus de victoire à droite sans le FN. Il est temps qu'elle change de stratégie, sinon elle va disparaître²". L'analyse des reports des voix lepénistes montre que J. Chirac était en recul par rapport aux résultats cumulés de la droite et du FN. Il enregistra ses pertes les plus fortes dans les départements où Le Pen était arrivé en tête (Vaucluse, Var, Gard, Bouches-du-Rhône, Bas-Rhin et Haut-Rhin, Moselle). Les "convertis" de gauche revinrent à leurs convictions précédentes, les terres de droite traditionnelles votèrent Chirac, tandis que les bastions lepénistes s'abstinrent. Les reports de voix de l'électorat lepéniste confirment son caractère composite ainsi que ses traits permanents: un noyau dur qui s'était abstenu, une part de l'électorat issu de la droite classique, 74%, qui vota pour Chirac, et l'électorat venu de la gauche, 26%, qui y revint et vota pour Mitterrand³.

On observait en même temps un bouleversement des comportements électoraux traditionnels, mais aucune preuve tangible ne permet d'affirmer qu'il y avait un lien direct avec la consolidation FN. On peut affirmer, cependant, que le Front national, en s'enracinant dans le paysage politique, avait contribué à le recomposer. Le second tour vit apparaître des situations nouvelles. Des terres modérées votaient pour Mitterrand alors que des terres de gauche (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard) accordaient au candidat socialiste une moins grande confiance qu'en 1981. Une fraction non négligeable d'anciens électeurs de gauche, après avoir transité au premier tour par un vote Le Pen, se rallièrent à Chirac, alors que dans les municipalités communistes, le vote Le Pen s'avérait un vote protestataire puisque un tiers des voix se reportèrent sur Mitterrand alors que les abstentions et les votes blancs progressaient de façon significative. La force d'appoint qui donna à François Mitterrand sa victoire fut l'électorat barriste du centre qui bascula à gauche.

¹Propos de Jean-Marie Le Pen rapportés par Sophie Huet, "Le choix de Le Pen pour le second tour", *Le Figaro*, 2 mai 1988.

²Jean-Marie Le Pen, *Le Monde*, 10 mai 1988.

³Enquête Bull-BVA-CNRS-*Le Monde*, 11 mai 1988.

Cette fluidité de l'électorat Le Pen sur le terrain s'accompagnait d'une égale diversité de profils sociaux¹, qui confirmait la composante disparate et instable. Seuls les motifs de vote témoignent de la stabilité de l'attrait FN: sa thématique anti-fiscale, anti-étatisme, anti-immigration, qui professait lutter contre l'insécurité et le chômage et qui avait été énergiquement défendue à la tribune de l'Assemblée nationale, attirait le vote FN.

Les élections législatives (5-12 mai 1988), marquées par un taux d'abstention record (34,25%), se soldèrent au premier tour par un score de 9,78% pour le FN, bien inférieur à celui de Le Pen aux présidentielles, et par l'obtention d'un siège unique à l'Assemblée nationale (Var, Yann Piat), en face des 258 sièges obtenus par l'URC (UDF 130, RPR 128), des 276 sièges du PS et des 27 sièges du PC. C'était un recul net qui fut interprété dans l'immédiat comme un arrêt certain de la progression FN. Les scores obtenus en mars 1986 et en juin 1988 étaient les mêmes (9,7% pour le FN dans les deux consultations, en dessous des 11,32% obtenus par le PC en 1988), mais les modalités de scrutin étaient différentes, proportionnelles en 1986, scrutin majoritaire en 1988. Le FN avait survécu au laminage du scrutin majoritaire. Il s'était fixé à un niveau d'influence stable mais il n'avait pas réussi à s'attacher son électorat de rencontre. Il avait laissé revenir vers la droite modérée comme vers la gauche les voix des protestataires, amplification du mouvement commencé avec les présidentielles et dû à l'absence de notables dans son réseau de candidats². Les querelles intestines avaient accentué cette déficience en incitant quelques uns de ses notables les plus connus, comme Pascal Arrighi, Guy Le Jaouen, François Bachelot, à quitter le parti. Les reports de voix lepénistes avaient évolué d'une élection à l'autre. Les reports sur l'URC étaient meilleurs et les reports sur le PS moins bons qu'aux présidentielles. Le mouvement Le Pen s'était néanmoins fixé à un niveau d'influence stable. Il y avait un dynamisme incontestable, social et géographique, du mouvement FN qui implantait définitivement un tiers parti extrémiste à côté du bipartisme maintenu par le scrutin majoritaire, et soutenu par l'opinion publique qui souhaitait plus d'équité dans la représentation parlementaire. 33% désiraient la présence de députés FN à l'Assemblée nationale contre 59% qui y étaient hostiles et 8% qui ne se prononçaient pas³. Le même sondage montrait que parallèlement au processus de recomposition de la société française dans ses choix politiques

¹Pascal Perrineau, "Le FN et les élections: l'exception présidentielle et la règle législative", *Revue politique et parlementaire*, no 936, juillet-août 1988, pp. 34-41.

²Pascal Perrineau et Colette Ysmal, "La logique notabiliaire", *Le Figaro*, 8 juin 1988.

³Sondage *Figaro-Louis Harris*, utilisé par Alain Lancelot, "L'état de l'opinion à la veille du second tour", *Le Figaro*, 17 juin 1988.

persistait une permanence de certaines structures fortes de la culture politique française avec une idéologie d'extrême droite spécifique¹. A bien des égards, le FN présentait les caractéristiques d'un parti pas comme les autres, muré dans son irréductible spécificité. En dehors de ce petit noyau d'irréductibles idéologiquement homogène, il existait une clientèle potentielle qui choisissait à la carte dans la thématique idéologique lepéniste, sélectionnant les mesures symboliques sécuritaires, protectionnistes ou rassurantes mais rejetant les interdits moraux. Elle considérait Le Pen plus comme un porte-parole protestataire que comme un titulaire de l'action politique, ayant les qualités nécessaires pour être député (73%) ou maire d'une grande ville (67%) mais jugé majoritairement impropre à exercer la présidence de la République. Ces inquiets, victimes de la crise, aspiraient à une droite désextrémisée ou à un socialisme sécuritaire et expulseurs d'immigrés. Relativement nombreux, un quart de l'électorat, ils restaient toujours mobilisables au gré de leurs angoisses ou de la conjoncture, électorat protestataire des plus instables.

2. Stabilisation d'un noyau stable FN et confirmation d'une tendance à l'émiettement de l'électorat français.

Les élections municipales de mars 1989 virent une reprise du FN qui obtint 1.099 conseillers municipaux, 478 sur des listes FN, 621 sur des listes apolitiques, divers droite ou candidatures individuelles. L'électorat FN revenait à son niveau de 1986 et représentait de nouveau une menace pour la droite classique. Partout où il avait maintenu ses listes au second tour, il avait contribué au succès du PS.

Cette reprise s'accompagnait d'une refonte de l'appareil FN. Après la mort accidentelle de Jean-Pierre Stirbois, la nomination de Carl Lang, au style plus souple, au poste de secrétaire général amena la réconciliation dans le mouvement. La stratégie de rassemblement suivie par Bernard Mégret accompagnée de l'annonce d'une politique plus modérée ne pouvait justifier seules cette soudaine remontée. Les raisons étaient plus profondes. L'électorat s'éparpillait. Droite classique et gauche traditionnelle s'affaiblissaient et perdaient leur emprise sur leurs troupes. Les votes se déterminaient en fonction de problèmes particuliers pour des élections précises, et non en fonction des partis traditionnels qui n'avaient plus la main-mise sur l'électorat. Le FN avait contribué à l'érosion du dualisme gauche-droite en modifiant les rapports de force entre les différents partis.

Les élections européennes (18 juin 1989) placèrent le FN en troisième position, avec 11,73% des voix et dix sièges au Parlement européen. Il progressait légèrement

¹Les priorités FN selon ce même sondage: renvoi des immigrés, risque à l'initiative, protection, solidarité, sécurité, nationalisme.

par rapport à 1984 et confirmait son implantation dans ses quatre régions de prédilection: façade méditerranéenne, Languedoc-Roussillon, région parisienne, Alsace. L'implantation géographique était la même qu'en 1984, mais elle était beaucoup plus solide. Les taux étaient élevés: 20% dans le midi méditerranéen, plus de 15 à 20% dans la région parisienne. La campagne FN était encore plus étroitement couplée aux thèmes immigration-nationalisme. Les thèmes durs FN lui assuraient un noyau dur qui se structurait très fortement autour du premier vote 1984. Le mouvement était perçu comme la troisième force politique, aux côtés de la droite traditionnelle et de la gauche. Le renforcement en profondeur de cet électorat s'accompagnait d'une stabilisation sociologique. Les lepénistes se rapprochaient du profil traditionnel de la droite modérée mais ils étaient attirés par la thématique FN: un système de valeurs centré sur l'ordre et la sécurité, une attitude d'exclusion envers la population immigrée, qui les distinguait nettement de la droite modérée.

Le renforcement FN était dû principalement à l'impact de son discours, banalisé en premier lieu à la tribune de l'Assemblée nationale: prétention à incarner "la vraie droite" contre "la droite molle", revendication de la préférence nationale, dénonciation de l'immigration, critique virulente de la fiscalité et de l'Etat bureaucratique, accent mis sur la défense des intérêts dont le FN s'efforçait d'obtenir le soutien politique et électoral. Ce discours prenait une nouvelle résonance avec la résurgence d'un fort mouvement nationaliste, perceptible dès la campagne européenne. Il s'alimentait surtout des problèmes posés par l'immigration et il rebondit avec le débat sur l'intégration, la fédération ou la confédération européenne.

Les élections régionales et cantonales (22-29 mars 1992) consacrèrent l'institutionnalisation du FN qui progressait, par rapport aux précédentes régionales de 1986 de 4,2% en obtenant 13,9% des suffrages. Le FN s'enracinait plus qu'il ne progressait, comme s'il se heurtait à une limite lui interdisant de progresser dans ses zones de force ou ses catégories sociologiques de prédilection au-delà de la barre des 20%.

Les législatives (21-28 mars 1993) confirmèrent l'implantation FN. Avec 12,69% des suffrages au premier tour à un scrutin majoritaire, le FN stabilisait ses positions alors que les écologistes qui avaient été salués comme un phénomène politique semblable au FN et son rival potentiel n'obtenaient que 7,80%. Le PC recueillait 9,14%. Le premier tour confirmait le renforcement de l'implantation FN avec une hausse des pourcentages de vote, jusqu'à 25% dans les bastions lepénistes. Il soulignait aussi sa limitation à un certain périmètre géographique. Le laminage du second tour fut efficace: aucun élu. Il barrait l'accession d'un parti toujours minoritaire à l'Assemblée nationale mais il ne pouvait effacer les résultats du premier tour, reflet du paysage politique. La droite traditionnelle n'avait pas réussi à endiguer

la lente montée du FN qui était toujours en position de duel avec elle. La question d'une possible alliance était dépassée. Il s'agissait plutôt de savoir si, compte tenu du poids FN dans le pays, les idées FN sur les questions de sécurité, immigration, code de la nationalité, Europe, n'allaient pas prévaloir et devenir des valeurs communes, comme l'avait indiqué Charles Pasqua.

Les tendances, esquissées aux européennes de 1989, s'étaient confirmées avec les régionales et les cantonales de 1992, puis les législatives de 1993. Trois nouvelles forces politiques, le FN, les Verts et Génération Ecologie traduisaient l'accroissement de la mobilité de l'électorat français. Ces forces, qui représentent un tiers de l'électorat, bousculent le jeu traditionnel. La France est entrée dans un nouveau type de système politique où les choix électoraux ne sont pas figés par une fidélité à une famille politique. L'expérience de la cohabitation et de l'alternance droite-gauche-droite avait montré aux électeurs la pérennité des problèmes et le peu d'influence réel et pratique des systèmes politiques. Les choix électoraux se font souvent en fonction de la conjoncture et de la nature du scrutin plus qu'en fonction des allégeances partisans traditionnelles. Les électeurs se déterminent en fonction d'un enjeu national. Il se trouve que ces récents enjeux nationaux correspondent aux valeurs intrinsèques FN défendues à la tribune de l'Assemblée nationale: emploi lié à la préférence nationale et à l'immigration, idée d'une Europe associée à l'identité nationale, et le choix entre fédération, Europe des patries, confédération, corruption des milieux politiques et administratifs. Ce lien étroit entre les enjeux nationaux essentiels et la doctrine FN expliquerait la consolidation de l'implantation FN alors que les mouvements écologistes, par exemple, n'arrivent pas à s'imposer. La représentativité parlementaire a aidé le mouvement à s'implanter solidement dans le paysage politique, lui donnant légitimité politique, puis l'institutionnalisant. Elle ne lui a pas permis une progression constante, comme le montre un rapide rappel des résultats FN dans les consultations nationales générales:

Scrutins	Pourcentages	Nombre de voix
Présidentielles 1974	0,74	190.921
Législatives 1981	0,35	90.422
Européennes 1984 (scrutin proportionnel)	11	2.204.961
Législatives 1986	9,65	2.705.336
Régionales 1986 (scrutin proportionnel)	9,56	2.658.500
Présidentielles 1988	14,39	4.375.894
Législatives 1988	9,65	2.359.528

Cantoniales 1988	5,24	476.735
Municipales 1989	2,17	258.401
Européennes 1989 (scrutin proportionnel)	11,73	2.129.668
Régionales 1992	13,90	3.396.141
Cantoniales 1992	12,18	1.530.094
Législatives 1993	12,52	3.158.843

Source: *Le Monde*, 23 mars 1993.

Après l'émergence des européennes en 1984, les résultats des consultations faites sur l'ensemble du territoire français montrent une croissance moyenne qui oscille dans une fourchette de 9 à 13%, avec la poussée unique de 14,39% aux présidentielles.

La représentation parlementaire a institutionnalisé la thématique FN qui pénètre la droite comme la gauche. Elle n'a pas permis la progression continue du mouvement qui se trouve aujourd'hui devant un seuil qu'il n'arrive pas à dépasser. Seul un retour au Parlement lui apporterait le soutien logistique, financier, doctrinaire qui lui donnerait un second souffle. Il est fort à parier que ni la droite ni la gauche ne lui donneront le tremplin que lui avait fourni François Mitterrand avec le scrutin proportionnel. Privé d'Assemblée nationale, le FN doit miser sur un échec de la deuxième cohabitation et l'éclatement de la majorité. Pour le moment, celle-ci pratique, sous l'impulsion du premier ministre Balladur, une politique consensuelle où le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua poursuit une voie en accord avec la doctrine FN: révision du code de la nationalité, contrôle de plus en plus stricte de l'immigration, renvoi des clandestins. Un gouvernement de droite ira-t-il un jour plus loin, forcé par les possibles 14% de l'électorat Le Pen, à l'associer au gouvernement? Les résultats moyens du FN aux dernières européennes de 1994 (10,5%) témoignent d'un essoufflement certain du parti et d'une usure de son président, et font douter d'une telle possibilité dans l'immédiat. Dans l'hypothèse, peu probable, d'une semblable collaboration gouvernementale, le FN y aurait-il à gagner? Le précédent de l'expérience communiste de participation gouvernementale en 1981 est peu encourageant. Certains membres de l'état-major FN réaliseraient leurs ambitions personnelles, mais au détriment de l'impact du mouvement en limitant sa marge d'action et le dépouillant de son image de parti protestataire inattaquable et incorruptible puisque n'ayant, jusqu'à présent, jamais goûté au pouvoir ni appartenu aux cercles qui l'exercent.

DOCUMENTS ANNEXES

LE FRONT NATIONAL ET LE JEU PARLEMENTAIRE

VIII^e LEGISLATURE

(2 avril 1986 - 14 mai 1988)

ANNEXE 1. INITIATIVE DE LA LOI 1986-1988

Propositions de loi

Propositions de Résolution

ANNEXE 2. CONTROLE DE LA LOI 1986-1988

Amendements

Interventions

ANNEXE 3. QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1986-1988

ANNEXE 4. VOTE DE LA LOI (2 avril 1986 - 22 mai 1986)

ANNEXE 5. VOTE DE LA LOI (2 avril 1986 - 25 février 1988)

ANNEXE 1. INITIATIVE DE LA LOI

**LISTE EXHAUSTIVE DES PROPOSITIONS DE LOI
ET PROPOSITIONS DE RESOLUTION**

DEPOSEES PAR LE GROUPE PARLEMENTAIRE FN,

dressée à partir des données (non publiées) fournies par le service d'information de
l'Assemblée nationale et les archives parlementaires du Front national

***1. SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986 (2 avril-30 juin 1986).
TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986 (1er juillet-12 août
1986)***

Propositions de loi

21.04.1986 no 81

tendant à rétablir la peine de mort, présentée par Jean-Marie Le Pen et Georges-Paul Wagner.

21.04.1986 no 82

tendant à modifier le code de la nationalité française, présentée par Jean-Marie Le Pen et Jean-François Jalkh.

23.04.1986 no 83

tendant à tirer toutes les conséquences de l'incompatibilité instituée entre un mandat de parlementaire et l'exercice de fonctions publiques non électives, présentée par Jean-Marie Le Pen.

07.05.1986 no 140

tendant à porter amnistie fiscale et douanière et à édicter les premières mesures d'urgence pour rétablir la justice et la liberté dans les procédures fiscales et douanières, présentée par Jean-Marie Le Pen et Jean-Claude Martinez.

13.05.1986 no 142

tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux anciens combattants en Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés, présenté par François Porteu de la Morandière.

28.05.1986 no 173

relative à la poursuite, à l'instruction et au jugement des infractions de nature à porter atteinte à la sûreté de l'Etat ou mettant gravement en péril la santé de la nation, présentée par Pierre Sirgue.

04.06.1986 no 181

tendant à modifier et à compléter l'article L.506 du code de la santé publique à l'effet de permettre aux Français qui, en Algérie ou en Afrique du Nord, ont exercé la profession d'opticien-lunetier titulaire, de poursuivre l'exercice de cette profession, présentée par Pascal Arrighi.

04.06.1986 no 184

tendant à établir une préférence nationale en matière d'emploi, présentée par Jean-François Jalkh.

12.06.1986 no 225

tendant à porter indemnisation complète et définitive des dommages subis par les personnes physiques et morales françaises dépossédées des biens sis dans les territoires d'Outre-Mer ayant relevé de la souveraineté, du protectorat ou de la tutelle de la France, présentée par Jean-Marie Le Pen, Pierre Descaves et Pierre Sergent.

19.06.1986 no 230

relative à l'expulsion des étrangers en infraction avec la loi, présentée par Jean-François Jalkh.

24.06.1986 no 237

tendant à modifier le régime social applicable en matière d'assurance maladie aux médecins conventionnés à honoraires libres, présentée par François Bachelot.

25.07.1986 no 324

tendant à modifier l'article L.452-4 du code de la Sécurité sociale et à permettre à l'employeur de se garantir par une assurance en cas de faute inexcusable, présentée par Guy Le Jaouen.

25.07.1986 no 327

tendant à modifier l'article 1er de la loi no 77-6 du 3 janvier 1977 relative à l'exploitation des voitures dites de "petite remise", présentée par Edouard Frédéric-Dupont.

Propositions de résolution

13.05.1986 no 107

tendant à compléter l'article 91, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale, présentée par Jean-Marie Le Pen et Pascal Arrighi.

30.07.1986 no 303

tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de fonctionnement et de gestion du ministère de la Coopération, présentée par Jean-Marie Le Pen, Pierre Sirgue et Georges-Paul Wagner.

2. PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987 (2 octobre-20 décembre 1986)

Propositions de loi

29.09.1986 no 386

relative à la réparation des préjudices moraux et matériels subis par les personnes de citoyenneté française, engagées personnellement dans le drame des événements d'Algérie, présentée par Pierre Sergent.

07.10.1986 no 391

destinée à améliorer la sûreté de l'Etat et à permettre aux policiers de faire usage de leurs armes, présentée par Dominique Chaboche.

07.10.1986 no 392

relative à la défense civile, présentée par Jean-Pierre Stirbois.

31.10.1986 no 455

visant à supprimer toute possibilité de remboursement des frais afférents à une cessation volontaire de grossesse à caractère non thérapeutique, présentée par Michel de Rostolan.

05.11.1986 no 456

tendant à compléter la loi no 86-1004 du 3 septembre 1986 relative aux contrôles et aux vérifications d'identité, présentée par Jean-Pierre Stirbois.

05.11.1986 no 457

tendant à autoriser l'exécution d'office d'un arrêté d'expulsion ou de reconduite à la frontière d'un étranger, malgré l'opposition de celui-ci, présentée par Jean-Pierre Stirbois.

05.11.1986 no 465

tendant à garantir le droit au travail des retraités militaires, présentée par Guy Herlory.

05.11.1986 no 466

tendant à autoriser les contribuables à déduire de leur revenu imposable les dépenses occasionnées par l'emploi de personnel occupé à des tâches familiales ou ménagères, présentée par Guy Herlory, François Porteu de la Morandière et Michel de Rostolan.

27.11.1986 no 518

tendant à instaurer un revenu maternel au profit des mères de famille nombreuse, présentée par Michel de Rostolan, Yann Piat, Christian Baeckeroot, Jean-Marie Le Pen et Georges-Paul Wagner.

03.12.1986 no 521

tendant à modifier les articles L.373, L.375 et L.376 du code de la santé publique relatif à l'exercice illégal de l'art dentaire.

06.12.1986 no 580

proposition de loi d'orientation sur l'Université, présentée par Bruno Gollnisch.

18.12.1986 no 602

relative à la cessation volontaire de grossesse, présentée par Michel de Rostolan.

18.12.1986 no 603

tendant à définir la cessation volontaire de grossesse, présentée par Michel de Rostolan.

18.12.1986 no 604

tendant à définir les personnes pouvant pratiquer une cessation volontaire de grossesse, présentée par Michel de Rostolan.

18.12.1986 no 605

relative à l'adoption prénatale, présentée par Michel de Rostolan.

18.12.1986 no 606

relative à la dignité de la femme, présentée par Michel de Rostolan.

3. SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987 (2 avril-30 juin

1987). PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1986-1987 (1er au 9 juillet 1987)

Propositions de loi

non daté, no 644

tendant à réformer le service extérieur des pompes funèbres, proposée par Guy Le Jaouen.

non daté, no 645

relative à la fermeture au public des établissements commerciaux, présentée par Guy Le Jaouen.

non-daté, no 706

relative aux redevances réclamées par les agences financières de bassin à l'occasion des prélèvements et consommations d'eau à usage agricole, présentée par Pascal Arrighi.

non-daté, no 712

tendant à compléter le code de l'organisation judiciaire en cas de fonctionnement défectueux du service de la justice, présentée par Pascal Arrighi.

07.05.1987 no 721

tendant à instituer une déclaration prénatale de consentement à l'adoption, présentée par Michel de Rostolan.

07.05.1987 no 724

tendant à instaurer une zone franche dans le bassin d'emploi du Havre, présentée par Dominique Chaboche.

07.05.1986 no 725

tendant à l'augmentation des peines contre les personnes se livrant à l'importation, la production, la fabrication ou l'exploitation illicite, ainsi qu'à l'usage de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants, à l'interdiction définitive du territoire français aux étrangers ayant contrevenu à la législation sur les stupéfiants, et à la création d'un institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies, présentée par Jean-Marie Le Pen.

07.05.1987 no 726

tendant à modifier les règles de saisine de la Cour des comptes afin de développer le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale, présentée par Jean-Marie Le Pen et Dominique Chaboche.

19.05.1987 no 770

tendant à la reconnaissance du statut de "prisonnier, interné, détenu par le Viet-Minh entre 1945 et 1954", présentée par François Porteu de la Morandière.

04.06.1987 no 812

relative aux activités foraines, présentée par Jean-Pierre Schénardi.

04.06.1987 no 814

tendant à considérer les victimes du terrorisme comme des victimes de guerre, présentée par Jean-Marie Le Pen.

18.06.1987 no 871

tendant à l'amélioration de l'indemnisation des rapatriés d'Algérie, présentée par Jean Roussel.

18.06.1987 no 872

tendant à faciliter la transmission des entreprises par l'allègement des droits de mutation à titre gratuit, présentée par Jean-Claude Martinez.

30.06.1987 no 905

tendant à favoriser le logement familial, présenté par Christian Baeckeroot.

Proposition de résolution

no 679 présentée à l'Assemblée dans la semaine du 6 mai 1987

tendant à la création d'une commission de contrôle sur l'examen des subventions allouées en 1986 à des associations privées ou à des organismes privés publics, présentée par Pierre Descaves.

**4. PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988 (2 octobre-20 décembre).
PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988 (21-23 décembre 1987)**

Propositions de loi

29.10.1987 no 972

proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 11 de la Constitution en étendant l'usage du référendum et en rendant possible le référendum d'initiative populaire, présenté par Pascal Arrighi.

13.11.1987 no 986

tendant à instaurer en France un suffrage vraiment universel, présenté par Bruno Gollnisch.

10.11.1987 no 1005

proposition de loi organique tendant à modifier l'article 32 de l'ordonnance no 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, présentée par Pascal Arrighi.

10.11.1987 no 1035

relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'Association internationale des parlementaires de langue française, présentée par Michel de Rostolan.

25.11.1987 no 1040

relative aux préretraites, présentée par Pierre Descaves.

25.11.1987 no 1047

tendant à modifier la loi no 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, présentée par Jean-Pierre Schénardi.

25.11.1987 no 1049

tendant à l'information des parlementaires sur la composition et les conséquences de l'immigration, présentée par Pierre Descaves.

non daté, no 1066

relative à la baisse de la taxe sur la valeur ajoutée sur les frais funéraires, présentée par Guy Le Jaouen.

non daté, no 1116

relative à la commercialisation du pommeau, présentée par Dominique Chaboche.

non daté, no 1186

tendant à faire bénéficier les locataires français de l'accession gratuite à la propriété de certains logements sociaux gérés par les offices d'habitation à loyer modéré, présentée par Jean-Pierre Schénardi.

non daté, no 1187

tendant au rééchelonnement des dettes de certains exploitants agricoles, présentée par François Porteu de la Morandière.

non daté, no 1188

relative à la pêche en eau douce et la gestion des ressources piscicoles, présentée par Michel de Rostolan.

5. DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988 (2-25 février 1988)

Propositions de loi

non daté, no 1252

relative au supplément exceptionnel accordé aux veuves de résistants morts au cours de leur internement, présentée par Pierre Sargent.

non daté, no 1253

tendant à prendre en compte la durée de séjour en Afrique du Nord de 1952 à 1962 pour l'octroi d'une retraite anticipée aux anciens combattants en Algérie, Tunisie, Maroc. présentée par François Porteu de la Morandière.

non daté, no 1254

tendant à permettre la cessation d'activité à l'âge de 55 ans aux invalides titulaires d'une pension militaire d'invalidité d'un taux de 60% au moins, présentée par François Porteu de la Morandière.

non daté, no 1255

tendant à permettre la retraite anticipée à l'âge de 55 ans aux anciens combattants en Afrique du Nord, demandeurs d'emploi en fin de droits, proposée par François Porteu de la Morandière.

ANNEXE 2. CONTROLE DE LA LOI

LISTE EXHAUSTIVE DES AMENDEMENTS ET INTERVENTIONS DU GROUPE PARLEMENTAIRE FN SUR LES PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS DE LOI DEBATTUS A L'ASSEMBLEE NATIONALE AU COURS DE LA VIII^e LEGISLATURE,

dressée à partir des données fournies par le *Journal Officiel-Débats Parlementaires*,
le *Recueil des scrutins* et le *Bulletin de l'Assemblée nationale*.

1. SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986 (2 avril-30 juin).

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986 (1er juillet-12 août 1986).

22 avril-2 mai **Projet de loi (dit d'habilitation) sur les mesures d'ordre économique et social.**

Amendements

20 amendements PS, 12 amendements PC, 20 amendements PC-PS, 3 amendements du gouvernement, 6 amendements FN.

25.4.86

Amendement de B. Mégret: priorité en matière d'emploi aux citoyens français et aux ressortissants de la CEE.

30.4.86

Amendement de F. Bachelot: suppression du monopole de l'ANPE en matière de formation et recherche.

Amendement de F. Bachelot: suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Amendement de F. Bachelot: modification des critères de représentativité au sein de l'entreprise lors des élections professionnelles.

Sous-amendement de B. Mégret: inclusion dans le champ de la privatisation de Renault, Sacilor et Usinor.

Sous-amendement Y. Briant: suppression de la disposition permettant au Gouvernement de déterminer le prix d'offre des entreprises dénationalisées.

Interventions

9.4.86

J.-M. Le Pen: défense du Parlement

J.-P. Stirbois: opposition au scrutin majoritaire, défense du FN, nécessité d'un accord majorité-FN

23.4.86

J.-M. Le Pen: critique du règlement qui ne permet pas de différencier entre opposition de droite et opposition de gauche.

F. Bachelot: critique de la politique économique du gouvernement.

J.-C. Martinez: rappel au règlement, critique de l'abus de violations de la Constitution, contradictions des déclarations ministérielles sur la politique universitaire.

B. Gollnisch: rappel au règlement.

24.4.86

J.-C. Martinez: rappel au règlement.

F. Bachelot, libéralisation du prix des services, syndicats représentatifs.

28.4.86

J.-M. Le Pen: rappel au règlement.

J.-P. Stirbois: absentéisme et rappel du caractère personnel du vote de chaque député.

Y. Briant: suppression du monopole de l'ANPE.

R. Holeindre: priorité d'emploi aux Français.

29.4.86

J.-C. Martinez: absentéisme et vote personnel des députés.

F. Porteu de la Morandière: faire respecter le droit des actionnaires et redonner confiance aux investissements.

B. Mégret: abrogation de l'autorisation administrative de licenciement, favoriser l'emploi et libérer l'entreprise en levant les contraintes administratives.

F. Bachelot: crise du syndicalisme.

J.-C. Martinez: rappel au règlement.

F. Porteu de la Morandière: capitalisme populaire et défense des actionnaires.

J.-F. Jalkh: préférence nationale.

5.5.86

R. Holeindre: absentéisme.

P. Descaves: absentéisme et abus du vote électronique.

B. Mégret, P. Descaves, F. Porteu de la Morandière: absentéisme, partialité du président de l'Assemblée contre le groupe FN, dénonciation de la politique de la majorité qui se joint à la gauche pour voter contre le FN.

7.5.86

B. Mégret: défense de l'actionnariat populaire dans les entreprises à 70%, dénonciation de l'attitude de la majorité qui vote avec la gauche contre le FN sur des questions de fond.

J.-C. Martinez: critique de l'abus de la procédure 49-3.

Y. Briant, B. Mégret: absentéisme, politique familiale, immigration, capitalisme-actionnariat populaire.

15.5.86

J.-P. Stirbois: rappel au règlement.

J.-C. Martinez: abus de l'article 38 de la Constitution, de l'emploi des ordonnances et illégalité du couplage article 38-article 49-3.

J.-M. Le Pen: rappel au règlement.

Y. Briant: dénonciation de l'emploi de l'article 49-3, bilan de la politique du groupe FN, acceptation du groupe FN par ses pairs, explication de la position FN: défense du libéralisme, détermination de presser les réformes, d'où opposition constructive, dénonciation de la majorité qui vote avec l'opposition de gauche contre le FN, volonté de mettre en place un capitalisme populaire, défense de la préférence nationale, dénonciation du monopole de l'ANPE, définition de l'opposition de droite comme conscience politique.

16 mai: motion de censure PS repoussée, projet de loi adopté.

20 mai **Projet relatif à l'élection des députés (retour au scrutin majoritaire) autorisant le gouvernement à découper par ordonnances les circonscriptions.**

22 mai dépôt d'une motion de censure PS.

Interventions

22.5.86

J.-M. Le Pen sur la défense du Parlement.

Explication de vote de P. Arrighi contestant la nature du mode de scrutin et jugeant la procédure choisie peu convenable.

22 mai motion de censure repoussée, projet adopté.

23-28 mai **Projet de loi de finances rectificatives pour 1986**

Amendements

6 amendements PC, 3 amendements PS, 3 amendements PC-PS, 1 amendement RPR, 3 amendements du gouvernement, 5 amendements FN.

26.5.86

Amendement de P. Descaves: abrogation des dispositions relatives à l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés.

Amendement rectifié de P. Descaves: suppression de la taxe sur certains frais généraux.

Amendement rectifié de P. Descaves: réduction de coût de l'incorporation au capital des réserves constitués à compter du 31 mai 1986.

28.5.86

Amendement de B. Mégret: assimilation, au regard de l'impôt sur le revenu, des contribuables vivant en état de concubinage notoire aux contribuables mariés.

Amendement de J.-C. Martinez: remplacement de la déduction forfaitaire des frais professionnels accordés aux parlementaires par une déduction calculée sur les frais réels.

28 mai Projet adopté, procédure normale.

Interventions

28.5.86

P. Arrighi: l'ENA et la suppression de la troisième voie.

F. Porteu de la Morandière: défense des anciens combattants.

P. Arrighi: rappel au règlement.

J.-C. Martinez: rappel au règlement et demande de suspension de séance.

P. Descaves: rappel au règlement et déconciation de l'absentéisme.

J.-C. Martinez: projet de loi de finances et les économies ratées du gouvernement.

28 mai: engagement de responsabilité du gouvernement.

2 juin: motion de censure repoussée, projet adopté.

29 mai-7 juin Projet sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Amendements

42 amendements PS, 15 amendements PC, 3 amendements PC-PS, 1 amendement RPR, 1 amendement UDF, 7 amendements FN, 1 amendement FN-PC-PS.

4.8.86

Amendement de F. Bachelot prévoyant l'entrée en vigueur, dès la publication de la loi, du principe de la suppression de l'autorisation administrative.

Amendement de F. Bachelot sur le passage des seuils sociaux de 10 à 25 et de 50 à 100.

6.6.86

Amendement de F. Bachelot demandant une définition plus précise des critères retenus pour fixer l'ordre des licenciements et notamment prise en compte de la nationalité.

amendement de F. Bachelot demandant la réduction de la fourchette des amendes prévues à l'article 2 de 500 à 2000 F au lieu de 1000 à 15000 F.

Amendement de F. Bachelot, associé aux amendements de C. Fiterman (PC) et J. Auroux (PS): suppression de l'article 3 qui prévoit le dépôt d'un projet de loi définissant les procédures destinées à vérifier le respect des règles de consultation du personnel et d'élaboration des plans sociaux.

Amendement de F. Bachelot: "le projet à venir "précisera", et non "définira", les procédures d'information et de consultation du personnel".

Amendement de F. Bachelot demandant la modification des critères de représentativité des organisations syndicales.

Amendement de F. Bachelot demandant des précisions sur les règles d'information et de consultation des représentants du personnel.

Interventions

23.5.86

J.-C. Martinez: rémunération des trésoriers-payeurs généraux.

P. Descaves: rappel au règlement.

27.5.86

J.-C. Martinez: amnistie sur la fraude fiscale et étroitesse des mesures proposées par le gouvernement.

F. Porteu de la Morandière: insuffisance des crédits accordés aux anciens combattants.

J.-C. Martinez: simplification du système fiscal et alignement sur deux ans du délai de production des relevés de compte.

28.5.86

P. Arrighi: la troisième voie d'accès à l'ENA.

Y. Piat: avortement.

J.-C. Martinez: immoralité politique de l'usage de l'article 44-3 par le gouvernement; refus de payer les frais d'interruption de grossesse sur la sécurité sociale; fin des privilèges fiscaux pour les parlementaires.

B. Gollnisch: rappel au règlement.

30.5.86

C. Baeckeroot: rappel au règlement.

2.6.86

B. Gollnisch et F. Porteu de la Morandière: rappels au règlement.

4.6.86

J.-P. Stirbois: rappel au règlement.

6.6.86

F. Porteu de la Morandière et F. Bachelot: chômage.

P. Ceyrac et G. Domenech: défense des amendements FN proposés.

F. Bachelot: explication de vote.

11 juin Motion de censure PS repoussée; projet adopté.

10 juin Proposition, adoptée par le Sénat, sur la réforme du régime juridique de la presse.

Amendements

2 amendements PC, 2 amendements joints PS-PC, aucun amendement FN.

Interventions

Y. Briant: liberté de la presse.

18 juin Vote sur l'ensemble de la proposition de loi, adoptée .

24 juin Projet de loi sur la lutte contre le terrorisme et les atteintes à la sûreté de l'Etat.

Amendements

4 amendements PS, 4 amendements PC, 3 amendements joints PC-PS, 1 amendement FN.

Amendement de G.-P. Wagner demandant l'extension de 2 à 5 ans de la durée minimum de l'interdiction de séjour.

Interventions

25.6.86

B. Gollnisch: faiblesse du projet présenté.

27 juin Vote sur l'ensemble du projet de loi, adopté.

27 juin Projet de loi sur l'application des peines.

Amendements

4 amendements PS, 1 amendement PC, 1 amendement joint PC-PS, 3 amendements FN.

Amendement de P. Sirgue: abrogation de l'article 720-4 du code de procédure pénale relatif aux réductions de peine.

Amendement de P. Sirgue: définition restrictive des conditions d'octroi de la réduction de peine.

Amendement de P. Sirgue: suppression de la réussite à un examen comme cause supplémentaire de réduction de peine.

Interventions

B. Mégret: insuffisance des peines prévues par le gouvernement.

1er juillet vote sur l'ensemble du projet, adopté.

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986 (1er juillet-12 août)

1er juillet Projet de loi sur la lutte contre la criminalité et la délinquance.

Amendements

2 amendements joints PC-PS, 1 amendement FN.

Amendement de J.-P. Schénardi: durcissement et simplification du régime de sûreté.

Interventions

1.7.86

B. Mégret: insuffisance de l'application des peines.

2 juillet vote sur l'ensemble du projet, adopté.

3 juillet Projet de loi sur les contrôles et vérifications d'identité

Amendements

3 amendements PS, 2 amendements PC, aucun amendement FN.

Interventions

M. de Rostolan.

3 juillet vote sur l'ensemble du projet de loi, adopté.

7 juillet Projet, adopté par le Sénat, sur le droit du travail et l'inspection du travail en Polynésie française.

Amendements

2 amendements PS, 1 amendement PC, aucun amendement FN.

7 juillet vote sur l'ensemble du projet de loi, adopté.

8 juillet Projet, adopté par le Sénat, sur la Nouvelle-Calédonie.

Amendements

1 amendement PS, 1 amendement PC, 4 amendements FN.

8.7.86

Amendement de J.-C. Martinez: autodétermination des populations en Nouvelle-Calédonie, consultation étendue à l'ensemble de la population française.

Amendement de J.-C. Martinez: consultation de la population au moyen d'un référendum à deux questions, la première portant sur l'accession à l'indépendance ou le maintien au sein de la République française, la seconde sur le statut qui s'appliquerait dans cette dernière hypothèse.

Amendement de J.-C. Martinez: fixation d'un délai maximum de deux mois pour l'indemnisation.

Amendement de J.-C. Martinez: suppression de l'impôt sur le revenu, compensée par une augmentation de la taxe générale à l'importation.

Interventions

9.7.86

J.-M. Le Pen: utilisation par le groupe FN de toutes les procédures parlementaires pour contraindre le gouvernement à aborder le problème de l'immigration.

R. Holeindre et J.-C. Martinez: pouvoirs dévolus aux conseils régionaux de Nouvelle-Calédonie; défense des amendements FN.

9 juillet Ensemble du projet adopté.

9 juillet Proposition de loi tendant à modifier la durée et la date d'application de certaines règles concernant le code de l'urbanisme.

aucun amendement

9 juillet ensemble de la proposition de loi adoptée.

10 juillet Projet sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Amendements

17 amendements PS, 1 amendement PC, 7 amendements joints PC-PS, 16 amendements FN.

10.7.86

Amendement de R. Holeindre: nécessité d'un visa pour tous les étrangers, à l'exclusion des ressortissants de la C.E.E.

Amendement de J.-M. Le Pen: nécessité, pour entrer en France, de présenter un certificat médical d'un médecin agréé par la France.

Amendement de B. Gollnisch: suppression de la possibilité pour l'autorité consulaire de demander un sursis à l'exécution de la décision du refus d'entrée.

Amendement de J.-M. Le Pen: suppression de l'article 15 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, introduit par la loi du 17 juillet 1984, qui tend à faciliter les regroupements familiaux.

Amendement de J.-M. Le Pen: fixation à trois ans du délai de validité de la carte de résident.

Amendement de J.-M. Le Pen: adjonction du refus par l'étranger de se prêter à une vérification d'identité aux motifs de reconduite à la frontière.

Amendement de J.-M. Le Pen: adjonction de l'impossibilité pour l'étranger de justifier de ressources propres aux motifs de reconduite à la frontière.

Amendement de J.-M. Le Pen: adjonction de l'impossibilité pour l'étranger de justifier de ressources licites aux motifs de reconduite à la frontière.

Amendement de J.-M. Le Pen: adjonction de menées par l'étranger de nature à porter préjudice aux actions de la France dans le monde aux motifs de reconduite à la frontière.

Amendement de J.-M. Le Pen: suppression de l'audition par la commission d'expulsion dans le cas de l'étranger reconduit à la frontière après refus de renouvellement de la carte de séjour temporaire.

Amendement de J.-M. Le Pen: suppression de l'interdiction de reconduite à la frontière certains étrangers ne pouvant être expulsés.

Amendement de J.-M. Le Pen: suppression de l'exception de principe à la procédure d'expulsion en cas d'urgence absolue en faveur des mineurs de dix-huit ans.

Amendement de J.-M. Le Pen: rétablissement de l'autorisation administrative préalable pour les associations étrangères.

Amendement de J.-M. Le Pen: abrogation, dans l'attente d'une refonte du code de la nationalité, des dispositions relatives aux divers modes d'acquisition de la nationalité française.

Interventions

11.7.86

P. Arrighi: nécessité de ne pas accepter les étudiants étrangers qui ne peuvent pas passer leurs examens.

J.-P. Stirbois: suppression de l'article 15.

J.-P. Schénardi: limitation de l'octroi de la carte de résident.

J.-M. Le Pen: les mariages blancs.

R. Holeindre: répression des fraudes fiscales commises par les étrangers.

J.-P. Schénardi, R. Holeindre, P. Arrighi: faits personnels et altercations avec les députés communistes Mercieca et Ducoloné.

15.7.86

J.-M. Le Pen: rappel au règlement.

B. Mégret: sanctions encourues par les immigrés clandestins et la nécessité d'imposer le principe de la préférence nationale.

Y. Briant: immigration clandestine et amendes encourues, en particulier reconduite à la frontière.

J.-M. Le Pen: aggravation des peines encourues par l'immigré clandestin.

R. Holeindre, F. Bachelot, J.-C. Martinez, M. de Rostolan, C. Baeckeroot reprennent ces arguments et soutiennent l'ensemble des amendements FN proposés.

J.-P. Schénardi: la France est terre d'accueil mais elle ne peut accepter ceux qui combattent la démocratie dans leur propre pays. Il est nécessaire non de restreindre mais de réglementer le droit d'asile.

16 juillet Ensemble du projet de loi adopté.

17 juillet Projet tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété des logements sociaux.

Amendements

8 amendements PS, 12 amendements PC, 3 amendements FN, 2 amendements joints FN-UDF-commission des lois.

Amendement de G.-P. Wagner: exclusion des concubins notoires du bénéfice de la continuation du contrat de location en cas d'abandon du domicile par le locataire.

Amendement joint de G.-P. Wagner, de A. Lamassoure (UDF), et de la commission des lois: fixation à trois ans de la durée minimum du contrat de location.

Amendement joint de J.-C. Martinez, de A. Lamassoure (UDF) et de la commission des lois: limitation de la possibilité de demander la mise en conformité au seul moment de la signature du bail.

Amendement de G.-P. Wagner: priorité d'accès aux HLM aux Français et aux ressortissants des pays de la CEE.

Amendement de G.-P. Wagner: suppression de la possibilité pour le représentant de l'Etat de s'opposer à la vente de logements HLM.

Interventions

G.-P. Wagner.

23 juillet Ensemble du projet adopté.

24 juillet Projet relatif au financement des retraites et pensions.

Amendements

2 amendements PC, 1 amendement PS, 2 amendements FN, 1 amendement RPR, 1 amendement joint FN-PC, 1 amendement joint FN-PC-PS.

24.7.86

Amendement joint de P. Arrighi et de P. Mercieca (PC): suppression de l'article premier qui institue, au profit de la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, une contribution sur le revenu des personnes physiques de 1985 et 1986.

Amendement de J.-C. Martinez: exonération des retraités de la contribution créée par l'article premier.

Amendement joint de P. Arrighi, P. Mercieca (PC), G. Bêche (PS): suppression de l'article 9 qui relève de 0,7% le taux de la retenue applicable aux fonctionnaires civils et militaires.

Amendement de J.-M. Le Pen: inclusion des indemnités perçues par les fonctionnaires dans l'assiette de la retenue pour pension.

Amendement de J.-M. Le Pen: inscription sur la feuille de paie de la totalité des cotisations de sécurité sociale à la charge de l'employeur et du salarié.

25 juillet Ensemble du projet adopté.

28 juillet Projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi du 2 juillet 1986.

Engagement du gouvernement, motion de censure PS.

Interventions

28.7.86

F. Bachelot: mauvaise situation économique et nécessité de désétatiser pour faire repartir et prospérer les entreprises. Il faut désengager totalement l'Etat de l'économie, renoncer à toute planification, réhabiliter la notion de profit, respecter la propriété privée et affirmer le droit au travail pour les Français.

Y. Briant: nécessité d'un renouveau du capitalisme et l'association de tous les Français à une relance de l'économie; dénonciation du dévoiement des institutions dans le jeu subtil entre l'Elysée et Matignon.

motion de censure repoussée, projet adopté.

4 août Projet, adopté par le Sénat, sur la liberté de communication.

Engagement de responsabilité du gouvernement, motion de censure PS repoussée, projet adopté.

7 août Ensemble du projet relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Texte de la commission paritaire, adopté.

8 août Projet de loi sur la liberté de communication, texte de la commission mixte paritaire.

6 amendements du gouvernement, aucun amendement FN.

Interventions de G. Domenech et J.-C. Martinez.

Application de l'article 44-3, motion de censure repoussée; projet adopté.

11 août Projet de loi, adopté par le Sénat, portant dispositions diverses sur les collectivités locales.

Amendements

5 amendements PC, 3 amendements PS, 4 amendements FN.

Amendement de R. Perdomo: suppression de l'article 3 qui prévoit la désignation au scrutin majoritaire des représentants des communes aux conseils d'administration des centres communaux d'action sociale.

Amendement de R. Perdomo: élargissement des compétences des collectivités locales aux actions en faveur de la démographie et de la famille.

amendement de R. Perdomo: nécessité pour un étranger qui demande le bénéfice de l'aide sociale de prouver la régularité de son séjour.

Amendement de R. Perdomo sur la suppression de l'article 8 qui prévoit l'élection du bureau du conseil général et du conseil régional au scrutin majoritaire.

Sources:

Bulletin de l'Assemblée nationale, no 1 à no 19.

Bulletin de l'Assemblée nationale, Statistiques 1986, numéro spécial de mars 1987, VIIe et VIIIe législatures.

Recueil des scrutins, Assemblée Nationale, année 1986, tome premier, scrutins 1 à 221; tome II, scrutins 222 à 363, pp 5-382.

2. PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987 (2 octobre au 20 décembre)

3 octobre **Projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant la loi du 7 juin 1982 sur le Conseil Supérieur des Français de l'étranger.**

2 amendements PS, aucun amendement FN.

7 octobre **Projet de loi sur l'organisation économique en agriculture.**

4 amendements PS, 4 amendements PC, aucun amendement FN.

10 octobre **Projet de loi complétant les lois sur le régime juridique de la presse et la liberté de communication.**

1 amendement PS, aucun amendement FN.

13 octobre **Projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés.** Motion de censure repoussée; projet adopté.

Interventions: F. Porteu de la Morandière, G. Le Jaouen, G. Domenech, B. Mégret, J.-M. Le Pen.

14 octobre-14 novembre **Projet de loi de finances pour 1987**

Autorisation de percevoir les impôts existants:

Amendements

11 amendements FN, 14 amendements PC, 14 amendements PS, 1 amendement joint PC-PS, 1 amendement RPR, 1 amendement UDF, 1 amendement non-apparenté. Amendement de J.-C. Martinez: suppression de l'impôt sur le revenu dans un délai de 5 ans.

Amendement de P. Arrighi: suppression du plafonnement de la réduction d'impôt résultant de l'application du quotient familial.

Amendement de P. Arrighi: attribution d'une part de quotient familial par enfant à charge.

Amendement de P. Arrighi: suppression de la taxe professionnelle compensée par un relèvement équivalent de la T.V.A.

Sous-amendement de P. Arrighi à l'amendement de G. Trémège, UDF: maintien du caractère déductible des indemnités de congés payés que l'article 4 propose de neutraliser.

Amendement de P. Arrighi: actualisation à la baisse des barèmes de la taxe sur les salaires.

Amendement de P. Arrighi : extension aux adhérents des centres de gestion agréés de l'abattement fiscal de 20% dont bénéficient les salariés pour la détermination de leur revenu imposable.

Amendement de P. Arrighi: réduction d'impôts auxquels ouvrent droit les dons à des associations humanitaires.

Amendement de J.-F. Jalkh: suppression des subventions à certaines associations sur le budget de la jeunesse et des sports.

Amendement de M. de Rostolan: suppression des crédits afférents à la couverture des frais médicaux liés aux interruptions volontaires de grossesse non thérapeutiques.

Amendement de J.-C. Martinez: limitation, aux seuls cas de fraude grave et caractérisée, de la possibilité pour les vérificateurs de reconstituer le chiffre d'affaires et les bénéficiaires.

Interventions: B. Gollnisch, J.-F. Jalkh, F. Porteu de la Morandière, J.-P. Schénardi, P. Descaves, P. Arrighi, B. Mégret, P. Arrighi, F. Bachelot, E. Frédéric-Dupont, C. de Chambrun, B. Mégret, J. Bompard, G. Le Jaouen, P. Sirgue, J.-P. Reveau,, G.-P. Wagner, P. Descaves, B. Mégret, J.-F. Jalkh, P. Bachelot, C. de Chambrun, G. Herlory, P. Descaves, M. de Rostolan.

Les interventions des députés FN gardent le même rythme tout au long de la VIII^e Législature. Elles ne requièrent plus une nomenclature exhaustive. Seuls les amendements FN sont recensés à partir de maintenant.

18-19 novembre Projet de loi sur la famille

5 amendements FN, 2 amendements PS, 1 amendement joint PC-PS-FN, 1 amendement joint PS-FN.

Amendements joints de Y. Piat, FN, J. Hoffmann, PC, et V. Neiertz, PS: maintien de la prime de déménagement versée aux bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère familial.

Amendement de Y. Piat: versement de la prime de déménagement servie aux bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère familial aux seuls enfants français ou ressortissants de la CEE.

Amendements de Y. Piat et Y. Briant: maintien du principe de remboursement par la CNAF du congé de naissance ou d'adoption.

Amendements joints de Y. Piat, FN et V. Neiertz, PS: maintien des prêts aux jeunes ménages.

20 novembre Projet de loi autorisant la ratification de l'Acte Unique Européen; adopté.

21 novembre Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur le régime administratif et financier de la ville de Paris

25-27 novembre Projet de loi, adopté par le Sénat, sur le développement des DOM

2 amendements FN, 3 amendements PS, 3 amendements PC, 1 amendement RPR, 2 amendements du gouvernement.

Amendement de F. Porteu de La Morandière: limitation du bénéfice des exonérations de cotisations sociales aux embauches de jeunes ayant la nationalité française.

Amendement de J.-C. Martinez: suppression de l'impôt sur le revenu dans le département de la Guadeloupe.

28 novembre Projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'enseignement supérieur.

3 décembre Proposition de loi organique visant à rétablir à 68 ans la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de Cassation.

6 décembre Projet de loi portant sur diverses mesures d'ordre social.

ensemble du projet adopté (vote bloqué).

4 amendements FN, 2 amendements joints FN-PS-PC, 3 amendements PS, 1 amendement PC.

Amendement de J.-F. Jalkh: abrogation de l'article 767-2 du code de sécurité sociale relatif au fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés.

Amendement de F. Bachelot: limitation du bénéfice de l'allocation spéciale aux ressortissants français.

Amendements joints de Y. Piat, M. Jacquaint, PC, J.-P. Sueur, PS: suppression de l'article 6 qui prévoit la modulation du forfait journalier hospitalier.

Amendements joints de P. Descaves, FN, M. Jacquaint, PC, J.-P. Sueur, PS: suppression de l'article 7 qui prévoit la suppression de la franchise postale pour la correspondance avec la sécurité sociale.

Amendement de F. Bachelot: adjonction du SIDA à la liste des maladies vénériennes visées à l'article 254 du code de la santé publique.

Amendement de F. Bachelot: abrogation de l'obligation pour les personnes atteintes de maladies vénériennes de se faire soigner sous peine de sanctions pénales.

8 décembre Projet de loi sur les procédures de licenciement

Amendements joints de P. Descaves et M. Jacquaint, PC: suppression de l'article 3 relatif à l'énonciation du motif de licenciement.

1 amendement PS

9 décembre Projet sur le conseil de prud'hommes

9 décembre Ensemble des 2 projets adopté.

11 décembre Projet de loi de finances rectificatives pour 1986

(deuxième collectif).

1 amendement du gouvernement.

16 décembre Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre la France et l'URSS. en vue d'éviter la double imposition des revenus (article unique).

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière de lutte contre la fraude douanière entre la France et le Burkina Faso.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière économique et financière entre la France et le Burkina Faso (article unique).

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la coopération en matière de recherche scientifique et technique entre la France et le Burkina Faso.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération culturelle et technique entre la France et le Zimbabwe (article unique).

Projet de loi de finances pour 1987. ensemble (vote bloqué).

17 décembre Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les événements de novembre et décembre 1986. Commission d'enquête de 25 membres.

3 amendements PS, 1 amendement RPR.

Projet de loi sur l'organisation économique en agriculture.

18 décembre **Projet complétant la loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme**; ensemble adopté.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'organisation régionale du tourisme.

1 amendement PC.

19 décembre **Projet de loi sur les procédures de licenciement**; ensemble adopté.

Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social. Ensemble adopté (vote bloqué).

20 décembre **Projet de loi de finances rectificative pour 1986.** Ensemble adopté (vote bloqué).

Projet sur le conseil de prud'hommes, ensemble adopté.

Sources:

Bulletin de l'Assemblée nationale, Secrétariat général de l'Assemblée nationale, numéros 20 à 31.

Bulletin de l'Assemblée nationale, Statistiques 1986, numéro spécial de mars 1987, VIIe et VIIIe législatures.

Recueil des scrutins, Assemblée nationale, année 1986, tome II, scrutins 222 à 554.

3. SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987 (2 avril au 30 juin 1987)

7 avril **Scrutin public à la tribune sur l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement de J. Chirac**, adopté.

9 avril **Projet de loi de programmation militaire**, adopté en première lecture.

4 amendements PC.

10 avril **Projet de loi sur la consultation des populations de Nouvelle-Calédonie**, adopté en première lecture.

1 amendement UDF.

15 avril Projet de loi sur l'épargne

4 amendements FN, 1 amendement PC, 1 amendement du gouvernement.

Amendement de P. Descaves: limitation des P.E.R. aux seuls contribuables français ou aux ressortissants de la C.E.E.

Amendement de P. Descaves: versement supplémentaire de 5000 F par enfant à charge.

Amendement de P. Descaves: déductibilité des revenus des cotisations versées au titre des retraites complémentaires.

Amendement de P. Descaves: abattement supplémentaire de 5000 F par enfant à charge sur les revenus de valeurs mobilières.

adopté en première lecture.

22 avril Projet de loi autorisant la ratification du traité entre la France et le Royaume-Uni concernant la construction et l'exploitation par des sociétés privées concessionnaires d'une liaison fixe transmanche.

article unique adopté en première lecture.

Projet de loi portant approbation de la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche.

adopté en première lecture.

23 avril Projet de loi relevant les peines prévues par le code de la route en vue de renforcer la lutte contre l'alcool au volant.

2 amendements PS, 1 amendement PC, 1 amendement de la commission des lois et UDF.

28 avril Proposition de loi transférant le contentieux des décisions du Conseil de concurrence à la juridiction judiciaire

1 amendement FN, 1 amendement RPR.

Amendement de B. Gollnisch à l'article 2: caractère automatiquement suspensif du recours.

28 avril Projet sur les établissements d'hospitalisation et l'équipement sanitaire.

1 amendement FN.

Question préalable de J.-M. Le Pen

Amendement de F. Bachelot avant l'article 10: alignement des missions du service hospitalier privé sur celles du service public.

adopté en première lecture.

5 mai **Projet de loi, adopté par le Sénat, sur le service public pénitentiaire.**

Adopté en première lecture le 6 mai.

6 mai **Projet de loi sur la consultation des populations de Nouvelle-Calédonie.**

Texte de la commission paritaire; adopté.

7 mai **Projet de loi sur l'exercice de l'autorité parentale.**

2 amendements P.S.

adopté en première lecture.

12 mai **Projet de loi, rejeté par le Sénat, sur la durée et l'aménagement du temps de travail.**

3 amendements PC, 2 amendements PS.

adoption des articles 1 à 5.

20 mai **Projet de loi sur l'emploi des travailleurs handicapés.**

1 amendement joint PS-PC, 1 amendement PS, 1 amendement RPR.

adopté en première lecture.

21 mai **Projet de loi sur le chômage de longue durée.**

Motion de renvoi en commission de J.-M. Le Pen

3 amendements FN.

Amendement de C. Baeckeroot avant l'article 1: publication annuelle par le gouvernement d'une étude sur les mesures fiscales prises à l'étranger ayant une répercussion sur l'emploi.

Amendement de C. Baeckeroot: suppression de la taxe sur les salaires.

Amendement de C. Baeckeroot: suppression de la taxe professionnelle.

adopté en vote bloqué.

25 mai **Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la fonction publique territoriale.**

3 amendements joints PS-PC, 2 amendements PS, 1 amendement PC, 2 amendements de la commission des lois.

adopté en vote bloqué.

26 mai **Scrutin public à la tribune sur la motion de censure sur le projet, rejeté par le Sénat, relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail.**

motion de censure rejetée.

3 juin Projet de loi modifiant les procédures fiscales et douanières.

3 amendements FN, 1 amendement PC, 1 amendement joint UDF-commission des finances.

Amendement de P. Descaves: minoration des pénalités applicables en cas de défaut de déclaration.

Amendement de J.-C. Martinez: suppression de la nécessité pour les personnes physiques d'apporter la preuve de la détention de biens mobiliers.

Amendement de P. Descaves: abrogation, sauf cas de collusion, de la solidarité fiscale du propriétaire du fonds de commerce avec son locataire-gérant.

adopté en vote bloqué.

4 juin Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la ville de Marseille.

2 amendements PS.

adopté dans son ensemble.

4 juin Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social.

3 amendements RPR, 1 amendement joint RPR-PS, 5 amendements UDF, 1 amendement joint UDF-PS, 3 amendements PS, 2 amendements PS-PC, 2 amendements PC.

adopté en vote bloqué le 12 juin.

9 juin Projet de loi sur la durée et l'aménagement du temps de travail. Texte de la commission mixte paritaire.

Adopté dans son ensemble.

10 juin Projet de loi sur les établissements d'hospitalisation et l'équipement sanitaire. Texte de la commission mixte paritaire.

adopté dans son ensemble.

16 juin Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la profession de géomètre-expert. Définition du monopole des géomètres experts.

1 amendement RPR.

17 juin Règlement définitif du budget de 1984 et du budget de 1985.

adopté dans son ensemble.

17 juin Projet, adopté par le Sénat, sur la fonction publique territoriale.

2 amendements RPR.

1 amendement du gouvernement

1 amendement joint PS-PC.

18 juin Proposition de loi organique relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale.

18 juin Projet sur le financement de la sécurité sociale.

Motion de renvoi en commission de J-M Le Pen

2 amendements PS.

4 amendements PC.

adopté en première lecture le 19 juin.

19 juin Projet de loi sur l'emploi des travailleurs handicapés.

Texte de la commission mixte paritaire.

adopté dans son ensemble.

22 juin Proposition de loi sur l'élection des conseillers municipaux en Nouvelle-Calédonie.

Article unique. Adopté en première lecture.

23 juin Projet de loi, adopté par le Sénat, sur le mécénat.

3 amendements PS, 2 amendements PC.

articles 1 et 2 adoptés.

25 juin Projet de loi, adopté par le Sénat, sur certaines situations résultant des évènements d'Afrique du Nord.

1 amendement PC.

adopté dans son ensemble en première lecture.

25 juin Projet de loi, adopté par le Sénat, sur le règlement de l'indemnisation des rapatriés.

1 amendement PC.

adopté dans son ensemble en première lecture.

26 juin Projet de loi, adopté par le Sénat, sur le service national dans la police.

1 amendement P.S.

adopté dans son ensemble en première lecture.

29 juin **Projet autorisant la ratification de la convention européenne pour la répression du terrorisme.**

Projet de loi modifiant le code de la route en vue de renforcer la lutte contre l'alcool au volant.

30 juin **Projet sur le financement de la sécurité sociale.**

Texte de la commission mixte paritaire.
adopté dans son ensemble le 1^{er} juillet.

1 juillet **Projet de loi modifiant les procédures fiscales et douanières**

1 amendement PS.

Projet, adopté par le Sénat, sur l'apprentissage.

1. amendement de Guy Herlory: dérogation aux modalités de contrôle de la formation des apprentis en Alsace et Moselle.

1 amendement FN, 3 amendements PS, 5 amendements PC.

Texte de la commission paritaire adopté dans son ensemble en première lecture le 9 juillet.

3 juillet **Projet de loi, adopté par le Sénat, sur les tribunaux de commerce.**

1 amendement FN.

Amendement de G-P Wagner: compétence des tribunaux de commerce pour les contestations entre employeurs-commerçants et employés-cadres.

3 juillet **Projet de loi sur l'exercice de l'autorité parentale.**

Deuxième lecture.

Projet sur la fonction publique territoriale.

Texte de la commission mixte paritaire.
adopté dans son ensemble.

7 juillet **Projet de loi, adopté par le Sénat, sur le mécénat.**

1 amendement PS.

adopté dans son ensemble en première lecture.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la profession de géomètre-expert.

adopté en première lecture dans son ensemble.

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la définition et la mise en oeuvre de principes d'aménagement.

1 amendement P.C.

Lecture unique-article unique adopté.

8 juillet Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la sécurité civile.

1 amendement de la commission de la défense, 2 amendements de la commission de la production, 1 amendement PC.

Sources:

Bulletin de l'Assemblée nationale, Secrétariat général de l'Assemblée nationale, numéros 32 à 43.

Bulletin de l'Assemblée nationale, Statistiques 1987, numéro spécial de mars 1988, VIII^e Législature,

Recueil des scrutins, Assemblée nationale, année 1987, tome 1, scrutins 555 à 749.

4. PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988 (2 octobre-23 décembre).

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988 (21-23 décembre).

2 octobre Convention entre la France et Djibouti sur le transfèrement des condamnés détenus.

Exception d'irrecevabilité de J-M Le Pen.

Convention entre la France et la République populaire du Congo sur la sécurité sociale.

Exception d'irrecevabilité de J-M Le Pen

6 octobre Projet de loi portant réforme du contentieux administratif

1 amendement du gouvernement, 1 amendement PS.

7 octobre Proposition de résolution portant mise en accusation de C. Nucci devant la Haute Cour de justice

3 amendements PS.

article unique adopté.

8 octobre Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants.

Amendement de F. Bachelot: fixation d'un délai de 30 jours pour les examens auxquels il doit être procédé en cas de cure de désintoxication.

Amendement de F. Bachelot: nouvelle rédaction de l'article 355-16 du code de la santé publique destinée à améliorer les conditions de surveillance de la cure de désintoxication.

Amendement de F. Bachelot: amélioration des conditions de la surveillance médicale.

Amendement de F. Bachelot: fixation d'un délai de 30 jours pour suivre la cure prescrite.

Amendement de F. Bachelot: conditions de placement sous surveillance médicale.

Amendement de F. Bachelot: alourdissement des peines réprimant les infractions concernant les substances vénéneuses.

Amendement de F. Bachelot: nouvelle échelle des peines prévues à l'article L.627 du code de la santé publique comportant notamment la peine de mort pour les trafiquants de drogue.

Demande de suspension de séance de B. Gollnisch

ensemble, modifié par les amendements proposés ou acceptés par le gouvernement, adopté en vote bloqué.

13 octobre Projet de loi de finances pour 1988

Impôt sur le revenu:

Amendement de J-C Martinez: abrogation des dispositions relatives au régime d'imposition de l'indemnité parlementaire.

1 amendement FN, 3 amendements PS, 5 amendements P.C.

Impôt sur les sociétés:

14 octobre 2 amendements PS, 1 amendement PS-PC, 1 amendement PC

15 octobre Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4 amendements PC.

Votes des différents budgets:

22 octobre Budget des anciens combattants

26 octobre Budget de l'industrie et du tourisme

1 amendement PS.

Budget des postes et télécommunications

1 amendement UDF.

28 octobre Budget de l'éducation nationale

1 amendement FN, 1 amendement PS.

Amendement de P. Arrighi: diminution des crédits

4 novembre Budget de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

1 amendement FN, 1 amendement joint PS-PC.

Amendement de J.-P. Schénardi: réduction des crédits.

6 novembre Budget de la culture et de la communication

1 amendement RPR.

10 novembre Budget de la défense

1 amendement PC.

12 novembre Budget de l'économie, des finances et de la privatisation

1 amendement FN, 1 amendement PC.

Amendement de P. Arrighi: Fixation à 4,80% du droit d'enregistrement des cessions de fonds de commerce et de clientèle, quelle qu'en soit la forme juridique.

13 novembre Taxes locales

2 amendements FN, 1 amendement RPR, 1 amendement non-apparenté, 2 amendements PS, 1 amendement PC.

Amendement de P. Arrighi: limitation de l'augmentation de la part d'imposition réclamée par l'Etat pour la gestion des impôts locaux au taux d'augmentation des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Amendement de P. Descaves: suppression de la contrainte par corps lorsque le contribuable contre qui elle s'exerce a des ressources connues.

19 novembre Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la mutualisation de la caisse nationale de crédit agricole.

5 amendements PS, 3 amendements PC, 1 amendement joint PS-PC, 1 amendement de la commission de la production.

Texte de la commission mixte paritaire modifié, premier vote le 21 novembre; adopté dans son ensemble le 1er décembre.

23 novembre Projet portant statut de la Nouvelle-Calédonie

8 amendements FN, aucun autre amendement.

Amendement de R. Holeindre: la Nouvelle-Calédonie fait siens les attributs, drapeau, hymne et devise de la République française.

Amendement de R. Holeindre: compétence de principe de l'Etat.

Amendement de R. Holeindre: extension de la compétence de l'Etat en matière de commerce extérieur.

Amendement de R. Holeindre: suppression de la compétence du conseil exécutif pour fixer le programme annuel d'importation.

Amendement de R. Holeindre: transfert au haut-commissaire du pouvoir de nomination reconnu au conseil exécutif.

Amendement de R. Holeindre: transfert au haut-commissaire des prérogatives du conseil exécutif en matière d'investissement directs étrangers.

Amendement de R. Holeindre: suppression de la participation du conseil exécutif à la négociation des accords intéressant la desserte aérienne et maritime.

Amendement de R. Holeindre: suppression de l'article 67 qui détermine la compétence du congrès quant aux questions concernant les ressources de la zone économique.

Texte de la commission mixte paritaire voté le 19 décembre.

26 novembre Proposition de loi organique portant maintien en activité de certains magistrats.

27 novembre Projet de loi, adopté par le Sénat, sur la promotion des activités physiques et sportives.

1 amendement PC.

30 novembre Projet, adopté par le Sénat, sur les bourses de valeurs.

7 amendements PS.

adopté dans son ensemble en première lecture.

2 décembre Projet de loi, adopté par le Sénat, sur les marchés à terme.

2 amendements R.P.R.

3 décembre Scrutin public à la tribune sur l'approbation de la déclaration de politique générale du gouvernement de J.Chirac.

4 décembre Proposition de loi organique. Obligation pour les députés de déclarer leurs patrimoines et revenus et leurs liens avec toute entreprise ou société.

1 amendement P.C.

Projet de loi portant réforme du contentieux administratif.

Divers articles relatifs au projet de loi de finances rectificative pour 1987

3 amendements PS, 1 amendement PC, 1 amendement UDF, 2 amendements du gouvernement, 1 amendement de la commission des finances.

vote bloqué sur l'ensemble le 8 décembre.

9 décembre Projet de loi sur le placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire.

1 amendement RPR, 4 amendements PS, 3 amendements PC- PS, 1 amendement PC, 1 amendement du gouvernement.

Première lecture-ensemble. Texte de la commission mixte paritaire voté le 20 décembre.

11 décembre Projet portant création de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction.

Projet relatif à la transformation de la Régie nationale des Usines Renault en société anonyme.

Proposition de loi tendant à réprimer la provocation au suicide.

Proposition de loi relative à l'attribution de la qualité d'agent de police judiciaire.

2 amendements PS.

Première lecture-article unique.

14 décembre Projet, adopté par le Sénat, d'amélioration de la décentralisation.

3 amendements P.S.

1 amendement P.C.

16 décembre Projet sur les enseignements artistiques.

17 décembre Projet portant création de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction.

3 amendements FN, 2 amendements PC.

Amendement de J.-P. Schénardi: suppression de l'obligation d'affectation prioritaire d'une fraction de la participation des employeurs aux logements des travailleurs immigrés.

Amendement de J.-P. Schénardi: affectation prioritaire d'une fraction de la participation des employeurs aux logements des salariés français les plus défavorisés.

Amendement de J.-P. Schénardi: réservation des fonds libres en faveur des logements des salariés les plus défavorisés.

Texte de la commission paritaire. ensemble modifié.

18 décembre Projet de loi sur la formation professionnelle

Projet sur la sécurité sociale

Exception d'irrecevabilité de J.-M.Le Pen.

1 amendement FN.

Amendement de G. Herlory: limitation du bénéfice des prestations familiales aux enfants de nationalité française ou ressortissants de la CEE.

1 seul amendement FN.

vote bloqué sur l'ensemble. Texte de la commission mixte paritaire voté le 21 décembre.

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988 (21 au 23 décembre 1987)

21 décembre Proposition de loi sur les opérations de télé-promotion.

1 amendement PC.

Projet sur le développement et la transmission des entreprises.

Texte de la commission mixte paritaire adopté le 23 décembre.

22 décembre Projet sur l'action en justice et l'information des consommateurs
Deuxième lecture. Vote bloqué sur l'ensemble à l'exclusion de tout amendement.

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988 (2 au 23 février 1988)

2 février Projet de loi organique modifiant la loi du 6 novembre 1962 relative à l'élection du président de la République au suffrage universel et le code électoral.

Projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique.

Exception d'irrecevabilité de J.-M. Le Pen

2 amendements FN, 3 amendements PC, 12 amendements PS, 1 amendement joint PC-PS, 5 amendements du gouvernement, 2 amendements UDF, 1 amendement RPR.

Amendement de la commission des lois et de G.-P. Wagner à l'article 2 du projet de loi organique modifiant la loi relative à l'élection du président de la République au suffrage universel et le code électoral: prise en compte, pour l'application du plafond des dépenses, de celles effectuées au moyen de fonds publics qui concourent directement ou indirectement à la promotion du candidat.

Amendement de G.-P. Wagner à l'article 7 du projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique: attribution de l'aide aux partis proportionnellement aux pourcentages des suffrages recueillis au premier tour des élections législatives.

Ensemble du projet relatif à la transparence politique adopté en deuxième lecture le 23 février.

ANNEXE 3. QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

LISTE EXHAUSTIVE DES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT POSEES PAR LE GROUPE PARLEMENTAIRE FN

dressée à partir des données fournies par le *Journal Officiel-Débats parlementaires* et
le *Bulletin de l'Assemblée nationale*

1. SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986 (2 avril-30 juin).

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986 (1er juillet-12 août 1986).

16 avril

P. Sergent à J.-B. Raimond, ministre des affaires étrangères, sur l'attitude du gouvernement au regard de l'intervention américaine en Libye.

R. Holeindre à A. Chalandon, ministre de la justice, sur la libération pour bonne conduite de Frédéric Oriach, militant d'Action directe, et sur les intentions du gouvernement de procéder à une réforme du code pénal afin que les peines prononcées par les tribunaux deviennent réellement exécutoires.

23 avril

J.-C. Martinez à R. Monory, ministre de l'éducation nationale, sur la politique universitaire et l'abrogation prochaine de la loi Savary.

J.-F. Jalkh à P. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, sur l'exclusion de certains ressortissants étrangers du bénéfice de l'allocation parentale d'éducation servie aux familles nombreuses.

30 avril

J.-P. Stirbois à C. Pasqua, ministre de l'intérieur, soulignant la nécessité pour le gouvernement de mettre en oeuvre des moyens substantiels propres à protéger efficacement la population contre les risques de catastrophes nucléaires.

B. Chauvière à A. Madelin, ministre des P et T et du tourisme, demandant des précisions sur le processus de privatisation de la sidérurgie que le gouvernement

compte engager en vue de sauvegarder des unités de production comme Trish-Saint-Léger.

7 mai

R. Spieler à F. Léotard, ministre de la culture et de la communication, sur l'autorisation d'achèvement des 260 colonnes de Buren dans la cour d'honneur du Palais-Royal.

B. Mégret à P. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, sur le refus gouvernemental d'accorder aux citoyens français la priorité en matière d'emploi et d'allocations familiales.

14 mai

J.-M. Le Pen à A. Madelin, ministre des P et T et du tourisme, sur les intentions du gouvernement pour pallier la carence totale des moyens de défense civile en cas d'accident nucléaire civil ou d'attaque nucléaire, chimique ou biologique.

21 mai

J. Peyrat à P. de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, critiquant le contenu de diverses émissions de télévision et souhaitant le changement de personnel.

J.-P. Schénardi à C. Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé des droits de l'homme, sur les conditions d'octroi d'une subvention à l'association S.O.S.-Racisme.

28 mai

Y. Piat à P. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, sur la nécessité de favoriser, grace aux allocations familiales, la natalité parmi les Français.

C. de Chambrun à A. Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, rendant hommage aux harkis et demandant ce que recouvre exactement l'expression "Français-musulmans" en faveur desquels le gouvernement prendrait prochainement des mesures.

4 juin

J. Bompard à C. Pasqua, ministre de l'intérieur, demandant au gouvernement de contrôler l'immigration clandestine en rétablissant le visa.

G. Herlory à A. Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, sur la situation présente de la sidérurgie lorraine, notamment sur la nécessité de soutenir le plan Unimétal.

11 juin

A. Peyron à H. de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan, demandant la réglementation du droit de grève dans les services publics.

B. Gollnisch à B. Bosson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur chargé des collectivités locales critiquant l'extension du stationnement payant.

J. Roussel à J.-B. Raimond, ministre des affaires étrangères, sur la difficile situation de la marine marchande.

18 juin

J.-P. Reveau à J. Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, sur l'octroi de subventions - S.O.S.-Racisme.

J.-F. Jalkh à J. Arthuis demandant un recours préférentiel à la main d'oeuvre française pour Disneyland.

25 juin

E. Frédéric-Dupont à P. de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication, sur les problèmes de stationnement du Musée d'Orsay.

G. Domenech à A. Madelin, ministre de l'industrie, sur la nécessité de préserver l'activité des chantiers navals de La Ciotat.

27 juin

F. Porteu de la Morandière sur l'ouverture de salles au Musée de l'armée sur la guerre d'Algérie.

2. PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987 (2 octobre-20 décembre).

3 octobre

J.-P. Schénardi à Didier Bariani, secrétaire d'état auprès du ministre des affaires étrangères, sur le rétablissement des visas consulaires pour les ressortissants de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

8 octobre

R. Perdomo à A. Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, soulignant la nécessité pour l'Etat de remédier réellement aux difficultés financières de la NORMED (constructions navales)..

15 octobre

B. Mégret à J.-B. Raimond, ministre des affaires étrangères, critiquant les conséquences, notamment sur le marché du travail, de la libre-circulation des travailleurs turcs à l'intérieur de la C.E.E., prévue par des accords entre la Turquie et la C.E.E., et demandant des précisions sur la position du gouvernement sur ce problème.

22 octobre

P. Descaves à C. Pasqua, ministre de l'intérieur, sur la grève dans la fonction publique du 21 octobre 1986, et sur la nécessité pour le gouvernement de prévenir une tentative des syndicats de paralyser totalement les secteurs des transports et de l'énergie.

P. Arrighi à A. Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, demandant au Gouvernement de faire connaître les premiers résultats de son plan pour la marine marchande, et d'organiser prochainement un débat sur la mer.

29 octobre

C. Baeckeroot à B. Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, soulignant la nécessité pour la France de manifester clairement sa solidarité avec ses alliés dans la lutte contre le terrorisme, et de rompre les relations diplomatiques avec la Syrie.

F. Bachelot à A. Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale, critiquant les intentions du gouvernement à l'égard de la sécurité sociale et notamment la diminution des prestations sociales servies aux invalides.

R. Spieler à C. Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé des droits de l'homme, demandant que cessent les atteintes à la liberté d'expression commises à l'encontre des personnes critiquant la politique d'immigration et que le gouvernement supprime les subventions accordées à certaines associations menaçant cette liberté.

5 novembre

J.-P. Reveau à A. Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, sur la liberté d'information à la radion et à la télévision.

12 novembre

R. Holeindre à G. Fontès, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, sur les conditions dans lesquelles le Président de la République d'Afrique du Sud a effectué sa visite en France.

B. Mégret à F. Guillaume, ministre de l'agriculture, sur la mise en cause du pluralisme syndical dans l'agriculture.

19 novembre

J.-M. Le Pen à C. Pasqua, ministre de l'intérieur, sur la politique gouvernementale de lutte contre le terrorisme en France.

26 novembre

P. Arrighi à A. Devaquet, ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur et R. Monory, ministre de l'éducation nationale, sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur et les mouvements constatés parmi les lycéens, les étudiants et les enseignants.

3 décembre

P. Sergent à G. Longuet, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme suppléant le ministre des affaires étrangères, sur la situation des troupes françaises installées au Tchad.

F. Bachelot à M. Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, demandant au Gouvernement de prendre d'urgence des mesures de prévention contre le SIDA.

10 décembre

G.-P. Wagner à A. Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice, demandant au Gouvernement de reprendre certaines propositions du groupe Front national pour réformer la loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat.

R. Holeindre à J. Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, sur les tarifs accordés par la SNCF aux manifestants venus récemment à Paris.

17 décembre

B. Gollnisch à A. Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation du budget sur l'institution prochaine d'un système de facturation des chèques.

J.-M. Le Pen à A. Chalandon, ministre de la justice, critiquant plusieurs aspects de la politique du Gouvernement et demandant au Gouvernement de s'engager à inscrire la discussion du projet de loi portant réforme du code de la nationalité française à l'ordre du jour de la session de printemps.

3. SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987 (2 avril au 30 juin).

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1986-1987 (1er au 9 juillet).

8 avril

P. Descaves à J.-B. Raimond, ministre des affaires étrangères, sur les Français disparus en Algérie en 1962.

Y. Piat à A. Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale, sur la modification des modalités de remboursement des médicaments de confort.

15 avril

R. Holeindre à R. Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, sur les incidents survenus dans l'église de Port-Marly.

J.-C. Martinez à A. Chalandon, ministre de la justice, sur le comportement de certains magistrats.

22 avril

J.-M. Le Pen à F. Léotard, ministre de la culture et de l'information, sur la politique du gouvernement dans le domaine de l'information.

27 avril

M. de Rostolan à C. Pasqua, ministre de l'intérieur, sur la manifestation organisée le 27 février 1987 devant l'ambassade de l'Afrique du Sud.

29 avril

C. Baeckeroot à P. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, demandant que le Parlement soit saisi d'un projet de loi autorisant les entreprises à donner priorité d'emploi aux Français et aux Européens.

6 mai

F. Porteu de la Morandière à G. Longuet, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, sur l'extension de la pornographie, notamment sur le Minitel.

13 mai

F. Bachelot à M. Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, sur la politique de prévention du Sida.

15 mai

E. Frédéric-Dupont à C. Cabana, ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la réforme administrative, sur les limitations de possibilité de stationnement avenue Charles-Floquet dans le 7^e arrondissement à Paris.

20 mai

E. Frédéric-Dupont à A. Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, sur les propos tenus par M. Noir, ministre délégué chargé du commerce extérieur, relatifs au Front national.

22 mai

G. Freulet à A. Carignon, ministre de l'environnement, sur le tracé des TGV Est et Nord.

27 mai

G.-P. Wagnet à A. Chalandon, ministre de la justice, relative à la mission confiée à la commission des sages sur la réforme du code de la nationalité.

3 juin

J. Bompard à A. Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, sur la situation des harkis.

G. Freulet à M. Barzach, ministre délégué chargé de la santé et la famille, sur les récentes mesures gouvernementales destinées au financement de la sécurité sociale.

10 juin

J.-M Le Pen à F. Guillaume, ministre de l'agriculture, sur les mesures que compte prendre le gouvernement en faveur des agriculteurs.

12 juin

F. Porteu de la Morandière à C. Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, relative aux Français disparus en Algérie.

17 juin

J.-P. Schénardi à A. Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale sur la limitation de la couverture sociale à un seul concubin d'un assuré social.

F. Porteu de la Morandière à A. Madelin, ministre de l'industrie, sur les industries métallurgiques et le monopole d'EDF.

24 juin

P. Arrighi à C. Pasqua, ministre de l'intérieur, sur le meurtre du docteur J.-P. Lafay et le terrorisme en Corse.

***4. PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988 (2 octobre au 20 décembre).
PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988 (21 au 23 décembre).***

7 octobre

P. Arrighi à C. Pasqua, ministre de l'intérieur, sur les parrainages de candidatures à l'élection présidentielle et sur les propos de membres du gouvernement à l'égard d'un président de groupe parlementaire.

14 octobre

J.-M. Le Pen à A. Rossinot, ministre chargé des Relations avec le Parlement, sur le rôle et le fonctionnement du Parlement.

21 octobre

J.-M. Le Pen à C. Pasqua, ministre de l'intérieur, sur les dommages causés par la tempête à l'ouest de la France.

G.-P. Wagner à R. Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, sur les incidents survenus à l'aéroport de Roissy.

4 novembre

B. Mégret à A. Giraud, ministre de la défense, sur l'affaire d'exportation de matériels d'armement dite "affaire Luchaire".

12 novembre

J. Peyrat à R. Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, sur l'hospitalisation de Nabib Berri à l'hôpital du Val-de-Grâce et la politique française au Liban.

J.-F. Jalkh à R. Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, sur l'autorisation de séjour accordée à Serge Mitolo et la politique gouvernementale à l'égard de l'immigration.

18 novembre

J.-P. Stirbois à J. Boyon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense sur la situation des usines Dassault et l'embargo sur les livraisons d'armes à la République sud-africaine.

M. de Rostolan à M. Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, sur le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse.

20 novembre

J.-P. Reveau à A. Zeller, ministre délégué chargé de la sécurité sociale, sur les aides aux résidents français des foyers de travailleurs.

25 novembre

P. Arrighi à A. Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, sur les déclarations du ministre de la culture et de la communication relatives aux alliances électorales.

G. Herlory à C. Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, sur les suites du rapport de M. Hannoun relatif au racisme et aux comportements discriminatoires.

27 novembre

J.-P. Reveau à J. Douffiagues, ministre délégué chargé des transports, sur la situation de la société Air Inter.

2 décembre

F. Bachelot à M. Barzach, ministre de la santé, sur le SIDA.

4 décembre

G. Herlory à P. Méhaignerie, ministre de l'équipement, sur la limitation de la vitesse sur les autoroutes.

9 décembre

J.-C. Martinez à C. Pasqua, ministre de l'intérieur, sur la manifestation ayant empêché l'arrerrissage en Martinique du président du Front national.

16 décembre

P. Descaves à R. Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, sur l'exécution des arrêtés d'expulsion.

J.-L. Schénardi à A. Madelin, ministre de l'industrie, sur le report de l'examen du projet de loi réformant le statut de la Régie Renault.

ANNEXE 4

Votes du groupe FN pendant les six premières semaines de la seconde session ordinaire de 1985-1986 (2 avril- 22 mai)

Répartition des votes des 35 députés du groupe FN

Les amendements déposés par le groupe FN sont marqués d'une astérisque

Scrutins	avec le PS-PC	avec le RPR-UDF	abstentions volontaires	non-votants	députés FN seuls	avec le PS-PC-RPR-UDF
no 1 (9.4) confiance	34	1	0	0	0	0
Projet de loi d'habilitation sur les mesures d'ordre économique et social						
no 2 (22.4) exc.irreceva.	27	1	0	7	0	0
no 3 (22.4) quest.préal.	34	1	0	0	0	0
no 4 (24.4) renvoi com.	0	0	35	0	0	0
no 5 (24.4) amend.PC	0	35	0	0	0	0
no 6 (22.4) amend.PC	0	35	0	0	0	0
no 7 (24.4) amend.PC	0	35	0	0	0	0
no 8 (22.4) amend.PC	0	35	0	0	0	0
no 9 (25.4) article 1	0	35	0	0	0	0
no 10 (25.4) amend.PC	0	35	0	0	0	0
*no 11 (25.4) priorité d'emploi aux Français et aux ressortissants CEE amend.FN	0	0	0	0	35	0
no 12 (25.4) amend.PC	0	0	31	4	0	0
no 13 (25.4) amend.PC	0	0	35	0	0	0
no 14 (25.4) amend.PC	0	0	35	0	0	0
no 15 (25.4) amend.PC	0	0	35	0	0	0
no 16 (25.4) amend.PC	0	0	35	0	0	0
no 17 (25.4) amend.PC	0	0	35	0	0	0
no 18 (25.4) amend.gvnt	0	0	35	0	0	0
no 19 (25.4) amend.RPR	0	0	35	0	0	0
no 20 (28.4) amend.PC	0	2	7	26	0	0
no 21 (28.4) amend.PC	0	13	0	22	0	0
*no 22 (28.4) monopole ANPE amend.FN	0	0	0	21	14	0
no 23 (28.4) amend.PC	0	0	6	29		
no 24 (28.4) amend.PC	0	1	0	34	0	0

Scrutins	avec le PS-PC	avec le RPR-UDF	abstentions volontaires	non- votants	députés FN seuls	avec le PS- PC-RPR- UDF
amend.PC no 26 (28.4)	0	9	0	26	0	0
amend.PC *no 27 (28.4) autorisation administrative de licenciement	0	1	9	25	0	0
amend.FN *no 28 (29.4) syndicats élections	0	1	0	23	11	0
amend.PC no 29 (29.4)	0	1	0	26	9	0
amend.PC no 30 (29.4)	0	0	6	29	0	0
amend.gvnt no 31 (29.4)	0	0	18	17	0	0
amend.PC no 32 (29.4)	0	15	0	20		
article 2 no 33 (29.4)	0	0	14	21	0	0
amend.PC no 34 (29.4)	0	0	20	15	0	0
amend.PC no 35 (29.4)	0	26	0	9	0	0
article 3	0	0	25	10	0	0
Nationalisations						
no 36 (5.5)						
amend.PC	0	14	0	21	0	0
no 37 (5.5)						
amend.PC	0	13	0	22	0	0
no 38 (5.5)						
amend.PC	0	18	0	17	0	0
no 39 (5.5)						
amend.PC	0	18	0	17	0	0
no 40 (5.5)						
amend.PC	0	16	0	19	0	0
no 41 (5.5)						
amend.PC	0	20	0	15	0	0
no 42 (5.5)						
amend.PC	0	18	0	17	0	0
no 43 (5.5)						
amend.PC	0	20	0	15	0	0
no 44 (5.5)						
amend.PC	0	18	0	17	0	0
no 45 (5.5)						
amend.PC	0	18	0	17	0	0
no 46 (5.5)						
amend.PC	0	19	0	16	0	0
no 47 (5.5)						
amend.PC	0	19	0	16	0	0
*no 48 (5.5) privatisation de Renault, Sacilor, Usinor						
amend.FN	0	0	1	14	20	0
no 49 (6.5)						
amend.PC	0	19	0	16	0	0
no 50 (6.5)						
amend.PC	0	19	0	16	0	0

Scrutins	avec le PS-PC	avec le RPR-UDF	abstentions volontaires	non-votants	députés FN seuls	avec le PS-PC-RPR-UDF
no 51 (6.5) amend.PC	0	19	0	16	0	0
no 52 (6.5) amend.PC	0	22	0	13	0	0
no 53 (6.5) amend.PC	0	21	0	14	0	0
no 54 (6.5) amend.PC	0	27	0	8	0	0
no 55 (6.5) amend.PC	0	28	0	7	0	0
no 56 (6.5) amend.PC	0	24	0	11	0	0
no 57 (6.5) amend.PC	0	29	0	6	0	0
no 58 (6.5) amend.PC	0	27	0	8	0	0
no 59 (6.5) amend.PC	0	29	0	6	0	0
no 60 (6.5) amend.gvnt	0	8	0	28	0	0
<i>Bruno Chauvière quitte le groupe FN le 7 mai = 34 députés FN.</i>						
no 61 (7.5) amend.PC	0	8	0	26	0	0
no 62 (13.5) amend.PC	0	22	0	12	0	0
*no 63 (13.5) suppression pour le gouvernement de décider du prix des dénationalisations amend.FN	0	0	0	5	29	0
no 64 (13.5) amend.PC	0	1	11	22	0	0
no 65 (13.5) amend.PC	0	10	8	16	0	0
no 66 (13.5) amend.PC	0	1	18	15	0	0
no 67 (13.5) amend.PC	0	1	19	14	0	0
no 68 (13.5) amend.PC	0	2	28	4	0	0
no 69 (16.5) Motion de censure PS		35*				
Projet de loi relatif à l'élection des députés						
Dépôt de motion de censure PS						
no 70 (22.5) demande de suspension	34	0	0	0	0	0
no 71 (22.5) motion de censure PS	33		1			

Source: tableau dressé à partir des données fournies par le *Recueil des scrutins, Assemblée nationale*, année 1986, tome 1 scrutins 1 à 71, pp. 1-183.

ANNEXE 4

**VOTES DU GROUPE PARLEMENTAIRE FN
AU COURS DES SIX PREMIERES SEMAINES DE LA VIII^e LEGISLATURE**

Relevé des scrutins no 1 à no 71, du 2 avril au 22 mai 1986 à partir des données fournies par le Recueil des scrutins, année 1986, tome I, pp. 1-183.

Seconde session ordinaire de 1985-1986 (2 avril-30 juin), troisième session extraordinaire de 1985-1986 (1er juillet-12 août)

Effectifs des groupes parlementaires:

- FN: 35 députés.
- PC: 35 députés.
- PS: 212 députés.
- Divers gauche: 3 députés.
- RPR: 145 députés.
- UDF: 129 députés.
- Divers droite: 14 députés.

Déclaration de politique générale du gouvernement

Scrutin 1. 9 avril

Scrutin public à la tribune sur la déclaration de politique générale du gouvernement J. Chirac.

La confiance est votée.

- FN: contre 34, pour 1 (E. Frédéric-Dupont)
- PC: contre 35
- PS: contre 212
- RPR: pour 155
- UDF: pour 131

Projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social

69 scrutins, du 22 avril au 16 mai 1986.

Scrutin 2. 22 avril

Sur l'exception d'irrecevabilité opposée par P. Joxe au projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.

- FN: pour 27 contre 1 (E. Frédéric-Dupont)
- PC: pour 35
- PS: pour 212
- RPR: contre 153
- UDF: contre 130

Ultérieurement, Y. Briant, P. Ceyrac, B. Chauvierre, J. Peyrat, J.-P. Schenardi, R. Spieler et G.-P. Wagner ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter "pour".

Scrutin 3. 22 avril

Sur la question préalable opposée par P. Joxe au projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

La question préalable n'est pas adoptée.

- FN: pour 34 contre 1 (E. Frédéric-Dupont)
- PC: pour 35
- PS: pour 212
- RPR: contre 153
- UDF: contre 130

Scrutin 4. 24 avril

Sur la motion de renvoi en commission (G. Hage, PC) du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.

- FN: abstentions volontaires 35
- PC: pour 35
- PS: pour 210
- RPR: contre 154
- UDF: contre 130

Scrutin 5. 24 avril

Sur les amendements no 193 et 439 tendant à supprimer l'article 1 du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (habilitation à modifier par ordonnances la législation économique et notamment à abroger le contrôle des prix et à définir un nouveau droit de la concurrence).

Les amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 35
- PC: pour 35
- PS: pour 212
- RPR: contre 154
- UDF: contre 129

Scrutin 6. 24 avril

Sur l'amendement 205 de G. Collomb, PS, à l'article 1er du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

L'amendement, combattu par F. Bachelot, est rejeté par la commission et par E. Balladur. Le groupe socialiste demande un scrutin public. L'amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 35
- PC: pour 35
- PS: pour 211
- RPR: contre 153
- UDF: contre 130

Scrutin 7. 24 avril

Sur l'amendement 216, de G. Collomb, PS, à l'article 1er du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures économiques et sociales.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 35
- PC: pour 35
- PS: pour 211
- RPR: contre 154
- UDF: contre 130

Scrutin 8. 24 avril

Sur l'amendement 217, de G. Collomb, à l'article 1er du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures économiques et sociales.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 35
- PC: pour 35
- PS: pour 211
- RPR: contre 152
- UDF: contre 128

Scrutin 9. 25 avril

Sur l'article 1er du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures économiques et sociales (habilitation à modifier par ordonnances la législation économique et notamment à abroger le contrôle des prix et à définir un nouveau droit de la concurrence).

L'article 1er est adopté.

- FN: abstentions volontaires 35
- PC: contre 35
- PS: contre 212

- RPR: pour 154
- UDF: pour 130

Scrutin 10. 25 avril

Sur l'amendement no 40 de G. Hage, PC, tendant à supprimer l'article 2 du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (habilitation à prendre par ordonnances les mesures nécessaires au développement de l'emploi, notamment des jeunes).

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 35
- PC: pour 35
- PS: pour 208
- RPR: contre 155
- UDF: contre 130

Scrutin 11. 25 avril

Sur l'amendement no 14 de B. Mégret à l'article 2 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (priorité en matière d'emploi aux citoyens français et aux ressortissants de la CEE).

L'amendement 14 de B. Mégret et les membres du groupe Front national tend, après le deuxième alinéa de l'article 2, à insérer l'alinéa suivant:

"1.A Prendre les dispositions nécessaires pour donner aux citoyens français et aux ressortissants de la C.E.E. une priorité en matière d'emploi favorisant, à qualification égale, leur embauche par rapport aux autres résidents étrangers et leur donnant une priorité pour conserver leur emploi en cas de licenciement."

L'amendement, soutenu par Y. Briant, et rejeté par la commission et le gouvernement, est combattu par G. Fuchs.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: pour 35
- PC: contre 35
- PS: contre 209 non-votants 3
- RPR: pour 10 contre 145
- UDF: pour 1 contre 125

Scrutin 12. 25 avril

Sur l'amendement no 46 de G. Hage à l'article 2 du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (fixation à 35 heures par semaine de la durée de travail dans le secteur privé).

Le FN demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: abstentions volontaires 31 non-votants 4

- PC: pour 34 non-votant 1
- PS: abstentions volontaires 2 non-votants 210
- RPR: contre 146 abstentions volontaires 3 non-votants 7
- UDF: contre 130

Scrutin 13. 25 avril

Sur l'amendement no 238 de G. Collomb à l'article 2 du projet de loi (obligation pour le gouvernement de négocier avec les partenaires sociaux les mesures en faveur de l'emploi des jeunes).

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: abstentions volontaires 35
- PC: pour 35
- PS: pour 209
- RPR: contre 155
- UDF: contre 129

Scrutin 14. 25 avril

Sur l'amendement no 239 de G. Collomb à l'article 2 du projet de loi (limitations aux seuls jeunes rencontrant de réelles difficultés d'insertion du bénéfice des mesures prévues à cet article).

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: abstentions volontaires 35
- PC: non-votants 35
- PS: pour 209 non-votants 3
- RPR: contre 153 abstention volontaire 1 non-votants 2
- UDF: contre 130

Scrutin 15. 25 avril

Sur l'amendement no 240 de G. Collomb à l'article 2 du projet de loi (les dispositions favorisant l'embauche des jeunes ne peuvent déroger au SMIC).

Le groupe FN demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: abstentions volontaires 35
- PC: pour 35
- PS: pour 197 non-votants 14 contre 1
- RPR: contre 152 abstentions volontaires 2
- UDF: contre 130

Scrutin 16. 25 avril

Sur l'amendement no 241 de G. Collomb à l'article 2 du projet de loi (définition des formations professionnelles en alternance par référence aux dispositions actuelles du code de travail).

Le groupe FN demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: abstentions volontaires 35
- PC: 1 non-votants 34
- PS: pour 207 non-votants 5
- RPR: contre 154 non-votants 2
- UDF: contre 130

Scrutin 17. 25 avril

Sur l'amendement no 52 de G. Hage à l'article 2 (modification du mode de calcul des cotisations patronales de sécurité sociale).

Le groupe FN demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: abstentions volontaires 35
- PC: pour 35
- PS: non-votants 212
- RPR: contre 154 non-votant 1
- UDF: pour 130

Scrutin 18. 25 avril

Sur l'amendement 443 du gouvernement (fixation au 1er mai 1986 de la date d'effet des mesures d'exonération des charges sociales prévues en faveur de l'emploi des jeunes).

Le groupe FN demande un scrutin public.

L'amendement est adopté.

- FN: abstentions volontaires 35
- PC: non-votants 35
- PS: pour 1 abstentions volontaires 2 non-votants 208
- RPR: pour 155 non-votant 1
- UDF: pour 130

Scrutin 19. 25 avril

Sur l'amendement no 438 de E. Pinte, RPR, à l'article 2 (assouplissement en faveur des mères de famille des limites d'âge prévues à cet article). Les femmes âgées de moins de 25 ans ayant choisi d'avoir un enfant avant d'entrer dans la vie active ne doivent pas être pénalisées par la limite d'âge de 25 ans prévue par le texte.

L'amendement est approuvé par le gouvernement.

Le groupe FN demande un scrutin public.

L'amendement sous-amendé est adopté.

- FN: abstentions volontaires 35
- PC: non-votants 35

- PS: pour 1 abstentions volontaires 3 non-votants 208
- RPR: pour 155 non-votant 1
- UDF: pour 130

Scrutin 20. 28 avril

Sur l'amendement de G. Hage à l'article 2 (mise en oeuvre d'une réforme de la taxe d'apprentissage).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 2 (Bachelot et Holeindre) abstentions volontaires 7 (Briant, Herlory, Le Pen, Porteu de la Morandière, Rostolan, Spieler, Wagner)
- PC: pour 34 non-votant 1 (Hage)
- PS: contre 1 non-votants 2
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Scrutin 21. 28 avril

Sur l'amendement no 55 de J. Roux, PC, à l'article 2 (instauration pour le comité d'entreprise d'un droit de recours suspensif de la procédure de licenciement). Combattu par F. Porteu de la Morandière, le gouvernement et le groupe communiste demandent un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: non-votants 12, contre 13 (Bachelot, Briant, Frédéric-Dupont, Herlory, Holeindre, Le Pen, Porteu de la Morandière, Rostolan, Schénardi, Sergent, Spieler, Stirbois, Wagner)
- PC: pour 35
- PS: non-votants 212RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: pour 2 contre 128

Scrutin 22. 28 avril

Sur l'amendement de F. Bachelot à l'article 2 (suppression du monopole de l'ANPE en matière de formation, de recherche et d'offre d'emploi).

L'amendement no 18 de F. Bachelot et les membres du groupe FN complète le quatrième alinéa de l'article 2 par les mots "et prendre toutes dispositions destinées à supprimer le monopole dont dispose l'Agence Nationale pour l'Emploi en matière de formation, de recherche et d'offre d'emploi".

soutenu par Y. Briant, rejeté par la commission et le gouvernement. Le groupe FN demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: non-votants 21 pour 14 (Bachelot, Briant, Descaves, Freulet, Herlory, Holeindre, Le Pen, Porteu de la Morandière, Rostolan, Schénardi, Sergent, Spieler, Stirbois, Wagner)
- PC: contre 35

- PS: contre 211 non-votant 1
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 113 non-votants 17

Scrutin 23. 28 avril

Sur l'amendement no 250 de G. Collomb à l'article 2 (suppression des dispositions visant à faciliter le recours au travail à durée déterminée, au travail temporaire et au travail à temps partiel).

Le gouvernement demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 1 (Frédéric-Dupont) non-votants 34
- PC: pour 35
- PS: contre 6 abstention volontaire 1
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Scrutin 24. 28 avril

Sur l'amendement 60 de A. Bocquet à l'article 2 (remplacement des dispositions visant à faciliter le recours au travail à durée déterminée et au travail temporaire ou à temps partiel par le rappel de la nécessité d'améliorer les protections et garanties sociales des salariés)

- FN: contre 1 (Frédéric-Dupont) non-votants 34
- PC: pour 35
- PS: contre 6 abstention volontaire 1 non-votants 205
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Scrutin 25. 28 avril.

Sur l'amendement no 63 de E. Hoarau à l'article 2 (exclusion du secteur de la santé des dispositions visant à faciliter le recours au travail à durée déterminée et au travail temporaire ou à temps partiel).

Rejeté par la Commission et le gouvernement.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 9 non-votants 26
- PC: pour 35
- PS: contre 3 non-votants 209
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 128 non-votants 2

Les 9 contre du FN: Y. Briant, G. Herlory, R. Holeindre, B. Mégret, R. Perdomo, F. Porteu de la Morandière, J.-P. Schenardi, R. Spieler et G.-P. Wagner.

Scrutin 26. 28 avril

Sur l'amendement no 252 de G. Collomb à l'article 2 (limitation de la possibilité d'assouplir les dispositions relatives au travail à durée déterminée et au travail temporaire ou à temps partiel par le respect des accords collectifs en vigueur et des droits des salariés).

Rejeté par la commission et le gouvernement. Le groupe socialiste demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas accepté.

- FN: contre 1 (C. de Chambrun), abstentions volontaires 9, non-votants 9.
- PC: non-votants 35
- PS: pour 212
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 9 abstentions volontaires du FN: Y. Briant, G. Herlory, R. Holeindre, J.-M. Le Pen, B. Mégret, R. Perdomo, J.-P. Schenardi, R. Spieler et G.-P. Wagner.

Scrutin 27. 29 avril

Sur l'amendement rectifié de F. Bachelot à l'article 2 (suppression de l'autorisation administrative préalable de licenciement):

"1 bis - prendre toutes dispositions à l'effet de garantir par ailleurs la liberté de gestion des entreprises en prenant les mesures nécessaires pour leur permettre de maîtriser leurs effectifs. Il supprimera l'autorisation préalable d'embauche et de licenciement."

Soutenu par B. Mégret, rejeté par la commission et le gouvernement, le groupe FN demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: pour 11 contre 1 non-votants 3
- PC: contre 35
- PS: contre 212
- RPR: contre 155 non-votant 1 (Chaban-Delmas)
- UDF: contre 128 abstention volontaire 1 (Giscard d'Estaing)

Les 11 pour du FN: P. Arrighi, F. Bachelot, D. Chaboche, G. Herlory, R. Holeindre, G. Le Jaouen, B. Mégret, F. Porteu de la Morandière, J. Roussel, R. Spieler et J.-P. Stirbois.

Contre: J.-F. Jalkh qui a fait ultérieurement savoir qu'il avait voulu voter "pour".

Scrutin 28. 29 avril

Sur l'amendement no 20 de F. Bachelot à l'article 2 (modification des critères de représentativité des syndicats au sein de l'entreprise lors des élections professionnelles).

" 3 bis - prendre, pour assurer aux salariés une plus grande liberté en matière de représentation du personnel dans les entreprises, les dispositions nécessaires pour

rendre possible toutes les candidatures au premier tour des élections professionnelles. Il pourra procéder également à une révision des critères de représentativité des syndicats en la fondant sur les seuls résultats obtenus par les organisations de salariés au premier tour des élections professionnelles."

Rejeté par la commission et le gouvernement, le groupe FN demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: pour 9 non-votants 26
- PC: contre 33 non-votants 2
- PS: contre 212
- RPR: contre 152 abstentions volontaires 3 non-votant 1 (Chaban-Delmas)
- UDF: contre 129 non-votant 1

Les 9 pour du FN: P. Arrighi, F. Bachelot, D. Chaboche, R. Holeindre, B. Mégret, F. Porteu de la Morandière, J. Roussel, R. Spieler et J.-P. Stirbois.

Scrutin 29. 29 avril

Sur l'amendement 302 de G. Collomb à l'article 2 (suppression de l'alinéa prévoyant la modification des dispositions du code de travail relatives à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail).

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: abstentions volontaires 6 non-votants 29
- PC: pour 35
- PS: pour 209 contre 3
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: pour 1 contre 129

Les 6 abstentions volontaires du FN: P. Arrighi, F. Bachelot, C. Baeckeroot, B. Mégret, F. Porteu de la Morandière et R. Spieler.

Scrutin 30. 29 avril

Sur l'amendement no 444 rectifié du gouvernement à l'article 2 (fixation de la durée et de la portée des exonérations consenties aux entreprises créant des emplois dans les zones où la situation de l'emploi est particulièrement grave).

L'amendement est adopté.

- FN: abstentions volontaires 18 non-votants 17
- PC: contre 35
- PS: contre 211 non-votant 1 (Deferre)
- RPR: pour 153 non-votant 1 (Chaban-Delmas)
- UDF: pour 129 non-votant 1 (Roatta)

Les 17 non-votants du FN sont: C. Baeckeroot, J. Bompard, P. Ceyrac, C. de Chambrun, B. Chauvierre, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, R.

Holeindre, G. Le Jaouen, R. Perdomo, Y. Piat, J.-P. Reveau, J. Roussel, J.-P. Schenardi, P. Sirgue et J.-P. Stirbois.

Scrutin 31. 29 avril

Sur l'amendement no 73 de G. Marchais à l'article 2 (création à la charge des employeurs d'un fonds de garantie des cotisations sociales).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 15 non-votants 20
- PC: pour 35
- PS: contre 5 non-votants 207
- RPR: pour 1 contre 154
- UDF: contre 129 non-votant 1

Les 15 non-votants du FN: P. Arrighi, F. Bachelot, Y. Briant, P. Descaves, E. Frédéric-Dupont, G. Freulet, J.-F. Jalkh, J.-C. Martinez, B. Mégret, J. Peyrat, A. Peyron, M. de Rostolan, P. Sergent, R. Spieler et G.-P. Wagner.

Scrutin 32. 29 avril

Sur l'article 2 et l'amendement du gouvernement (habilitation à prendre par ordonnances les mesures nécessaires au développement de l'emploi, notamment des jeunes).

L'article 2 est adopté.

- FN: abstentions volontaires 14 non-votants 21
- PC: contre 35
- PS: pour 4 contre 208
- RPR: pour 154 non-votants 2
- UDF: pour 129 non-votant 1

Les 14 abstentions volontaires du FN: P. Arrighi, Y. Briant, P. Descaves, G. Freulet, G. Herlory, J.-F. Jalkh, G. Le Jaouen, J.-C. Martinez, B. Mégret, A. Peyron, F. Porteu de la Morandière, M. de Rostolan, P. Sergent et R. Spieler.

Scrutin 33. 29 avril

Sur l'amendement no 80 de G. Hage tendant à supprimer l'article 3 (habilitation à prendre par ordonnances les mesures nécessaires au développement de la participation des salariés à l'entreprise).

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: abstentions volontaires 20 non-votants 15
- PC: pour 32 non-votants 3
- PS: pour 209 non-votants 3
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 129 non-votant 1

Les 15 non-votants du FN: J. Bompard, C. de Chambrun, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, R. Holeindre, J.-M. Le Pen, J. Peyrat, Y. Piat, J.-P. Reveau, M. de Rostolan, J. Roussel, J.-P. Schenardi, P. Sirgue et J.-P. Stirbois.

Scrutin 34. 29 avril

Sur l'amendement de G. Collomb à l'article 3 (extension aux travailleurs étrangers des droits accordés aux travailleurs français en matière de participation).

J.-F. Jalkh intervient contre l'amendement. Le groupe socialiste demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 26 non-votants 9
- PC: pour 35
- PS: pour 211 non-votant 1
- RPR: contre 154 non-votants 2
- UDF: contre 129 abstention volontaire 1

Les 9 non-votants du FN: P. Arrighi, J. Bompard, P. Ceyrac, C. de Chambrun, B. Chauvière, G. Domenech, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez et J.-P. Stirbois.

Scrutin 35. 29 avril

Sur l'article 3 (habilitation à prendre par ordonnances les mesures nécessaires au développement de la participation des salariés aux entreprises).

L'article 3 est adopté.

- FN: abstentions volontaires 25 non-votants 10
- PC: pour 2 contre 33
- PS: contre 212
- RPR: pour 154 non-votants 2
- UDF: pour 130

Les 10 non-votants du FN: P. Arrighi, J. Bompard, P. Ceyrac, C. de Chambrun, B. Chauvière, G. Domenech, B. Gollnisch, J.-C. Martinez, J.-P. Reveau et J.-P. Stirbois.

Scrutin 36. 5 mai

Sur les amendements 85 de P. Chomat et 332 de G. Collomb tendant à supprimer l'article 4 (transfert au secteur privé d'entreprises du secteur public - Havas, société nationale des pétroles d'Aquitaine, Banque de France, grandes banques, organisation du crédit, assurances, actionnariat du personnel dans les banques nationales et les assurances, transfert du contrôle majoritaire de l'Etat dans les machines Bull, la Compagnie générale de constructions téléphoniques, Matra et la Compagnie financière du Crédit Commercial de France).

Combattus par Y. Briant, les amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 14 non-votants 21
- PC: pour 35

- PS: pour 211 contre 1
- RPR: contre 155 non-votant 1 (Chaban-Delmas)
- UDF: contre 127 non-votants 3

Les 14 contre du FN: Y. Briant, P. Descaves, G. Freulet, G. Herlory, R. Holeindre, J.-F. Jalkh, G. Le Jaouen, B. Mégret, R. Perdomo, F. Porteu de la Morandière, J.-P. Schenardi, P. Sergent, R. Spieler et G.-P. Wagner.

Scrutin 37. 5 mai

Sur le sous-amendement 580 de G. Collomb à l'amendement 446 du gouvernement à l'article 4 (exclusion du champ de la dénationalisation des entreprises publiques qui gèrent un service public ou constituent un monopole de fait).

Le groupe socialiste demande un vote public.

Le sous-amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 13 non-votants 22
- PC: pour 35
- PS: pour 212
- RPR: contre 154 non-votants 2 (Chaban, Houssin)
- UDF: contre 130

Les 13 contre du FN: Y. Briant, P. Descaves, G. Freulet, R. Holeindre, J.-F. Jalkh, G. Le Jaouen, B. Mégret, R. Perdomo, F. Porteu de la Morandière, J.-P. Schenardi, P. Sergent, R. Spieler et G.-P. Wagner.

Scrutin 38. 5 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb, G. Hage et le PC sur l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de l'Agence Havas).

Le groupe communiste demande un scrutin public,

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 18 non-votants 17
- PC: pour 35
- PS: pour 210 non-votants 2
- RPR: contre 155 non-votant 1 (Chaban-Delmas)
- UDF: contre 130

Les 17 non-votants du FN: P. Arrighi, F. Bachelot, C. Baeckeroot, D. Chaboche, C. de Chambrun, B. Chauvierre, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, J. Peyrat, A. Peyron, Y. Piat, J.-P. Reveau, J. Roussel, P. Sirgue.

Scrutin 39. 5 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de la dénationalisation de la Compagnie Saint-Gobain).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas acceptés.

- FN: contre 18 non-votants 17
- PC: pour 35
- PS: pour 210 non-votants 2
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 17 non-votants du FN: P. Arrighi, F. Bachelot, C. Baeckeroot, D. Chaboche, B. Chauvierre, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, J. Peyrat, A. Peyron, Y. Piat, J. Roussel, P. Sergent, P. Sirgue et G.-P. Wagner.

Scrutin 40. 5 mai.

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de la dénationalisation des Machines Bull).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas acceptés.

- FN: contre 16 non-votants 19
- PC: pour 35
- PS: pour 210 non-votants 2
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 16 contre du FN: J. Bompard, Y. Briant, C. de Chambrun, P. Descaves, G. Freulet, G. Herlory, R.Holeindre, J.-F. Jalkh, G. Le Jaouen, B. Mégret, R. Perdomo, F. Porteu de la Morandière, M. de Rostolan, J.-P. Schenardi, R. Spieler et J.-P. Stirbois.

Scrutin 41. 5 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de la dénationalisation de la Compagnie Générale d'électricité).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 20 non-votants 15
- PC: pour 35
- PS: pour 210 non-votants 2
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 15 non-votants du FN: P. Arrighi, F. Bachelot, C. Baeckeroot, D. Chaboche, B. Chauvière, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, J. Peyrat, A. Peyron, Y. Piat, J. Roussel, P. Sergent et P. Sirgue.

Scrutin 42. 5 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de la Compagnie générale de constructions téléphoniques).

Le groupe RPR et le groupe communiste demandent un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 18 non-votants 17
- PC: pour 35
- PS: pour 211 contre 1
- RPR: contre 154 abstention volontaire 1
- UDF: contre 130

Les 17 non-votants du FN: P. Arrighi, C. Baeckeroot, J. Bompard, P. Ceyrac, D. Chaboche, C. de Chambrun, B. Chauvierre, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, G. Le Jaouen, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, J. Peyrat, A. Peyron, Y. Piat, J. Roussel et P. Sirgue.

Scrutin 43. 5 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de Péchiney).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas acceptés.

- FN: contre 20 non-votants 15
- PC: pour 35
- PS: pour 212
- RPR: contre 154 non-votants 2
- UDF: contre 130

Les 15 non-votants du FN: P. Arrighi, C. Baeckeroot, J. Bompard, D. Chaboche, B. Chauvierre, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, G. Le Jaouen, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, J. Peyrat, A. Peyron, Y. Piat, J. Roussel et P. Sirgue.

Scrutin 44. 5 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de Rhône-Poulenc SA).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 18 non-votants 17
- PC: pour 34 non-votant 1
- PS: pour 211 non-votant 1
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 17 non-votants du FN: P. Arrighi, C. Baeckeroot, J. Bompard, P. Ceyrac, D. Chaboche, B. Chauvière, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, G. Le Jaouen, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, J. Peyrat, A. Peyron, Y. Piat, J. Roussel et P. Sirgue.

Scrutin 45. 5 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de Matra).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas acceptés.

- FN: contre 18 non-votants 17
- PC: pour 35
- PS: pour 212
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 17 non-votants du FN: P. Arrighi, C. Baeckeroot, J. Bompard, Y. Briant, D. Chaboche, B. Chauvierre, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, G. Le Jaouen, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, J. Peyrat, A. Peyron, Y. Piat, J. Roussel et J.-P. Stirbois.

Scrutin 46. 5 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation d'Elf-Aquitaine).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 19 non-votants 16
- PC: pour 35
- PS: pour 211 contre 1
- RPR contre 155 non-votant 1
- UDF contre 129 non-votant 1

Les 16 non-votants du FN: P. Arrighi, C. Baeckeroot, J. Bompard, D. Chaboche, B. Chauvierre, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, G. Le Jaouen, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, J. Peyrat, A. Peyron, Y. Piat, J. Roussel et J.-P. Stirbois.

Scrutin 47. 5 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de Thomson).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 19 non-votants 16
- PC: pour 35

- PS: pour 212
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 16 non-votants du FN: P. Arrighi, C. Baeckeroot, J. Bompard, D. Chaboche, B. Chauvière, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, G. Le Jaouen, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, J. Peyrat, A. Peyron, Y. Piat, J. Roussel et J.-P. Stirbois.

Scrutin 48. 5 mai

Sur le sous-amendement no 594 corrigé de B. Mégret à l'amendement du gouvernement à l'article 4 (inclusion dans le champ de la privatisation de Renault, Sacilor et Usinor).

Le groupe RPR, le groupe socialiste et le groupe FN demandent un scrutin public.

Le sous-amendement n'est pas adopté.

- FN: pour 20 abstention volontaire 1 (Herlory) non-votants 14
- PC: contre 35
- PS: pour 5 contre 207
- RPR: contre 148 abstention volontaire 1 (Labbé)
- UDF: contre 130

Les 14 non-votants du FN: P. Arrighi, C. Baeckeroot, D. Chaboche, B. Chauvière, G. Domenech, B. Gollnisch, G. Le Jaouen, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, J. Peyrat, A. Peyron, Y. Piat, J. Roussel et J.-P. Stirbois.

Scrutin 49. 6 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de l'Union des assurances de Paris-Capitalisation).

Le groupe socialiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 18 non-votants 17
- PC: pour 35
- PS: pour 210 non-votants 2
- RPR: pour 1 contre 154 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 17 non-votants du FN: P. Arrighi, F. Bachelot, C. Baeckeroot, J. Bompard, P. Ceyrac, C. de Chambrun, B. Chauvière, G. Domenech, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, R. Perdomo, A. Peyron, F. Porteu de la Morandière, J.-P. Reveau, J.-P. Schenardi, J.-P. Stirbois.

Scrutin 50. 5 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de la Mutuelle générale française-accidents).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 19 non-votants 16
- PC: pour 29
- PS: pour 207 non-votants 5
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 16 non-votants du FN: P. Arrighi, F. Bachelot, C. Baeckeroot, J. Bompard, P. Ceyrac, B. Chauvière, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, J. Peyrat, A. Peyron, F. Porteu de la Morandière, J.-P. Reveau et J.-P. Stirbois.

Scrutin 51. 6 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ des dénationalisations de la Société centrale du Groupe Union des Assurances de Paris).

Le groupe RPR demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 19 non-votants 16
- PC: pour 33 non-votants 2
- PS: pour 210 contre 1
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 16 non-votants du FN: P. Arrighi, F. Bachelot, C. Baeckeroot, J. Bompard, Y. Briant, P. Ceyrac, B. Chauvière, G. Domenech, G. Freulet, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, A. Peyron, F. Porteu de la Morandière, J.-P. Reveau et J.-P. Stirbois.

Scrutin 52. 6 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de la Banque Chaix).

Le groupe RPR demande un scrutin public. P. Descaves intervient.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 22 non-votants 13
- PC: pour 35
- PS: pour 211 non-votant 1 (Deferre)
- RPR: contre 155 non-votant 1 (Chaban-Delmas)
- UDF: pour 4 contre 126

Les 13 non-votants du FN: F. Bachelot, C. Baeckeroot, J. Bompard, P. Ceyrac, B. Chauvière, G. Domenech, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, A. Peyron, F. Porteu de la Morandière, J.-P. Schenardi, J.-P. Stirbois.

Scrutin 53. 6 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de la banque Indosuez).

Le groupe communiste demande un scrutin public. Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 21 non-votants 14
- PC: pour 35
- PS: pour 212
- RPR: contre 154
- UDF: contre 119

Les 14 non-votants du FN: F. Bachelot, C. Baeckeroot, J. Bompard, P. Ceyrac, B. Chauvière, G. Domenech, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, A. Peyron, F. Porteu de la Morandière, J.-P. Reveau et J.-P. Stirbois.

Scrutin 54. 6 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de la Banque Nationale de Paris).

Les groupes socialistes et communistes demandent un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 27 non-votants 8
- PC: pour 35
- PS: pour 212
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 128 abstention volontaire 1 non-votant 1

Les 8 non-votants du FN: P. Arrighi, C. Baeckeroot, B. Chauvière, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen, F. Porteu de la Morandière et G.-P. Wagner.

Scrutin 55. 6 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation de la banque Paribas).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 28 non-votants 7
- PC: pour 35
- PS: pour 210 contre 2
- RPR: contre 154 abstention volontaire 1
- UDF: contre 129 non-votant 1

Les 7 non-votants du FN: C. Baeckeroot, P. Ceyrac, B. Chauvière, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen, F. Porteu de la Morandière.

Scrutin 56. 6 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation du Crédit commercial de France).

Le groupe socialiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas adoptés.

- FN: contre 24 non-votants 11
- PC: pour 35
- PS: pour 212
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 11 non-votants du FN: F. Bachelot, C. Baeckeroot, B. Chauvière, E. Frédéric-Dupont, G. Freulet, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen, F. Porteu de la Morandière, J.-P. Reveau, R. Spieler, G.-P. Wagner.

Scrutin 57. 6 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de dénationalisation du Crédit Lyonnais).

F. Bachelot intervient contre eux.

Les groupes socialistes et communistes demandent un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas acceptés.

- FN: contre 29 non-votants 6
- PC: pour 35
- PS: pour 211 non-votant 1
- RPR: contre 154 non-votants 2
- UDF: contre 130

Les 6 non-votants du FN: C. Baeckeroot, B. Chauvière, E. Frédéric-Dupont, J.-M. Le Pen, F. Porteu de la Morandière et M. de Rostolan.

Scrutin 58. 6 mai

Sur les sous-amendements de G. Hage et G. Collomb à l'article 4 (exclusion du champ de la dénationalisation de la Société Générale).

Les groupes socialistes et communistes demandent un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas acceptés.

- FN: contre 27 non-votants 8
- PC: pour 35
- PS: pour 210 non-votants 2
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 129 non-votant 1

Les 8 non-votants du FN: C. Baeckeroot, P. Ceyrac, B. Chauvière, E. Frédéric-Dupont, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen, R. Perdomo, F. Porteu de la Morandière.

Scrutin 59. 6 mai

Sur les sous-amendements de G. Collomb et G. Hage à l'article 4 (exclusion du champ de la dénationalisation de la Compagnie financière de Paribas).

Le groupe socialiste demande un scrutin public.

Les sous-amendements ne sont pas acceptés.

- FN: contre 29 non-votants 6
- PC: pour 34 non-votant 1
- PS: pour 210 non-votants 2
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 130

Les 6 non-votants du FN: C. Baeckeroot, P. Ceyrac, D. Chaboche, B. Chauvière, J.-M. Le Pen et F. Porteu de la Morandière.

Scrutin 60. 6 mai

Sur l'amendement du gouvernement à l'article 4 (nouvelle rédaction de cet article comportant en annexe la liste des entreprises soumises à la dénationalisation).

Les groupes socialistes et communistes demandent un scrutin public sur l'amendement.

L'amendement est adopté.

- FN: pour 30 non-votants 5
- PC: contre 35
- PS: contre 211 non-votant 1
- RPR: pour 155 non-votant 1
- UDF: pour 128 contre 2

Les 5 non-votants du FN: C. Baeckeroot, B. Chauvière, B. Gollnisch, J.-M. Le Pen et F. Porteu de la Morandière.

Bruno Chauvière quitte le groupe FN le 7 mai. Le groupe est de 34.

Scrutin 61. 7 mai

Sur l'amendement de R. Douyère, PS, après l'article 4 (toute dénationalisation d'un établissement de crédit ne pourra se faire que par augmentation de capital).

Le groupe RPR demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 8 non-votants 26
- PC: non-votants 35
- PS: pour 207 non-votants 4
- RPR: contre 154 non-votants 2
- UDF: contre 131

Les 8 contre du FN: F. Bachelot, G. Domenech, G. Herlory, J.-F. Jalkh, G. Le Jaouen, B. Mégret, A. Peyron, J.-P. Reveau.

Scrutin 62. 13 mai

Sur l'amendement de P. Chomat, PC, tendant à supprimer l'article 5 (modalités de transfert au secteur privé des entreprises soumises à dénationalisation).

Le groupe communiste demande un scrutin public.

L'amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 22 non-votants 12
- PC: pour 34 non-votant 1
- PS: pour 211
- RPR: contre 150 non-votants 6
- UDF: contre 131

Les 12 non-votants du FN: C. Baeckeroot, J. Bompard, C. de Chambrun, G. Domenech, J.-M. Le Pen, J.-C. Martinez, A. Peyron, J.-P. Reveau, M. de Rostolan, J. Roussel, P. Sirgue et J.-P. Stirbois.

Scrutin 63. 13 mai

Sur le sous-amendement de Y. Briant à l'amendement 447 du gouvernement à l'article 5 (suppression de la disposition permettant au gouvernement de déterminer les prix d'offre des entreprises dénationalisées).

Le sous-amendement no 607 de Y. Briant et les membres du groupe FN tend à supprimer les mots "et de détermination du prix d'offre".

Le groupe RPR demande un scrutin public.

Le sous-amendement n'est pas adopté.

- FN: pour 29 non-votants 5
- PC: non-votants 35
- PS: contre 35 non-votants 176
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 131

Les 5 non-votants du FN: D. Chaboche, G. Domenech, J.-C. Martinez, A. Peyron, J.-P. Reveau.

Scrutin 64. 13 mai

Sur le sous-amendement de G. Collomb à l'article 5 (constitution d'une commission administrative nationale d'évaluation).

Le groupe socialiste demande un scrutin public.

Le sous-amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 1 abstention volontaire 1 non-votants 2 contre 1 (Frédéric-Dupont) PC: non-votants 35

- PS: pour 209 non-votants 2
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: pour 1 contre 129 non-votant 1

abstentions volontaires 11: P. Arrighi, F. Bachelot, C. de Chambrun, P. Descaves, B. Gollnisch, G. Herlory, J.-F. Jalkh, G. Le Jaouen, B. Mégret, P. Sergent et G.-P. Wagner.

Scrutin 65. 13 mai

Sur le sous-amendement de G. Collomb à l'article 5 (délais de fixation par la commission d'évaluation de la valeur d'échange des actions des entreprises dénationalisées).

Le groupe socialiste demande un scrutin public.

Le sous-amendement n'est pas accepté.

- FN: contre 10 abstentions volontaires 8 non-votants 16
- PC: non-votants 35
- PS: pour 210 non-votant 1
- RPR: contre 155 non-votant 1
- UDF: contre 131

Contre 10: P. Descaves, E. Frédéric-Dupont, G. Freulet, G. Herlory, R. Holeindre, B. Mégret, R. Perdomo, J.-P. Schénardi, P. Sergent, G.-P. Wagner.

Abstentions volontaires: P. Arrighi, F. Bachelot, B. Gollnisch, J.-F. Jalkh, J.-M. Le Pen, J. Peyrat, A. Peyron, J.-P. Reveau.

Scrutin 66. 13 mai

Sous-amendement de G. Collomb à l'article 5 (nécessité de l'avis des commissaires aux comptes des entreprises concernées).

Le groupe socialiste demande un scrutin public.

Le sous-amendement n'est pas adopté.

- FN: contre 1 (Frédéric-Dupont) abstentions volontaires 18 non-votants 15
PC: non-votants 35
- PS: pour 210 non-votant 1
- RPR: contre 154 non-votants 2
- UDF: contre 131

Non-votants: P. Arrighi, C. Baeckeroot, J. Bompard, P. Ceyrac, D. Chaboche, C. de Chambrun, G. Domeneg, G. Le Jaouen, J.-C. Martinez, Y. Piat, F. Porteu de la Morandière, M. de Rostolan, J. Roussel, P. Sirgue et J.-P. Stirbois.

Scrutin 67. 13 mai

Sur le sous-amendement de G. Collomb à l'article 5 (soumission du prix d'évaluation à l'approbation de la Cour des comptes).

Le groupe socialiste demande un scrutin public.

Le sous-amendement n'est pas accepté.

- FN: contre 1 (Frédéric-Dupont) abstentions volontaires 19 non-votants 14
PC: non-votants 35
- PS: pour 209 contre 1 (Cresson) non-votant 1
- RPR: contre 155 non-votant 1 (Chaban-Delmas)
- UDF: pour 1 contre 129 abstention volontaire 1

Non-votants: C. Baeckeroot, J. Bompard, P. Ceyrac, D. Chaboche, C. de Chambrun, G. Domenech, G. Le Jaouen, J.-C. Martinez, Y. Piat, F. Porteu de la Morandière, M. de Rostolan, J. Roussel, P. Sirgue et J.-P. Stirbois.

Scrutin 68. 13 mai

Sur le sous-amendement de G. Collomb à l'article 5 (détermination de la valeur de l'actif net des banques soumises à dénationalisation).

Le groupe socialiste demande un scrutin public.

Le sous-amendement n'est pas accepté.

- FN: contre 2 (Briant, Frédéric-Dupont) abstentions volontaires 28 non-votants 4 PC: non-votants 35
- PS: pour 205 non-votants 6
- RPR: contre 153 non-votants 3
- UDF: contre 131

Non-votants 4: C. Baeckeroot, P. Ceyrac, J.-C. Martinez et P. Sirgue.

Scrutin 69. 16 mai

Scrutin public à la tribune sur la motion de censure déposée par P. Joxe et 125 de ses collègues en application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution au cours de la discussion du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (première lecture).

J. Chirac fait savoir que, conformément à l'article 49, alinéa 3, de la constitution, il engage la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi dans ses articles:

- 1,2,3 et 4, tels que votés par l'Assemblée;
- 5 à 8, modifiés par les amendements no 447,448 rectifié et 449 du gouvernement ainsi que 425 et 426 de la commission des lois.

Le 14 mai, P. Joxe et 125 de ses collègues du groupe socialiste déposent une motion de censure.

La discussion de la motion de censure se déroule le 15 mai.

POSITION DU FRONT NATIONAL:

B. Mégret se déclare déçu par l'ensemble des problèmes majeurs comme la natalité, l'immigration ou la sécurité.

Le projet de loi ne conduit pas à la rupture avec le socialisme. Sans contester ses objectifs, B. Mégret juge le premier ministre bien hésitant dans les moyens. Il regrette

le rejet de tous les amendements constructifs présentés par le FN pour amorcer cette rupture: suppression du monopole syndical, suppression du monopole de l'ANPE, privatisation de Renault, Usinor, Sacilor, priorité d'emploi aux Français.

Le groupe FN ne votera pas la censure mais afin d'éviter que cette absence de vote ne soit interprétée comme un soutien, il quittera, immédiatement et au grand complet, l'hémicycle.

Le vote sur la motion de censure intervient le 16 mai.

La majorité requise étant de 289 voix, et 251 députés ayant voté pour, la motion de censure n'est pas adoptée. Le projet de loi est donc considéré comme adopté.

- FN: abstentions 35
- PC: pour 35
- PS: pour 212

Non inscrits pour 4

Projet de loi relatif à l'élection des députés et autorisant le gouvernement à délimiter par ordonnances les circonscriptions électorales.

Scrutin 70. 20 mai

Demande de suspension de séance présentée par G. Ducloux, PC. La demande n'est pas adoptée.

- FN: pour 34
- PC: pour 35
- PS: pour 212
- RPR: contre 156
- UDF: contre 130

Scrutin 71. 22 mai

Scrutin public à la tribune sur la motion de censure déposée par P. Joxe et 86 de ses collègues au cours de la discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés (article 49 alinéa 3).

P. Arrighi conteste l'urgence du projet de loi, jugeant cette hâte suspecte et dérisoire face aux problèmes qui se posent au pays. Sur le fond du texte, il conteste que ce soit la nature du mode de scrutin qui puisse donner sa valeur aux institutions et estime que ce qui fait la force de celles-ci sont les mécanismes de durée et de stabilité prévus et organisés par les textes. Il juge enfin la procédure choisie peu convenable. La méthode de l'ordonnance et la technique de la loi de délégation ne sont pas admissibles au regard de la réalité politique: les découpages électoraux doivent toujours être soumis à

un contrôle, qui ne peut être que celui de la représentation nationale, et à un juge, qui doit être le Conseil constitutionnel. Elles ne sont pas non plus admissibles au regard de la Constitution, au texte comme à l'esprit de laquelle elles sont contraires: une loi de délégation ne peut autoriser à modifier une loi organique par simple ordonnance. L'Assemblée se voit dépossédée de son pouvoir de délibérer et de voter une loi électorale, alors que le Sénat le conserve.

Le groupe FN, dont la protestation ne peut prendre la forme d'un vote normal dans un débat législatif, se verra obligé de voter la motion de censure.

- FN: pour 33
- PC: pour 35
- PS: pour 212

La motion de censure n'est pas adoptée, la majorité requise étant de 289 voix et la motion en recueillant 284. Le projet de loi est donc considéré comme adopté.

Scrutins avec le PS et le PC avec le RPR et l'UDF abstentions non-votants volontaires

Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux principes généraux du droit du travail et à l'organisation et au fonctionnement de l'inspection du travail et des tribunaux du travail en Polynésie française.

no 241. 7 juillet

33

1(Briant)

Effectif du groupe parlementaire FN: 33

Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la Nouvelle-Calédonie.

no 248. 9 juillet

33

Proposition de loi tendant à modifier la durée ou la date d'application de certaines règles concernant le code de l'urbanisme pour les communes dépourvues de plan d'occupation des sols.

no 249. 9 juillet. Article 1er:

33

Projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

no 302. 16 juillet

33

no 355. 7 août. Texte de la commission paritaire:

33

Projet de loi tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux.

no 338. 23 juillet

33

Projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions.

no 351. 25 juillet

33

Projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi no 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

Engagement de responsabilité du gouvernement (article 49-3); motion de censure socialiste: le FN ne vote pas la censure.

Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la liberté de communication.

Engagement de la responsabilité du gouvernement (article 49-3); motion de censure socialiste: le FN ne vote pas la censure.

2. PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987 (2 octobre-20 décembre).

**Scrutins avec le PS et le PC avec le RPR et l'UDF abstentions non-votants
volontaires**

Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au Conseil supérieur des Français de l'étranger.

no 367. 3 octobre

33

Projet de loi complétant la loi no 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse et la loi no 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

no 383. 10 octobre

33

Projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés.

Engagement de la responsabilité du gouvernement; motion de censure socialiste: le groupe FN vote la censure.

no 384. 13 octobre

33

Projet de loi de finances 1987.

no 386. 15 octobre. Article 1er:

33

no 393. 16 octobre. Article 2:

33

no 401. 16 octobre. Article 3:

33

no 417. 17 octobre. Article 21 (vote bloqué):

25

8

no 419. 17 octobre. Article 32 et état A:

33

no 420. 22 octobre. Crédits titre III, état B (budget des anciens combattants):

33

no 421. 22 octobre. Crédits titre IV, état B (budget des anciens combattants):

33

no 423. 24 octobre. Crédits titre III, état B (budget des affaires étrangères):

33

no 424. 24 octobre. Crédits titre IV, état B (budget des affaires étrangères):

33

Scrutins *avec le PC et le PS* *avec le RPR et l'UDF* **abstentions non-votants**
volontaires

no 425. 24 octobre. Crédits titre III, état B (budget des services du premier ministre):

33

no 426. 27 octobre. Crédits titre III, état B (budget de la justice):

33

no 428. 30 octobre. Crédits titre III, état B (budget de l'agriculture):

33

no 429. 30 octobre. Crédits titre IV, état B (budget de l'agriculture):

33

no 430. 30 octobre. Crédits titre V, état C (budget de l'agriculture):

33

no 431. 30 octobre. Crédits titre VI, état C (budget de l'agriculture):

33

no 432. 30 octobre. Crédits ouverts prestations sociales agricoles:

33

no 433. 30 octobre. Crédits ouverts prestations sociales agricoles:

33

no 435. 3 novembre. Crédits titre III, état B (budget de l'industrie et du tourisme):

33

no 439. 6 novembre. Crédits titre III, état B (budget des affaires sociales et de l'emploi):

33

no 443. 12 novembre. Crédits titre V, art. 37 (dépenses en capital des services militaires, équipement):

33

no 446. 14 novembre. Article 52 et état F (crédits évaluatifs):

33

no 457. 14 novembre. Loi de finances dans son ensemble:

32

1 (Frédéric-Dupont)

Projet de loi relatif à la famille.

no 469. 19 novembre

33

Projet de loi autorisant la ratification de l'Acte unique européen.

no 473. 20 novembre

33

Scrutins *avec le PC et le PS* *avec le RPR et l'UDF* *abstentions* *non-votants*
volontaires

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, portant adaptation du régime administratif et financier de la ville de Paris.

no 476. 21 novembre. Article 1er:

33

Projet de loi de programme, adopté par le Sénat, relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

no 497. 27 novembre.

33

Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social.

no 516. 6 décembre. Vote bloqué (article 44, alinéa 3):

33

Projet de loi relatif aux procédures de licenciement.

no 526. 9 décembre.

33

Projet de loi relatif au conseil de prud'hommes.

no 527. 9 décembre.

33

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques en vue d'éviter la double imposition des revenus, ensemble un protocole.

no 534. 16 décembre

33

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière de lutte contre la fraude douanière entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Burkina Faso.

no 535. 16 décembre

33

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération en matière économique et financière entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Burkina Faso.

no 536. 16 décembre

33

Scrutins avec le PC et le PS avec le RPR et l'UDF abstentions non-votants
volontaires

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à la coopération en matière de recherche scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Burkina Faso.

no 537. 16 décembre

33

Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération culturelle et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Zimbabwe.

no 538. 16 décembre

33

Ensemble du projet de loi de finances pour 1987 (texte de la commission mixte paritaire).

no 539. 16 décembre

33

Ensemble du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et complétant la loi no 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme.

no 546. 18 décembre

1 (Le Jaouen) 32

Ensemble du projet de loi relatif aux procédures de licenciement (texte de la commission mixte paritaire).

no 548. 19 décembre

33

Ensemble du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (texte de la commission mixte paritaire) modifié par l'amendement 1 du gouvernement. Vote bloqué:

no 552. 19 décembre

33

Ensemble du projet de loi de finances rectificative pour 1986 (texte de la commission mixte paritaire modifié par les amendements 1,3 et 2 du gouvernement. Vote bloqué:

no 553. 20 décembre

33

Ensemble du projet de loi relatif au conseil de prud'hommes (texte de la commission mixte paritaire):

no 554. 20 décembre

32

1 (Bachelot)

Scrutins avec le *PC et le PS* avec le *RPR et l'UDF* *abstentions non-votants volontaires*

Ensemble du projet de loi sur l'autorité parentale.

no 596. 7 mai

33

Projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail.

no 605. 14 mai

Article 1er. Vote bloqué:

33

no 606. 15 mai

Article 2. Vote bloqué:

32

1 (Peyron)

no 607. 15 mai

Article 3. Vote bloqué:

33

no 608. 15 mai

Article 4. Vote bloqué:

33

no 609. 18 mai

Article 5. Vote bloqué:

33

Ensemble du projet de loi en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

no 614. 20 mai

33

Ensemble du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention et à la lutte contre le chômage de longue durée, modifié par les amendements proposés ou acceptés par le gouvernement (vote bloqué):

no 621. 22 mai

33

Projet de loi, relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail, rejeté par le Sénat.

no 630. 26 mai

Engagement de la responsabilité du gouvernement (article 49-3); motion de censure socialiste: le groupe FN ne vote pas la censure.

Ensemble du projet de loi sur l'épargne (texte de la commission mixte paritaire modifié par les amendements 1,2,3 du gouvernement). Vote bloqué:

no 634. 2 juin

33

Scrutins *avec le PC et le PS* *avec le RPR et l'UDF* *abstentions non-votants*
volontaires

Ensemble du projet de loi modifiant les procédures fiscales et douanières. Vote bloqué:

no 640. 3 juin

33

Ensemble de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'organisation administrative et le régime électoral de la ville de Marseille.

no 643. 4 juin

31

2 (Herlory

Le

Jaouen)

Ensemble du projet de loi relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail (texte de la commission mixte paritaire).

no 654. 9 juin

33

Ensemble du projet de loi relatif aux établissements d'hospitalisation et à l'équipement sanitaire (texte de la commission paritaire).

no 658. 10 juin

33

Ensemble du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social. Vote bloqué:

no 674. 12 juin

33

Ensemble du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1984.

no 677. 17 juin

33

Ensemble du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1985.

no 678. 17 juin

33

Ensemble du projet de loi en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés (texte de la commission paritaire).

no 687. 19 juin

33

Ensemble du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention et à la lutte contre le chômage de longue durée (texte de la commission mixte paritaire).

no 688. 19 juin

33

Scrutins *avec le PC et le PS avec le RPR et l'UDF abstentions non-votants volontaires*

Ensemble du projet de loi portant diverses mesures relatives au financement de la sécurité sociale.

no 697. 19 juin

33

Proposition de loi tendant à modifier le mode d'élection des conseillers municipaux en Nouvelle-Calédonie et dépendances.

no 699. 22 juin

32

1 (Martinez)

Ensemble du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord.

no 706. 25 juin

33

Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux règlement de l'indemnisation des rapatriés. Vote bloqué:

no 707. 25 juin

33

Ensemble du projet.

no 709. 25 juin

33

Ensemble du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au service national dans la police.

no 711. 26 juin

33

Ensemble du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social, modifié par l'amendement 1 du gouvernement (texte de la commission mixte paritaire). Vote bloqué:

no 717. 30 juin

33

Ensemble du projet de loi portant diverses mesures relatives au financement de la sécurité sociale (texte de la commission mixte paritaire).

33

Ensemble du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le titre premier du livre premier du code du travail et relatif à l'apprentissage.

no 736. 2 juillet

33

Scrutins avec le PC et le PS avec le RPR et l'UDF abstentions non-votants volontaires

Ensemble du projet de loi modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale (texte de la commission mixte paritaire).

no 739. 3 juillet

32

1 (Le Pen)

Ensemble du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le développement du mécénat.

no 741. 7 juillet

33

Ensemble de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à garantir le libre-exercice de la profession de géomètre-expert.

no 742. 7 juillet

33

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à compléter la loi no 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement.

no 744. 7 juillet

33

Ensemble du projet de loi modifiant le titre premier du livre premier du code de travail et relatif à l'apprentissage (texte de la commission mixte paritaire).

no 749. 9 juillet

33

4. PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988 (2 octobre-20 décembre).

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988 (21-23 décembre).

Ensemble du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants, modifié par les amendements proposés ou acceptés par le gouvernement (vote bloqué).

no 769. 10 octobre

33

Projet de loi de finances 1988.

no 791. 16 octobre. Article 23:

33

no 793. 16 octobre. Article 27

33

Scrutins *avec le PC et le PS* *avec le RPR et l'UDF* *abstentions* *non-votants*
volontaires

no 794. 16 octobre. Article 11 et article 30 (vote bloqué):

33

no 795. 22 octobre. Crédits titre III état B (budget des anciens combattants):

32

1 (Martinez)

no 796. 22 octobre. Crédits titre IV état B (budget des anciens combattants):

33

no 797. 26 octobre. Crédits titre IV état B (budget de l'industrie):

33

no 798. 26 octobre. Article 69 (budget de l'industrie):

33

no 799. 26 octobre. article 38 (budget des P et T):

33

no 802. 28 octobre. Crédits titre IV état B (budget de l'éducation nationale, enseignement scolaire):

33

no 808. 4 novembre. Crédits titre IV état B (budget de l'urbanisme et du logement):

32

1

(Bachelot)

no 809. 5 novembre. Crédits titre VI état C (budget des affaires étrangères):

33

no 813. 6 novembre. Crédits titre VI état C (budget de la culture et de la communication):

33

no 816. 10 novembre. Crédits article 35 titre V (budget de la défense):

32

1 (Jalkh)

no 817. 12 novembre. Crédits titre III état B (budget de l'économie, des finances et de la privatisation, services financiers):

33

no 828. 13 novembre. Articles 31, 32, 33, 36, 37, 38. Vote bloqué:

33

no 829. 13 novembre. Ensemble de la loi de finances. Vote bloqué:

33

Ensemble du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole.

no 849. 21 novembre.

Scrutins *avec le PC et le PS* *avec le RPR et l'UDF* *abstentions* *non-votants*
volontaires

Ensemble du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

no 861. 25 novembre.

33

Ensemble du projet de loi, adopté par le Sénat, sur les bourses de valeurs.

no 874. 1er décembre.

32

1(Frédéric-Dupont)

Ensemble du projet de loi relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole (texte de la commission mixte paritaire modifié par les amendements 1, 3 et 2 rectifié du gouvernement).

no 877. 1er décembre.

32 1 (Frédéric-Dupont)

Ensemble du projet de loi de finances rectificative pour 1987 tel qu'il résulte des votes intervenus à l'exclusion de tout autre article additionnel. Vote bloqué.

no 894. 8 décembre.

32 1 (Frédéric-Dupont)

Ensemble du projet de loi relatif aux garanties individuelles en matière de placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire et portant modification du code de procédure pénale.

no 911. 11 décembre.

32 1 (Frédéric-Dupont)

Ensemble de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à réprimer l'incitation et l'aide au suicide.

no 916. 16 décembre

32

1 (Frédéric-

Dupont)

Proposition de loi (article unique) tendant à modifier le code de procédure pénale et relative à l'attribution de la qualité d'agent de police judiciaire aux enquêteurs et aux personnels en tenue de la police nationale.

no 920. 14 décembre.

32

1 (Frédéric-Dupont)

Ensemble du projet de loi, adopté par le Sénat, d'amélioration de la décentralisation.

no 928. 16 décembre.

32

1 (Frédéric-Dupont)

Scrutins *avec le PC et le PS* *avec le RPR et l'UDF* *abstentions* *non-votants*
volontaires

Ensemble du projet de loi de finances pour 1988 (texte de la commission mixte paritaire modifié par les amendements 14, 3, 4, 16, 12, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15 du gouvernement)

no 936. 17 décembre.

33

Ensemble du projet de loi portant diverses mesures relatives à la formation professionnelle.

no 938. 18 décembre.

7

26

Ensemble du projet de loi relatif à la sécurité sociale, à l'exclusion de l'amendement no 14 après l'article 4. Vote bloqué.

no 944. 19 décembre.

33

Ensemble du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie (texte de la commission mixte paritaire).

no 945. 19 décembre.

33

Ensemble du projet de loi relatif aux garanties individuelles en matière de placement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire et portant modification du code de procédure pénale (texte de la commission mixte paritaire).

no 946. 20 décembre.

33

Ensemble du projet de loi relatif au développement et à la transmission des entreprises (texte de la commission mixte paritaire modifié par les amendements 1 à 8 du gouvernement).

no 948. 21 décembre.

33

Ensemble du projet de loi relatif à la sécurité sociale (texte de la commission mixte paritaire).

no 949. 22 décembre.

33

Scrutins *avec le PC et le PS* *avec le RPR et l'UDF* *abstentions* *non-votants*
volontaires

Ensemble du projet de loi relatif aux actions en justice des associations agréées de consommateurs et à l'information des consommateurs, à l'exclusion de tout amendement. Vote bloqué.

no 950. 22 décembre

33

Ensemble du projet de loi relatif au développement et à la transmission des entreprises.

no 953. 23 décembre.

33

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988 (2-25 février).

Ensemble du projet de loi organique modifiant la loi no 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du président de la République au suffrage universel et le code électoral. Première lecture.

no 975. 4 février.

33

Ensemble du projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique. Première lecture.

no 976. 4 février.

33

Ensemble du projet de loi organique relatif à la transparence financière de la vie politique. Deuxième lecture.

no 987. 23 février.

33

Ensemble du projet de loi relatif à la transparence financière de la vie politique. Deuxième lecture.

no 988. 23 février.

32

1 (Le Jaouen)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

1. DOCUMENTS PROVENANT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(Secrétariat général de l'Assemblée nationale, Service de la communication)

Assemblée Nationale, Organisation, Fonctionnement, juillet 1991.

Bulletin de l'Assemblée Nationale, VIIIe Législature:

- année 1986, no 1 (9 avril 1986) - no 19 (20 août 1986)
- no 20 (8 octobre 1986)- no 31 (29 décembre 1986)
- année 1987, no 32 (8 avril 1987) - no 43 (22 juillet 1987)
- no 44 (14 octobre 1987) - no 55 (30 décembre 1987)
- année 1988, no 56 (10 février 1988) - no 58 (13 avril 1988)

Recueil des Scrutins, VIIIe Législature:

- année 1986, premier fascicule de la VIIIe Législature comprenant les scrutins nos 1 à 221, pp. 1-590.
- année 1986, deuxième fascicule de la VIIIe Législature comprenant les scrutins nos 222 à 554, pp. 1-988.
- année 1987, troisième fascicule de la VIIIe Législature comprenant les scrutins nos 555 à 749, pp. 1-515
- année 1987, quatrième fascicule de la VIIIe Législature comprenant les scrutins nos 750 à 953, pp. 1-536.
- année 1988, cinquième fascicule de la VIIIe Législature comprenant les scrutins nos 954 à 988, pp. 1-103.

Bulletin de l'Assemblée nationale, Statistiques 1986, VIIe et VIIIe Législature, numéro spécial, mars 1987.

Bulletin de l'Assemblée nationale, Statistiques 1987, VIIIe Législature, numéro spécial, mars 1988.

Bulletin de l'Assemblée nationale, Statistiques 1988, VIIIe et IXe Législatures,
numéro spécial, mars 1989.

Publications de l'Assemblée nationale:

- propositions de loi FN déposées pendant la VIIIe Législature.
- rapports de commission présentés par les députés FN pendant la VIIIe Législature.

Le Journal officiel de la République française, édition Débats Parlementaires de l'Assemblée nationale (comptes-rendus et questions):

- année 1986, numéros couvrant la seconde session ordinaire de 1985 - 1986 (2 avril au 30 juin 1986), la troisième session extraordinaire de 1985-1986 (1er juillet au 12 août 1986), la première session ordinaire de 1986-1987 (2 octobre au 20 décembre 1986).
- année 1987, numéros couvrant la seconde session ordinaire de 1986-1987 (2 avril au 30 juin 1987), la première session extraordinaire de 1986-1987 (1er au 9 juillet 1987), la première session ordinaire de 1987-1988 (2 octobre au 20 décembre 1987), la première session extraordinaire de 1987-1988 (21 au 23 décembre 1987).
- année 1988, numéros couvrant la deuxième session extraordinaire de 1987-1988 (2 au 25 février 1988).

2. PUBLICATIONS DU FRONT NATIONAL

PUBLICATIONS INTERNES

La circulaire de la Délégation générale (créé en juillet 1989)

Les nouvelles du Front, bulletin de liaison du secrétariat général (créé en septembre 1989)

La Lettre de Jean-Marie Le Pen, bimensuel

Perspectives, mensuel

Identité, revue d'études nationales, bimestriel

Europe et Patries, mensuel

OUVRAGES

Ouvrages du Front national

Droite et Démocratie Economique, préfacé par Jean-Marie Le Pen, Paris, NPC, National Hebdo, 1976.

La charte verte, Paris, National Hebdo, 1985.

Pour la France, Programme du Front national, préfacé par Jean-Marie Le Pen, Paris, Albatros, 1985.

Ouvrages de responsables du Front national

Antony (Bernard), *Romain Marie sans concession, entretiens avec Yves Daoudal*, DMM, Paris, 1985.

Bachelot (François), *Ne dites pas à ma mère que je suis chez Le Pen, Elle me croit au RPR ...*, Paris, Editions Albatros, 1986.

Bachelot (François), *Une protection sociale qui consolide l'essentiel*, Cercle national santé, Paris, Editions Albatros, 1987.

Duprat (François), *Les mouvements d'extrême droite en France depuis 1944*, Paris, Albatros, 1972.

Holeindre (Roger), *Aux larmes, Citoyens*, Paris, Editions Robert Laffont, 1987.

Le Gallou (Jean-Yves), *La préférence nationale: réponse à l'immigration*, Paris, Editions Albin Michel, 1985.

Le Gallou (Jean-Yves), Jalkh (Jean-François), *Etre Français, cela se mérite*, Paris, Editions Albatros, 1987.

Le Pen (Jean-Marie), *Les Français d'abord*, Paris, Editions Carrere-Michel Lafon, 1984.

Le Pen (Jean-Marie), *La France est de retour*, Paris, Editions Carrere-Michel Lafon, 1985.

Le Pen (Jean-Marie), *L'espoir*, Paris, Editions Albatros, 1989.

- Marcilly (Jean), *Le Pen sans bandeau*, Paris, Editions Jacques Grancher, 1984.
- Martinez (Jean-Claude), *Autant en emporte l'Europe*, Paris, SELD, 1989.
- Martinez (Jean-Claude), *Les cent premiers jours de Jean-Marie Le Pen à l'Elysée*, Paris, Editions Lettres du Monde, 1988.
- Martinez (Jean-Claude), *La révolution fiscale à refaire*, Paris, Litec, 1987.
- Martinez (Jean-Claude), *Rapport Martinez sur l'Education nationale*, Assemblée nationale, 1986.
- Martinez (Jean-Claude), *Une lettre ouverte aux contribuables*, Paris, Editions Albin Michel, 1985.
- Mégret (Bruno) et les CAR, *L'impératif du renouveau*, Paris, Editions Albatros, 1985.
- Rostolan (Michel de), *Lettre ouverte à mon peuple qui meurt*, Paris, Editions Albatros, 1987.
- Stirbois (Jean-Pierre), *Tonnerre de Dreux, l'avenir nous appartient*, Paris, National Hebdo, 1988.
- Stirbois (Jean-Pierre) , Jalkh (Jean-François), *Dossier Immigration*, Paris, Archives ouvertes de National Hebdo, 1985.

3. ARTICLES DE PRESSE

Dépouillement exhaustif de la période couvrant l'année 1982 à l'année 1990

QUOTIDIENS

Le Figaro

France-Soir

Le Monde

Libération

Présent

Le Quotidien

La tribune de Paris

HEBDOMADAIRES

Expension

Le Canard enchaîné

L'Express

Le Figaro Magazine

Le Journal du dimanche

Le Nouvel Observateur

Le Point

Minute

National Hebdo

Valeurs Actuelles

4. EMISSIONS RADIO-TELEVISEES

Ecoute systématique des émissions concernant le Front national.

France-Inter

Europe 1

Radio-Luxembourg

Antenne 2

France 3

TF1

SOURCES SECONDAIRES**5. OUVRAGES DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET SOCIOLOGIE**

- Anderson (Malcolm), *Conservative Politics in France*, London, George Allen & Unwin, 1974.
- Apparu (Jean-Pierre), *La Droite Aujourd'hui*, Paris, Albin Michel, 1979.
- Aron (Raymond), *Les Elections de Mars et La Ve République*, Paris, Julliard, 1978.
- Avril (Pierre), *Les Français et leur Parlement*, Paris, Casterman, 1972.
- Bon (Frédéric), Cheylan (Jean-Paul), *La France qui vote*, Paris, Hachette, 1988.
- Borella (François), *Les Partis Politiques dans la France d'Aujourd'hui*, Paris, Seuil, 1979.
- Bourlanges (Jean-Louis), *Droite Année Zéro*, Paris, Flammarion, 1988.
- Capdevielle (Jacques), *France de Gauche Vote à Droite*, Paris, Presse de La Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1981.
- Charlot (Jean), *Les Partis Politiques*, Paris, Armand Colin, 1986.
- Deutsh (Emeric), Lindon (Denis), *Les Familles Politiques en France*, Paris, Les Editions de Minuit, 1980.
- Duhamel (Olivier), Dupoirier (Elizabeth), Jaffré (Jérôme), *SOFRES, L'Etat de l'Opinion, Clés pour 1987*, Paris, Editions du Seuil, 1987.
- Duhamel (Olivier), Jaffré (Jérôme), *Le Nouveau Président*, Paris, Editions du Seuil, 1987.
- Dumont (Gérard François), Sauvy (Alfred), *La montée des Déséquilibres Démographiques*, Paris, Oeconomica, 1984.
- Duverger (Maurice), *Les Partis Politiques*, Paris, Editions Armand Colin, 1970.
- Duverger (Maurice), *La Cohabitation des Français*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.
- Duverger (Maurice), *Bréviaire de la Cohabitation*, Paris, Presses Universitaires de France, mars 1986.
- Fougeyrollas (Pierre), *La Conscience Politique dans la France Contemporaine*, Paris, Denoël, 1963.
- Frears (John), *Political Parties and Elections in the French Fifth Republic*, London, C. Hurst & Co, 1977.

- Frears (John), *France in the Giscard Presidency*, London, George Allen & Unwin, 1981.
- Frears (John), *Parties and voters in France*, London, C. Hurst & Co, 1991.
- Frears (John), Parodi (Yves), *War Will Not Take Place, the French parliamentary elections*, London, C. Hurst and Co, 1979.
- Gras (Solange et Christian), *Histoire de la Première République Méditerranéenne*, Paris, Robert Laffont, 1991.
- Guigon (Catherine), *Palais-Bourbon. La Vie Quotidienne à l'Assemblée*, Paris, L'Épreuve des Faits, Editions du Seuil, 1988.
- Hall (Peter), Hayward (Jack), Machin (Howard), *Developments in French Politics*, London, MacMillan, 1990.
- Hayward (J.E.S), *Governing France, the One and Indivisible Republic*, second edition, London, Weidenfeld and Nicolson, 1983.
- Hoffmann (Stanley), *Le Mouvement Poujade*, Paris, Armand Colin, 1956.
- Harris (Alan), Sédouy (Alain de), *Qui n'est pas de droite?* Paris, Edition du Seuil, 1982.
- Maout (Jean-Charles), Muzellec (Raymond), *Le Parlement sous la Ve République*, Paris, Armand Colin, 1971.
- Maus (Didier), *Le Parlement sous la Ve République*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.
- Milza (Olivier), *Les Français devant l'Immigration*, Bruxelles, Complexe, 1988.
- Mottin (Jean), *Les immigrés et l'emploi*, Paris, Litec, 1986.
- Pfister (Thierry), *Dans les coulisses du pouvoir, la comédie de la cohabitation*, Paris, Albin Michel, 1986.
- Quermonne (Jean-Louis), *Le Gouvernement de la France sous la Cinquième République*, deuxième édition, Paris, Dalloz, 1983.
- Rémond (René), *Forces religieuses et attitudes politiques*, Paris, Armand Colin, 1965.
- Rémond (René), *Les Droites en France*, Paris, Aubier, dernière édition 1982.
- Rey (Françoise), Mithois (Jean-Pierre), Poncet (Denis), *Mitterrand 2, les secrets d'une campagne, 22 février - 8 mai 1988*, Paris, Acropole, 1988.
- Sullerot (Evelyne), *Pour Le Meilleur et Sans le Pire*, Paris, Fayard, 1984.
- Tricot (Bernard), Hadas-Lebel (Raphaël), *Les Institutions Politiques Françaises*, Paris, Presses de La Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz, 1985.
- Vaughan (Michaelina), *Cultural Power and Political Influence*, London, David Bell, 1974.

Withol de Wenden (Catherine), *Les Immigrés et la Politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1988.

Williams (Philip M), *The French Parliament, 1958-1967*, London, George Allen & Unwin Ltd., 1968.

Wright (Vincent), *The Government and Politics of France*, third edition, London, Unwin Hyman, 1989.

6. OUVRAGES SPECIALISES

Algazy (Joseph), *L'extrême droite en France*, Paris, L'Harmattan, 1989.

Bergeron (Francis), Vilgier (Philippe), *De Le Pen à Le Pen, une histoire des nationaux et des nationalistes sous la Ve République*, Paris, Editions Martin Morin, 1985.

Birenbaum (Guy), *Le Front national en politique*, Paris, Balland, 1992.

Bourricaud (François), *Le retour de la droite*, Paris, Calmann-Lévy, 1986.

Brigouleix (Bernard), *L'Extrême-Droite en France*, Paris, Fayolle, 1977.

Brunn (Julien), *La Nouvelle-Droite, le dossier du procès*, Paris, Nouvelles Editions Oswald, 1987.

Chebel d'Appolonia (Ariane), *L'Extrême-Droite en France: de Maurras à Le Pen*, Bruxelles, Complexe, 1988.

Chombard de Lauwe (Marie-José), *Vigilance, Vieilles Traditions Extrémistes et Droites Nouvelles*, Paris, Ligue des droits de l'homme, Etudes et Documentation Internationale, 1987.

Dumont (Serge), *Les brigades noires: l'extrême droite en France et en Belgique francophone de 1944 à nos jours*, Bruxelles, EPO, 1983.

Durantion-Crabol (Anne-Marie), *Visages de la Nouvelle Droite. Le G.R.E.C.E. et son histoire*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1988.

Fontvieille Alquier (François), *Une France Poujadiste? de Poujade à Le Pen et à Quelques Autres...*, Paris, Editions Universitaires, 1984.

Habert (Philippe), Perrineau (Pascal), Ysmal (Colette), *Le vote éclaté*, Paris, Département d'études politiques du Figaro et Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992.

Hennion (Blandine), *Le Front national, l'argent et l'establishment, Le Monde-La Découverte*, 1993.

Jouve (Pierre), Magoudi (Ali), *Les dits et les non-dits de Jean-Marie Le Pen*, Paris, La Découverte, 1988.

Lorien (Joseph), Criton (Karl), Dumont (Serge), *Le système Le Pen*, Anvers, Edition EPO, 1986.

Mayer (Nonna), Perrineau (Pascal), *Le Front National à Découvert*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1989.

Milza (Pierre), *Fascisme français, passé et présent*, Paris, Editions Flammarion, 1987.

Orfali (Brigitte), *L'adhésion au Front national*, Paris, Editions Kimé, 1990.

Petitfils (Jean-Christian), *L'extrême droite en France*, Paris, PUF, 1983.

Plenel (Edwy), Rollat (Alain), *L'Effet Le Pen*, Paris, Editions Le Monde-La Découverte, 1984.

Plenel (Edwy), Rollat (Alain), *La République menacée, dix ans d'effet Le Pen*, Paris, Le Monde-La découverte, 1992.

Rollat (Alain), *Les Hommes de l'Extrême Droite, Le Pen, Marie, Ortiz et les autres*, Paris, Calmann-Lévy, 1985.

Roussel (Eric), *Le Cas Le Pen. Les Nouvelles droites en France*, Paris, JC Lattès, 1985.

Seguin (Daniel), *Que Faire de L'Extrême Droite?* Paris, Editions Républicaines, 1988.

Sofres, *L'état de l'opinion, clés pour 1987*, Paris, éditions du Seuil, 1987.

Taguieff (Pierre-André), *Face au racisme*, Paris, Editions Le Monde-La découverte, 1991.

Todd (Emmanuel), *La nouvelle France*, Paris, Editions du Seuil, 1987.

Tristan, (Anne), *Au Front*, Paris, NRF Gallimard, 1987.

7. CHAPITRES ET ARTICLES SPECIALISES

Birenbaum (Guy), "Front national, les mutations d'un groupuscule", *Interventions*, 15, mars 1986, pp. 25-32.

Birenbaum (Guy), "Le Front national joue les ambiguïtés", *Projet*, 208, décembre 1987, pp. 19-21.

Birenbaum (Guy), "Le Front national à l'Assemblée. Respect et subversion de la règle du jeu parlementaire", *Politix*, 4e trimestre 1992, pp. 99-118.

Body-Gendrot (Sophie), Hellencourt (Bernard d'), Rancoule (Michel), "Entrée interdite: la législation sur l'immigration en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis", *Revue française de science politique*, février 1989.

Camus (Jean-Yves), "Intégrisme Catholique et Extrême-droite en France. Le parti de la contre-révolution (1945-1988)", *Lignes*, no 4, *Les extrême-droites en France et en Europe*, octobre 1988, pp. 76-89.

Camus (Jean-Yves), "Les familles de l'extrême droite", *Projet*, 193, juin 1985, pp. 30-38.

Carcassonne (Guy), "Réhabiliter le Parlement", *Pouvoirs*, no 49, janvier 1989, pp. 37-46.

Charlot (Jean), "Les Mutations du Système de Partis Français", *Pouvoirs*, no 49, La Ve République -30 ans- janvier 1989, pp. 27-36.

Charlot (Jean), "Le séisme du 8 mai et la nouvelle donne politique", pp. 28-33, in Habert (Philippe), Ysmal (Colette) sous la direc. de, *L'élection présidentielle 1988. Résultats, analyses et commentaires*, Paris, Le Figaro-Etudes politiques, mai 1988.

Charlot (Monica), "L'Emergence du Front National", *Revue française de Science Politique*, 36 (1), février 1986, pp. 30-45.

Gicquel (Jean), "De La Cohabitation", *Pouvoirs*, no 49, janvier 1989, pp. 69-80.

Guyomarch (Alain), Machin (Howard), "François Mitterrand and the French Parliamentary Elections of 1988 : Mr Norris changes Trains?" in *West European Politics*, volume 11, octobre 1988, pp. 196-210.

Hochet (Agnès), "L'immigration dans le débat politique français de 1981 à 1988", *Pouvoirs*, no 47, L'immigration, août 1988, pp. 23-30.

Humbertjean (Muriel), Chassagne (Emmanuelle), "Le Mal Européen", *SOFRES- Documents Nouvel Observateur, L'Europe Multiraciale*, no 4, janvier 1989, pp. 35-45.

Krulic (Joseph), "L'Identité de la France", *Pouvoirs*, no 47, L'Immigration, août 1988, pp. 31-44.

Jaffré (Jérôme), "Front national, la relève protestataire", pp. 211-229 in Dupoirier (Elizabeth), Grunberg (Gérard), sous la dir., *Mars 1986: la drôle de défaite de la gauche*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.

Leveau (Rémy), Withol de Wenden (Catherine), "La Deuxième Génération", *Pouvoirs*, no 47, L'immigration, août 1988, pp. 61-74.

Limousin (Alain), "L'Histoire de l'Immigration en France", *Pouvoirs*, no 47, L'immigration, août 1988, pp. 5-22.

Machin (Howard), "Stages and Dynamics in the Evolution of the French Party System", *West European Politics*, volume 12, octobre 1989, pp. 59-80.

Martin (Pierre), "Le Rapport des Forces droite-gauche en 1986", *Revue française de Science Politique*, octobre 1986, pp. 597-605.

Mayer (Nonna), "De Passy à Barbès: deux visages de vote Le Pen à Paris", *Revue française de science politique*, 37 (6), décembre 1987, pp. 891-906.

Mény (Yves), Sadoun (Marc), "Conception de la représentation et Représentation Proportionnelle", *Pouvoirs*, no 32, octobre 1984, pp. 5-14.

Mitra (Subatra), "The National Front in France. A single issue movement?", *West European Politics*, 11, 2, avril 1988, pp. 48-64.

Mueller (Sybille), "Les médias font-ils l'extrême droite?", *Mediaspouvoirs*, 1993, pp. 41-50.

Perrineau (Pascal), "Le Front National et les Elections: l'exception présidentielle et la règle législative", *Revue Politique et Parlementaire*, juillet-août 1988, no 936, pp. 34-41.

Poulard (Jean V.), "The French Double Executive and the Experience of cohabitation", *Political Science Quarterly*, volume 105, 1990, pp. 243-267.

Schain (Martin A.), "The National Front in France and the Construction of Political Legitimacy", *West European Politics*, Vol 10 no 2, Avril 1987, pp. 229-252.

Schlegel (Jean-Louis), "Le Pen dans sa presse", *Projet CERAS*, no 191, janvier-février 1985, pp.33-46.

Taguieff (Pierre-André), "De l'anti-socialisme au national-racisme, deux aspects de la recomposition idéologique des droites en France", *Raison Presente*, no 88, Flash sur la Droite, novembre 1988, pp. 15-54.

Taguieff (Pierre-André), "L'Identité Nationaliste" in *Lignes*, no 4, *Les extrême-droites en France et en Europe*, octobre 1988, pp. 14-60.

Weil (Patrick), "La Politique Française d'Immigration", *Pouvoirs*, no 47, *L'immigration*, août 1988, pp. 45-60.

Winock (Michel), "L'Eternelle Décadence" in *Lignes*, no 4, *Les extrême-droites en France et en Europe*, octobre 1988, pp. 61-68.

Withol de Wenden (Catherine), "Les pays européens face à l'immigration", *Pouvoirs*, no 47, août 1988, pp.61-74.

Withol de Wenden (Catherine), "Du bon usage politique des immigrés", *Projet CERAS*, no 191, janvier-février 1985, pp. 47-56.

Ysmal (Colette), "Le RPR et l'UDF face au Front national: concurrence et connivences", *Revue politique et parlementaire*, no 913, décembre 1984, pp. 6-20.

Ysmal (Colette), "Recul et Division de la Droite Modérée", *Revue Politique et Parlementaire*, juillet-août 1988, no 936, pp. 34-41.

